

CENTRE DE DOCUMENTATION  
DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

TRIMESTRIEL

# RECHERCHES RÉGIONALES

(Côte d'Azur et Contrées Limitrophes)

---

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES  
5, AVENUE EDITH-CAVELL — NICE

## SOMMAIRE

### ACTES DU COLLOQUE SUR LE BANDITISME ET LES REVOLTES DANS LES PAYS MEDITERRANEENS

- Brigandage dans le Comté de Nice au XVIIIe  
siècle  
par Viviane ELEUCHE-SANTINI p. 3
- Le bandit andalou au XIX siècle : criminel,  
pauvre bougre, héros ou révolté ?  
par Gérard CHASTAGNARET et Emile  
TEMIME p. 15
- Réactions et brigandage dans le Mezzogiorno  
péninsulaire (1860-1869)  
par Jean-Pierre VIALLET P. 26
- Réflexions sur le banditisme en Algérie à la fin  
du XIXe siècle. A propos de la Grande Kabylie  
(1890-1895)  
par Alain SAINTE-MARIE p. 44
- Marginaux et combat politique : le problème des  
fellagas dans le Maghreb  
par André NOUSCHI p. 55
- La presse française continentale et  
l'extermination des bandits corses en 1931  
par Ralph SCHOR p. 64

## RECHERCHES REGIONALES

---  
Alpes-Maritimes  
et

Contrées limitrophes

23<sup>e</sup> année

1982 – N°4

Octobre-décembre

82

## **ACTES DU COLLOQUE SUR LE BANDITISME ET LES REVOLTES DANS LES PAYS MEDITERRANEENS**

L'Association des centres de recherche et d'études méditerranéennes (ACREM), fondée en 1978, comprend :

- le Centre d'études de la pensée politique et sociale contemporaine (Aix-Marseille; directeur : M. Témime) ;
- le Centre d'histoire contemporaine du Languedoc méditerranéen et du Roussillon (Montpellier ; directeur : M. Cholvy) ;
- le Centre d'histoire militaire (Montpellier ; directeur : M. Martel) ;
- le Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine (Nice ; directeur : M. Nouschi) ;
- le Centre de recherche d'histoire de l'Italie et des pays alpins (Grenoble ; directeur : M. Guillen)
- l'Institut d'études corses (Corte ; directeur : M. Pomponi) ;
- le Laboratoire d'histoire économique et sociale (Nice ; directeur : M. Gönnet).

Recherches régionales a publié dans ses numéros 4 de 1981 et 1 de 1982 les actes du premier colloque de l'ACREM, consacré aux migrations en Méditerranée occidentale du XVIe au XXe siècles. Notre revue est heureuse de présenter aujourd'hui les actes du deuxième colloque qui s'est tenu à la Faculté des Lettres de Nice en octobre 1981, Cette réunion scientifique a étudié le banditisme et les " révoltes dans les pays méditerranéens. Les différentes communications permirent de dégager quelques constantes, notamment en ce qui concerne la sociologie des délinquants, leurs méthodes d'action, l'utilisation du cadre naturel, souvent montagneux, offrant des cachettes et favorisant l'embuscade. Plus encore peut-être est apparue la diversité du phénomène : les origines de la révolte contre l'ordre social déterminent des types très différents de marginaux, du bandit d'honneur au vulgaire brigand, de l'idéaliste mû par des raisons politiques au pauvre bougre victime d'un enchaînement de circonstances ; il existe de multiples catégories intermédiaires et un même homme peut appartenir successivement à plusieurs d'entre elles, ce qui complique l'analyse. La répression ne formait pas l'objet principal du colloque, mais elle fut naturellement évoquée dans la plupart des exposés ; là encore règne la diversité ; selon les époques et les pays, les délinquants bénéficient d'une relative impunité, ou bien ils sont traqués avec plus ou moins d'énergie par la police, voire par l'armée.

Le colloque de l'ACREM a mis en valeur l'intérêt et la richesse des études consacrées à la déviance sociale, lesquelles doivent notamment prendre en compte le droit, les mentalités, la démographie, l'économie, la géographie. Ces approches multiples permettent de cerner quelques uns des mécanismes qui règlent la vie des sociétés dans les pays méditerranéens.

Ralph SCHOR

**BRIGANDAGE DANS LE  
COMTE DE NICE  
AU XVIII<sup>e</sup> SIECLE**

**par Viviane ELEUCHE-SANTINI**

Le brigandage n'est pas toujours facile à connaître, parfois des bandes de brigands défraient la chronique au point de provoquer la création de véritables chansons de gestes (cf. Cartouche, Mandrin) mais, le plus souvent, c'est uniquement par l'intermédiaire des sources judiciaires que l'on arrive à les découvrir.

En ce qui concerne le comté de Nice, ce sont les minutes des sentences du sénat de Nice qui nous renseignent (1). Le sénat, en effet, a connaissance de presque tous les délits et de tous les crimes qui sont dénoncés dans le pays. Encore faut-il, bien sûr, que l'on puisse accuser quelqu'un pour que nous retrouvions sa trace dans les archives judiciaires ; or les brigands, par définition -pourrions-nous dire-, usent le plus souvent de dissimulation pour qu'on ne puisse pas les dénoncer. C'est dire la difficulté pour apprécier à sa juste valeur le danger représenté par le brigandage au XVIII<sup>e</sup> siècle dans notre région.

Le comté de Nice, au voisinage du royaume de France, de la république de Gênes, de la principauté de Monaco et de la province de Piémont, pouvait grâce à son relief montagneux isolant villages et hameaux, servir de refuge aux bandits ? ce n'est pas le seul facteur favorable au banditisme, il faut compter aussi sur les faibles effectifs de la police. Ce brigandage prend de multiples formes que nous étudierons ensuite avant de voir comment le gouvernement de Turin essaie de l'enrayer et de le punir.

## **L LES CONDITIONS FAVORABLES**

Le brigandage est favorisé par la géographie du comté : chaque vallée vit plus ou moins isolée des autres car les transports sont difficiles, les routes de crêtes ou à flanc de montagne sont mauvaises, et il s'agit le plus souvent de sentiers muletiers qui donnent le frisson au voyageur assez courageux pour s'y aventurer. Il est donc facile pour les brigands de s'embusquer pour attaquer passants ou marchands allant vendre leurs produits à la ville ou leurs animaux à une foire villageoise.

Cependant, le brigandage s'exerce plus particulièrement sur les routes importantes, lieux de passage fréquent où le butin sera plus grand : c'est le cas pour Roquebilière, la Turbie, Peille, l'Escarène, Sospel, Saorge et toutes les villes de la vallée de la Roya, ainsi que le secteur frontalier avec Pigna et Dolceaqua. Tous ces villes et villages sont des carrefours du crime. N'oublions pas que par la route Saorge-Tende passent les convois de sel, ce qui ne manque jamais d'attirer les brigands qui en font de la contrebande. Au début du siècle, le gouverneur de Nice se plaint fréquemment du nombre de "mauvais vivants" qui "infestent le chemin de Tende à Sospel, commettant des assassinats" (2), mais, le plus souvent, ce sont des voleurs qui deviennent occasionnellement assassins.

A l'ouest du pays niçois, la frontière avec la France, par sa complication, est fort perméable, et peut servir de refuge à des bandes pourchassées par les gardes des fermes françaises : ainsi Mandrin. Celui-ci a l'habitude de se réfugier en Savoie après avoir fait ses coups en Dauphiné ; mais, après sa sixième et dernière campagne en décembre 1754 et les combats de la Sauvetat, il gagne le Vivarais, la Provence, le comté de Nice, et, de là, le Piémont et la Savoie (3). De son passage dans le Comté nous avons retrouvé trace, car il était poursuivi par 80 gardes des gabelles, Français qui n'ont pas hésité à violer le territoire (une fois de plus), s'introduisant à Gattières, Dosfraires, Fogassières, Bojon, les Ferres, Conségudes et Roquestéron, "armés de fusils, pistolets, armes tranchantes, avec tambour et fifre, sans en faire usage" (4). Et le président du Sénat, Mellarède, qui relate les faits au roi le 11 avril 1755 (5), d'indiquer que ces soldats ont violé en outre le territoire dans les régions du

Broc, de Bézaudun, Gattières et surtout du Broc à Cuébris, car les routes sont impraticables ; de plus ils ont commis des déprédations, aussi faut-il que Charles-Emmanuel III proteste, par l'intermédiaire de son ambassadeur à Paris. Les hommes de Mandrin ont-ils reçu aide et assistance auprès des Niçois ? Nul document ne nous permet de le dire, mais on remarque que Meilarède proteste contre les violations de frontière -ce qui est normal- mais ne dit pas un mot sur Mandrin. Il est vrai que Mandrin ne s'en prenait pas aux gabelles du roi de Piémont-Sardaigne... Ces incidents frontaliers sont d'ailleurs fréquents, ils concernent le plus souvent des voleurs de bétail qui sont pourchassés tantôt par les Français, tantôt par les Niçois.

Mais le brigandage s'exerce aussi sur les routes de la campagne niçoise où se produisent environ 20 % des agressions à main armée, et on comprend aisément pourquoi : le trafic de marchandises arrive à Nice ou part de la ville, on trouve donc les riches marchands ou les muletiers à agresser au détour d'une route ou l'étranger qu'on espère détrousser.

Les brigands sont donc, c'est l'évidence, attirés par les zones les plus prospères, c'est-à-dire le centre et l'est du comté, d'où ils sont originaires pour la plupart. Parmi les bandits capturés il n'y a pas d'hommes venant des régions pauvres de l'ouest.

Autre facteur favorable au brigandage, c'est la faiblesse de la police : une cinquantaine de "soldats de justice" chargés d'arrêter les malfaiteurs, les criminels, c'est bien peu pour toute la province. Certes, dans les campagnes les bailes peuvent arrêter les suspects, aidés par les campiers, ces gardes-champêtres payés par les localités pour surveiller champs et récoltes, mais non pour la chasse aux brigands. Cela explique la facilité avec laquelle des bandits échappent à la justice.

Devant cette carence, on avait penser armer les habitants, mais le gouverneur fit connaître son désaccord un peu... jésuitique (6) :

"On ne peut pas permettre le port d'arme aux gardiens de montagne et aux bergers, mais, comme il ne leur est pas défendu d'en garder dans les habitations, ils peuvent s'en servir à l'occasion contre les voleurs qui sont du côté de Tende, Saorge et Breil."

Si on n'arme pas la population, on requiert son concours pour capturer le brigand, on fait sonner la cloche pour alerter les hommes du village. Ceux qui sont au courant de la présence de bandits doivent les dénoncer (7).

## **II. LES FORMES DU BRIGANDAGE ET LES BRIGANDS**

Les brigands disposent dans le Comté d'armes à feu en grand nombre, ce qui est une différence par rapport à la France pour laquelle Y.M. Bercé, Y. Castan et d'autres ont trouvé qu'il y avait peu d'armes à feu dans les campagnes : 4,8% en Normandie contre 25 % dans le comté de Nice. Ici tout homme ou presque semble disposer d'un fusil. Sans doute est-ce dû à l'habitude de chasser ou pour se défendre contre loups et sangliers dans les montagnes. Certes l'autre arme de prédilection est le couteau qui semble appartenir à la panoplie vestimentaire avec 40 % des armes utilisées (8).

Les brigandages sont fréquents si l'on en croit un manifeste du sénat de Nice en 1779 (9) :

"Les brigandages et les vols qualifiés qui journallement se commettent dans la cité et ses alentours, sont chose fréquente, portant atteinte à la sûreté publique ; les habitants ne

peuvent sortir de leur maison, surtout la nuit, sans risquer d'être assaillis par les mauvais vivants et les brigands qui sont rendus plus audacieux pour commettre d'énormes délits, car, dans l'obscurité des ténèbres, enveloppés dans des manteaux ou des capotes de marins, Us sont quasi sûrs de ne pas être reconnus et découverts..."

Le crépuscule ou la nuit sont les moments dangereux pour le voyageur ou le marchand attardés qui retournent chez eux, leurs affaires réglées. Les bandits, sachant qu'ils risquent gros en cas de capture, essaient de ne pas se faire identifier, soit en se noircissant le visage, soit en portant un masque comme ce Louis Brofiga, originaire de Gênes, qui, armé de fusil et de pistolet, vole en compagnie de complices non capturés, sous la menace de ses armes, du linge à un chirurgien, du fromage et divers aliments à un paysan, tente de s'emparer de mulets. Le masque qui implique préméditation est une circonstance aggravante, et ce brigand sera condamné aux galères à vie (10).

Les attaques ont lieu également au petit matin, par exemple au retour des marchands qui ont vendu leur huile dans la république de Gênes, ainsi deux marchands revenant de Diano avec leurs mules sont assaillis par deux brigands armés de fusils et de bâtons, qui les attaquent pour s'emparer de leur argent. Un marchand est tué, l'autre réussit à s'échapper et à alerter par ses cris des paysans qui accourent. Les deux brigands parviennent à s'enfuir et sont condamnés à mort par contumace (11). Nulle trace de la police qui serait appelée à la rescousse, pour la bonne raison qu'il n'y en a pas. En revanche on peut s'étonner de voir que le nom des bandits est connu : en fait ils étaient originaires de la région et les paysans accourus ont dû les reconnaître. Ont-ils tenté de les arrêter ? Vraisemblablement pas, leur aide s'est bornée à se porter au secours du marchand, non à risquer de se faire tuer pour arrêter des criminels.

Que volent ces brigands ? Un peu de tout : l'argent bien sûr, quelques lires seulement bien souvent (12) (n'oublions pas la pauvreté du comté de Nice, les paysans disposent de peu d'argent et quelques dizaines de lires constituent déjà une grosse somme pour eux), mais parfois le coup rapporte plus quand des brigands font tomber dans un guet-apens un capitaine grainetier d'un régiment piémontais pour lui dérober, sous la menace de leurs fusils, mille lires (13). Outre l'argent, ces brigands voient les vêtements de leurs victimes, les chemises notamment, mais aussi les marchandises transportées (huile, fromage, pain, vins).

Certains brigands, tel Bernard Sifredi et ses complices, vivent dans la montagne en rançonnant pendant huit ans les passants, les muletiers qu'ils contraignent, sous la menace de leurs fusils et de pistolets, à leur donner pain, fromage, vin et argent. Finalement Sifredi est le seul de la bande à être capturé et à être condamné aux galères à vie (14).

D'autres brigands se spécialisent dans le vol de bétail, mais, comme ils en volent beaucoup, ils essaient de faire passer bœufs ou moutons de l'autre côté de la frontière, à Gênes, et c'est alors qu'ils se font prendre car ils ne peuvent expliquer l'origine des animaux, et les paysans donnent un signalement précis du bétail volé.

Il est rare qu'un brigand opère seul, la plupart du temps il fait partie d'un groupe qui n'est pas toujours connu dans les archives car seuls un ou deux hommes sont capturés, les autres échappent à la justice. Le plus souvent les groupes sont constitués par des hommes habitant le même village ou des villages voisins, parfois c'est le banditisme lui-même qui les fait se rencontrer et s'associer pour leurs mauvais coups. il s'agit de petits groupes de 2 à 4

hommes qui, par leur violence, terrorisent villages et hameaux comme F. Ranoiso de Dolcedo dans le comté de Praela (principauté d'Oneille) :

"Il a marché en quadrille avec beaucoup d'hommes armés d'armes à feu et, avec eux, il a fait de fréquentes courses dans le Comté de Praela, formant une bande qui sema la terreur chez les habitants du Comté de 1736 à fin mai 1738 et de 1745 jusqu'à son arrestation (en 1750)-. Avec d'autres hommes il a assailli en juin 1745 dans le territoire de Valloria Marie-Françoise Amegallo, veuve d'Antoine Pisano, lui mettant un pistolet sur la poitrine et lui réclamant la bourse..." (15)

La liste d'extorsions, de violences, d'homicides est longue, remplissant quatre pages de registre. L'homme est condamné le 21 avril 1750 à subir les tenailles rougies puis à être pendu et son cadavre exposé sur le lieu de son crime, commis en 1738. Malheureusement nulle mention des membres de la bande, de son organisation, de ses chefs...

Cependant, la pratique assidue des archives et le répertoire de criminels nous avons constitués nous ont mis en présence d'un groupe familial particulièrement remuant, sinon dangereux, les Gioanni, du hameau de Fontant près de Saorge. Tous sont plus ou moins apparentés et inculpés de coups et blessures, d'homicides, de vie scandaleuse, de brigandage, d'aide à des bandits, ainsi cet Ambroise Gionni, condamné par contumace pour homicide à 5 ans de galères en 1755 (16) ; toute la famille est mobilisée pour le cacher et pour empêcher sa capture, aussi trois parents sont-ils inculpés à leur tour en 1757 pour avoir blessé des soldats de justice qui venaient arrêter Ambroise (17). Ce dernier n'a pas été pris, car, en 1762, il est de nouveau inculpé pour tentative de meurtre d'un François Cioanni et pour avoir été complice de la mort de Marie Gioanni, enceinte (de ses oeuvres?), cette fois il est capturé et condamné à trois ans de bannissement (18), sentence qui apparaît assez douce. Ambroise Gioanni n'arrête pas en si bon chemin sa carrière ; en 1765, contrevenant au ban, avec un groupe de cinq hommes (presque tous des Gioanni), il fait irruption dans une taverne, les armes à la main ; des sentences de bannissement les frappent (19)... il continue. En 1769, arrêté alors qu'il se trouve en rupture de ban, il est accusé de "vie scandaleuse, d'attentats à l'honneur des filles et des femmes de Saorge", de menaces avec des couteaux, d'insultes ("homme criminel", "facinoroso"), il est condamné à cinq ans de galères (20). Cette dernière condamnation semble mettre fin à sa carrière puisque nous n'avons plus trace de lui ensuite. Trois faits sont à remarquer : d'abord les solidarités familiales le père certes aide son fils (et il sera peu condamné par rapport aux autres, quatre mois de chaîne contre 2 à 5 ans de galères) mais aussi des parents, peut-être éloignés, car la parenté n'est pas indiquée (21)-, ensuite le non respect du bannissement -Gioanni n'a pas quitté la région de Saorge, la police est insuffisante pour faire respecter les sentences et elle n'y met peut-être pas grand zèle après l'attentat qu'elle a subi-, enfin la relative indulgence du tribunal à l'égard de cet Ambroise Gioanni -à la cinquième condamnation il écope de cinq ans de galères alors que théoriquement il risquait la mort voire les galères à vie-. Cependant, à leur sujet, nous ne pouvons pas parler de véritable bande organisée, il s'agit d'hommes que leur parenté -plus ou moins proche-, que leur voisinage -tous habitent Fontan- unissent ou désunissent à l'occasion (22).

Ces individus ne sont pas tous accusés de brigandage, mais sont souvent complices d'un brigand qu'ils cachent à tour de rôle : la solidarité familiale, le "clan" serions-nous tenté de dire, joue à plein et concerne les femmes aussi, qu'elles soient les maîtresses des bandits ou simplement parentes.



Un autre groupe a attiré notre attention : à Tende six hommes et deux femmes sont accusés, en 1752, du meurtre d'un notaire, Gaétan Guidi (23), un homme est condamné à cinq ans de bannissement, trois autres sont relaxés (inhibition de molestie ou absouts), la sentence suspendue pour les quatre autres. Nous retrouvons ces derniers en 1754 (24) avec deux autres inculpés, toujours pour le même meurtre : Marie" veuve Cerighello, et les autres accusés - Cassone, Cassio, Vitio, Cerighello-, sont "inquisiti d'aver con altre persone torbide e minacciose formate una compagnia da ioro stessi qualificate La Compagnia di Cartoccia" (25)/ ce qui montre que la réputation de Cartouche aurait donc franchi la frontière, sans doute grâce à la chanson populaire exaltant le bandit. Toujours est-il que c'est la seule indication d'une bande assez organisée pour avoir choisi un nom de guerre, évocateur des activités de la bande ? Nous remarquons aussi la localisation, à Tende, près du Piémont, donc dans une zone d'où ils pouvaient plus facilement échapper aux recherches, en outre zone inaccessible l'hiver.

Combien y eut-il de bandits ? il est impossible de répondre. En effet certains accusés le sont en vertu de plusieurs chefs d'accusation, dont le brigandage. Et un crime plus important (homicide) suffisant pour la condamnation, on ne dit rien des autres chefs d'accusation. D'autre part, quand un individu est accusé, on indique toujours qu'il avait des complices, mais on ne précise pas le nombre -"trois ou quatre" ou bien "un grand nombre de mauvais vivants" sans plus- si bien qu'il nous est impossible d'évaluer l'importance du danger.

Pour toute la période 1736-1792 pour laquelle nous disposons d'archives suivies, nous découvrons 41 accusés de brigandage ("O'grassazione") parmi lesquels 26 détenus et 15 contumaces, auxquels s'ajoutent 28 individus ayant commis des vols à main armée ou sous la menace mais pour lesquels on ne trouve pas la mention "brigandage" de façon précise ; sur ces 28, 20 sont détenus et 8 contumaces. Donc 69 individus sont bien des brigands, mais il faut ajouter également les complices qui encourent plus ou moins (nous le verrons après) les mêmes peines: il y en a 23 dont 2 femmes (parmi eux 14 hommes détenus, 2 femmes détenues, 7 hommes contumaces). Au total 92 personnes sont accusées de brigandage. Sur un total de 4367 accusés pour toute la période, le brigandage représente dans les archives judiciaires- 2,1 % de la criminalité, mais il ne faut jamais oublier, répétons-le, les lacunes inhérentes à ce genre de délit.

On remarque un plus grand nombre d'accusés de brigandage vers la fin du XVIIe siècle, mais est-ce un accroissement réel du brigandage ou une meilleure traque des criminels, car ce phénomène d'augmentation des individus accusés est sensible pour tous les délits et les crimes commis au cours du XVIIIe siècle et il s'accompagne aussi d'un plus grand nombre d'individus relâchés. Ceci nous amène à parler de la répression du banditisme.

### **III. LA REPRESSION DU BRIGANDAGE**

Alors que les simples vols, ou les affaires de coups et blessures ou d'homicide sont l'objet d'un grand nombre de lois, qui se font de plus en plus détaillées et précises au fil des siècles et plus particulièrement au cours du XVIIIe siècle, les lois concernant le brigandage ne sont pratiquement pas modifiées. Dès 1596 elles disaient :

"Quiconque votera ou tentera de voler quelqu'un de force, avec violence ou menaces, tant dans sa maison que dehors, sur Ses grands chemins ou autres, et en quelque endroit que ce puisse être, quand même la personne attaquée ou volée n'aurait pas été maltraitée, sera puni, même pour la première fois, de la peine de mort, à laquelle on joint telle autre peine exemplaire que le Sénat jugera à propos" (26).

En 1723, dans les nouvelles constitutions royales, l'article est repris et complété: on précise que l'accusé subira la même peine, la mort, s'il use d'armes. D'autre part les bandits entre 18 et 20 ans (on ne pense donc pas accuser quelqu'un de brigandage en dessous de 18 ans) ne subiront la peine de mort que s'il y a eu homicide ou blessures. Quant aux étrangers qui commettraient des brigandages dans les états du roi de Piémont-Sardaigne, ils seraient condamnés également à la potence (27).

Les constitutions d'avril 1770 introduisent de nouvelles précisions :

"Si lors du brigandage, quelqu'un use de quelque traitement barbare, la peine sera la roue, ou bien le coupable sera conduit su gibet, tiré à la queue d'un cheval".

C'est le supplice de la claie. Ce renforcement des peines, à la fin du siècle, n'est pas particulier au brigandage, les homicides accompagnés de torture sont punis de mort, bien sûr, mais auparavant, soit la roue soit le supplice de la claie doivent être appliqués. Faut-il voir dans ce renforcement le résultat d'une peur plus grande devant un accroissement des brigandages ? Les archives dont nous disposons ne nous permettent pas de répondre à cette question car trop rares sont les cas de brigandages qui passent en justice.

Pour les hommes de moins de 20 ans les châtiments sont précisés : pour les individus ayant entre 18 et 20 ans c'est, comme précédemment" la mort en cas d'homicide et de blessures, autrement les galères perpétuelles. Une nouveauté est introduite : on prévoit le cas de brigands entre 14 et 18 ans s'ils sont coupables d'homicide le châtiment sera les galères perpétuelles, s'il n'y a que des blessures ce sera 10 ans de chaîne, s'il n'y a que le brigandage sans blessures 5 ans de chaîne (28). Nous n'avons pas rencontré dans le Comté de brigands ayant moins de 20 ans. Y en eut-il dans le restant des états du royaume de Piémont ?

Ces lois furent-elles appliquées ? Dans l'affaire Dominique et Jacques Martino, le père est condamné aux galères perpétuelles à Perinaldo, en 1791, alors qu'il aurait dû être condamné à mort, et le fils qui avait moins de 20 ans au moment des faits l'est à 20 ans de galères au lieu de la perpétuité (29). D'autres accusés de brigandage accompagné d'homicide sont condamnés à mort, comme ce Laurent Brun qui a assailli en février 1775, sur la route de Menton, près de la Turbie, un citoyen napolitain, le blessant d'un coup de pierre à la tête puis l'égorgeant et mettant à sac ses affaires. Brun est pendu et après sa mort son bras est coupé et attaché à un pieu sur le lieu du crime (30). Cela bien sûr pour rendre le châtiment exemplaire. Cette notion d'exemplarité du châtiment est permanente : en 1738 c'étaient Jules César Gioanni et 3.B. Cuggia de Saorge qui, après avoir commis de nombreux brigandages contre des muletiers de Breil, des paysans, le maître de poste de Sospel et un homicide contre un de leurs parents, sont condamnés à subir l'application de tenailles rougies puis à être pendus sur le gibet. Ensuite, "quand ils seront devenus cadavres, leur tête sera coupée et clouée au gibet, puis ils seront portés sur la montagne de Broix, cloués sur un pieu, sur la voie publique, près de la muraille, là où ils ont commis un de leurs brigandages" (31). Un châtiment semblable attend François Bottero : "son cadavre sera cloué sur la route du col de Broix" (32).

L'endroit semble peu fréquentable! Même si nos ancêtres étaient moins sensibles ou émotifs que nous, il devait y avoir de quoi être quand même quelque peu impressionné sinon horrifié.

Des brigands furent condamnés aux supplices de la roue et de la claie car auteurs d'homicides atroces : ainsi François Lions, de Barcelonnette qui a attaqué pour le voler l'aubergiste chez qui il se trouvait, alors qu'il était encore couché, l'a enveloppé dans une couverture et avec une grosse pierre lui a asséné des coups sur la tête, lui provoquant 15 blessures, puis avec son couteau, il tenta de lui taillader le cou, puis lui a porté des coups sur tout le corps pendant que l'autre se débattait. Le supplice du malheureux aubergiste dura une heure. Finalement, tout ensanglanté, il put échapper à son tortionnaire en se jetant par la fenêtre. L'accusé est condamné au supplice de la claie puis à être pendu (33). Cinq autres brigands sont condamnés au même supplice qu'ils ne subiront pas car ils sont contumaces (34).

Le supplice de la roue apparaît une fois en 1786 contre un brigand, Barthélémy Magnetti, qui, en janvier 1786 a, "avec préméditation, de sang-froid, insidieusement" assailli deux bûcherons qui dormaient dans une baraque dans la forêt de Lantosque pour voler leurs effets. Meurtre barbare là aussi, commis avec un couteau (35).

Ces brigandages se sont tous accompagnés d'homicides atroces que nous n'avions pas rencontré précédemment ; en tout cas les archives ne nous indiquent pas le même luxe de détails macabres auparavant. A situations exceptionnelles, sanctions exceptionnelles ? Peut-être.

Mais tous les brigands sont loin d'être condamnés aux châtiments prévus par le code, souvent leur peine est inférieure t galères à vie au lieu de mort (36), un autre à 8 ans de galères (37), nous sommes tentés de dire seulement! Celui qui vola le capitaine grainetier fut condamné à 5 ans de galères (38), tandis qu'un autre voit l'accusation de brigandage ne pas être retenue par les juges, et ce, en 1781 (39).

En étudiant la répartition des peines, pour 69 brigands :

- 23 sont condamnés à mort soit 33 %
- 13 condamnés aux galères à vie soit 18,8 % ;
- 18 condamnés aux galères à temps (entre 3 et 20 ans) soit 26 % ;
- 2 condamnés à la chaîne (3 ans), soit 2,8 % ;
- 4 condamnés à la prison (3 mois à 8 mois) soit 5,7 % ;
- 2 condamnés au bannissement (2 ans et 5 ans) soit 2,8 % ;
- 7 relaxés soit 10,1%.

La législation n'est pas appliquée aveuglément, on tient compte des circonstances, ce n'est pas une mécanique simple, contrairement à ce que l'on croit souvent. Les juges se réservent la faculté d'interpréter la loi selon les cas qui se présentent devant eux, en atténuant les châtiments. Mais il faut bien voir que la plupart des criminels échappent à la justice, un bon nombre est contumace, d'autres ne sont pas poursuivis puisque inconnus (il n'y a pas d'information contre "X" comme de nos jours). Les brigands contumaces qui ont commis des homicides sont parfois exécutés en effigie dans la cité, et leur nom inscrit sur un catalogue, et exposés à la vengeance publique : c'est le sort de Philippe Piana et de Dominique Belgrano qui ont tue un muletier pour le voler (40).

Les complices des bandits condamnés à mort ou aux galères risquent des peines pécuniaires élevées (200 écus d'or au début du siècle, 250 à la fin), voire la même peine que les bandits s'ils récidivent, mais cela ne vaut pas pour la famille dont les membres complices sont punis selon le gré des juges (41). En fait, nous avons trouvé 13 hommes et 2 femmes

accusés d'aider des bandits à se cacher : les deux femmes sont condamnées au bannissement des Etats pour deux et cinq ans, les 13 hommes sont relâchés soit à la suite de non lieu (6), soit qu'ils soient absout (3), soit à la suite d'une interdiction de poursuivre (3), soit par relaxe simple (2). Les juges se montrent donc bien compréhensifs, admettent les solidarités familiales et villageoises, comme on le voit pour les 23 individus accusés soit d'aide soit de complicité : aucun complice n'est condamné à mort, 1 est condamné aux galères à vie soit 4,3% , 3 condamnés aux galères à temps (10, 5, 3 ans) soit 13 %, 1 condamné à la chaîne (4 mois) soit 4,3 %, 2 condamnés au bannissement soit 8,6 %, 16 relaxés soit 69,5 %.

Plus délicate est la situation des cabaretiers ou aubergistes qui peuvent être forcés d'héberger les brigands : pour prouver leur bonne foi aux autorités, ils doivent le jour même ou le lendemain dénoncer les brigands (42). En 1770, la peine encourue s'ils ne le font pas peut être de deux ans de galères. En fait, nous n'avons pas trouvé d'aubergiste inquiété pendant tout le XVIIIe siècle.

## CONCLUSION

Malgré la difficulté de saisir la totalité du brigandage qui sévit dans le comté de Nice, nous avons pu apercevoir des groupes de brigands semant la terreur aux abords des villes du centre et de l'est du comté, n'hésitant pas à tuer, à torturer pour voler, et ce, en toutes saisons, de jour comme de nuit. Les routes sont loin d'être sûres et la loi bien que sévère -puisqu'elle punit de mort le brigand ne joue apparemment pas de rôle dissuasif, d'autant plus que ces bandits ont toutes chances de pouvoir s'évader, parfois avec la complicité familiale ou villageoise ; cependant on peut se demander si les villageois ont vraiment envie de défendre le brigand ou s'ils en ont peur, trop peur pour le livrer.

Cette étude du brigandage est aussi un bon moyen d'apprécier le fonctionnement de la justice dans le Comté et d'en voir l'originalité : alors que les Etats sardes bénéficient d'un code de lois pénales de plus en plus précis, les juges ne se départissent pas de leur libre arbitre dans l'appréciation de la peine à attribuer, et ce, pour le plus grand bénéfice des accusés qui, au lieu de la peine de mort, sont souvent condamnés aux galères à temps ou à vie, voire à des peines de prison. Occasion supplémentaire pour saisir le modernisme de cet Etat, la loi ne sert pas comme instrument de légitimation d'un pouvoir de classe, la justice n'est pas une application mécanique des lois.

## NOTES

- (1) Le sénat de Nice existe depuis 1614 ; il a de multiples activités administratives mais aussi judiciaires ; il fonctionne comme cour d'appel de toutes les sentences, notamment pour celles pouvant entraîner des peines afflictives. Il existe une belle série continue, de minutes de sentences criminelles pour le XVIIIe s. (B 230 à B 258), gros registres auxquels s'ajoutent des documents épars à travers toute la série B. Malheureusement nous n'avons pas de "sac a procès" contenant toute une procédure.
- (2) Archivio di Stato di Torino, Prima Sezione, registro uno, lettres de M. le comte de Mellarède 1729-1732, p. 30, lettre du 12 décembre 1729.
- (3) LESUEUR, Le vrai Mandrin, Paris.1971, p.217.
- (4) Pour tout ceci, le document des archives de Turin "Contado di Nizza , lettres et remontrances du sénat de Nice, concernant les incidents de frontière", mazzo 5, n°3. Cf. aussi D. ANDREIS, "Le traité de Turin de 1760" in Nice Historique, avril-juin 1973, p.61 à 73.
- (5) Les faits datent des, environs ; du 14 mars, puisque c'est ce jour là que Mellarède a demandé sur place des informations.
- (6) Archivio di Stato di Torino, Prima Sezione, registro uno, lettre du 13 juin 1729.
- (7) DUBOIN, Raccolta délie leggî, editi, manifesti délia real casa di. Savoia, vol. VIH, droit criminel, p.391.
- (8) ELEUCHE-SANTINI V., Délinquance et criminalité dans le Comté de Nice au XVIIIe siècle, p. 198-199.
- (9) Archives départementales des Alpes-Maritimes (A.D.), A 11, manifeste du 5 février 1779.
- (10) A.D., B 235, f° 12-13, condamné le 18/5/1751.
- (11) A.D., B 254, i° 608-610, affaire Piana, Belgrano jugée le 12/9/1780. Est assailli de -la même façon un paysan qui, au petit matin du 7/1/1780, sous la menace d'un couteau, doit remettre son argent et une chemise (A.D., B 258, f° 31, affaire Uglia).
- (12) A.D., B 231, f° 91 (45 liores) i B 232, f° 80 (40 liores).
- (13) A.D., B 250, f° 257 verso, l'accusé J.B. Bellone est condamné à cinq ans de galères le 17/9/1757.
- (14) A.D., B 252, f° 31 v° à 34, jugé le 5/12/1764.
- (15) A.D., B 234, f° 65-68, jugé le 21/4/1750.
- (16) A.D., B 250, f° 209 v°, dans une rixe il frappe sur la tête son adversaire qui en meurt.
- (17) A.D., B 250, f° 261 v°, le père d'Ambroise, Antoine, et deux autres Gioanni.

(18) A.D., B 240, f° 25-26.

(19) A.D., B 252, f° 59, ils étaient tous, -contumaces.

(20) A.D., B. 254, f° 127 v

(21) Ce n'est, bien sûr, pas une preuve absolue, pure hypothèse.

(22) Nous n'avons pas indiqué tous les Gioanni de Fontan et de Saorge qui sont inculpés ; certes, tous ne sont pas parents proches, mais c'est un des noms qui se retrouvent le plus souvent dans notre répertoire de criminels : 37 noms en tout.

(23) A.D., B 235, f° 61, le meurtre a eu lieu en novembre 1749. Tous sont originaires de Tende, sauf un homme, génois ; deux sont détenus dont le condamné, les autres contumaces.

(24) A.D., B 250, f 195-197.

(25) Souligné dans le texte.

(26) DUBOIN, Lois et constitutions, livre IV, titre XXXIV, chapitre VI, 1, p 214.

(27) DUBOIN, id., livre VIII, p.97-98.

(28) Id. p.100-101.

(29) A.D." B 260.T 6-8, affaire jugée le 15/10/1791. 0(c)A.D., B 254, f 335, le 17/2/1775.

(31) A.D., B 231, 14-15, le 4/2/1734.

(32) A.D., B 232, f° 73-74, le 27/9/1741.

(33) A.D., B 253, f° 35-37, le 26/2/1771.

(34) A.D., B 254, f ° 608-610, P. Piana de Bestagno et D. Belgrano tie Borgo Maro, contumaces, sont condamnés à mort en 1780 et exécutés en effigie pour avoir commis un brigandage et tué un homme qui conduisait du bétail. A.D., B 258, ° 18, 3.B. Demiolans et D. Pèbre ont tué avec préméditation leur patron et sont condamnés en 1781. A.D., B 260, f° 50 v°, F. Richier a commis un brigandage sur la route de Monaco, il est condamné en 1792.

(35) A.D., B 258, f° 183 v°.

(36) B. Sifredi le 5/12/1764 (A.D., B 252, f 31 vJ-34)

(37) A.D., B 250, f° 248 v°, F. Lions le 9/7/1757. Autre exemple : L. Droguol, brigand et homicide, condamné d'abord le 10/6/1786 à mort par contumace (A.D., B 258, f° 200) puis le 13/9/1787, quand il est pris, aux galères à vie (A.D., B 258, f° 239 v°).

(38) A.D., B 250, f 257 v° affaire 3.B. Beilone, le 17/9/1757.

(39) Affaire Uglia le 31/8/1781 (A.D., B 258, f° 31).

(40) A.D., B 254, f° 608-610, le 12/9/1780.

(41) DUBOIN, Lois et constitutions, livre VIII, p. 35% titre XXXI.

(42) DUBOIN, Lois et constitutions, livre VIII, p.355.

**LE BANDIT ANDALOU AU XIX<sup>e</sup>  
SIECLE : CRIMINEL, PAUVRE  
BOUGRE, HEROS OU REVOLTE ?**

**par Gérard CHASTAGNARET et  
Emile TEMIME**



Notre propos dans cette communication est d'analyser à la fois la réalité et la mythologie du banditisme andalou. Celui-ci est un phénomène rural, très différent de la délinquance urbaine. Nos observations porteront sur sa dernière grande époque, qui est aussi presque son chant du cygne : les deux premiers tiers du XIXe siècle. Sans cesser d'exister, ce brigandage perd ensuite beaucoup de sa vigueur. Les bandes finissent par disparaître. La violence prend d'autres formes. Nous nous efforcerons d'abord de situer le banditisme dans l'espace, le temps et dans son cadre social. Nous chercherons ensuite à mettre en évidence ses mécanismes de fonctionnement dans la société espagnole du temps. Nous verrons enfin comment se transforme ce phénomène en un véritable mythe social, littéraire et plus généralement artistique.

## **I. LE MILIEU**

Parler violence sociale et a fortiori banditisme à propos de l'Espagne, c'est aussitôt évoquer l'Andalousie. La bibliographie confirme ce privilège régional. Le banditisme andalou a en effet été l'objet en 1933 d'un livre célèbre, désormais classique, dont l'un des auteurs, C. Bernaido de Quiros, est un juriste criminologue devenu sociologue et spécialiste des problèmes sociaux de l'Espagne méridionale (1). La thèse principale de l'ouvrage est que le régime latifundiaire engendre le banditisme dans toute sa complexité. Sans méconnaître tout l'intérêt des analyses qui servent à l'étayer et qui seront présentées plus loin, une explication aussi exclusive nous paraît omettre plusieurs éléments importants, en particulier le cadre géographique et divers facteurs conjoncturels.

### **1) Le cadre géographique**

Les exemples mêmes évoqués dans l'ouvrage auraient pu attirer davantage l'attention de ses auteurs sur le rôle du relief (2). La plaine n'ignore pas le banditisme rural, mais c'est dans les montagnes qu'il trouve à la fois ses racines et ses refuges : la Sierra Morena, la Serrania de Ronda sont ainsi des hauts lieux du banditisme andalou. Cette observation ne s'applique pas seulement à l'Andalousie. Ainsi, les montagnes de l'intérieur catalan, les chaînes de Vieille Castille ou, en Aragon, le massif du Maestrazgo ont longtemps été accueillantes aux bandits.

Cette évidence doit se compléter du rappel d'une banalité. Le bandit a besoin de chemins sur lesquels exercer son activité ; mais un réseau trop dense favorise le contrôle du terrain par les forces de l'ordre. Or, au sein de la médiocrité générale du réseau routier espagnol, les régions montagneuses se distinguent par la rareté des voies de communication. Qui va de Madrid vers l'Andalousie peut difficilement éviter de franchir la sierra Morena sans passer par Despenaperros. Parfois -c'est vrai également dans certaines régions d'Aragon- le voyageur est contraint d'emprunter de très mauvais chemins ou veredas" La montagne protège le bandit et, en provoquant une concentration du trafic sur des passages de franchissement parfois difficile, favorise l'observation et l'agression.

Souligner le rôle du relief ne doit cependant pas nous conduire à conclure à un déterminisme montagnard. Certaines régions montagneuses demeurent peu touchées par le banditisme. C'est le cas en particulier de la cordillère cantabrique: la misère galicienne débouche sur d'autres formes de marginalité, ou sur l'émigration. Le relief n'est qu'un facteur parmi d'autres.

## 2) Le poids de la conjoncture économique et politique

Le brigandage n'est pas un phénomène uniforme à travers le temps. Son histoire est scandée d'époques privilégiées, souvent identifiées grâce à des bandes ou des individus ayant acquis une réelle célébrité, comme la bande de la Saucedá de Ronda à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, ou encore le fameux Diego Corrientes, bandit sévillan dont la brève existence s'achève en 1781. Cette inégalité temporelle du banditisme peut s'expliquer partiellement par l'originalité des individus eux-mêmes. Mais une figure, aussi "grande" soit-elle, ne suffit pas à expliquer une époque. Deux autres types de facteurs doivent être soulignés.

Les premiers sont naturellement d'ordre socio-économique. L'équilibre rural d'une région méditerranéenne comme l'Andalousie est particulièrement fragile. De médiocres conditions climatiques provoquent facilement d'importantes famines et jettent de multiples journaliers dans l'errance. On ne doit pas oublier à ce propos que la dernière grande époque du banditisme andalou, qui dure de la fin de la Guerre d'Indépendance aux environs de 1830 est aussi une période de très grande misère rurale, liée en particulier à la profonde déflation qui frappe alors le pays (3). La misère n'engendre pas automatiquement le brigandage, mais elle lui fournit un terrain favorable.

Le banditisme est aussi, et surtout, très dépendant de la conjoncture politique et de l'évolution de l'appareil répressif. Ardila et Bernaldo de Quiros constatent, à juste titre, sa disparition pendant la guerre d'Indépendance, entre 1808 et 1812, et se demandent si le bandit n'a pas alors fait place au guérillero (4). La réponse ne fait pas de doute. Les bandes armées deviennent groupes de partisans, comme elles le feront encore quelques décennies plus tard à l'occasion des guerres carlistes, en Catalogne et dans le Maestrazgo. Les troubles armés intérieurs récupèrent et dissolvent le banditisme (5).

En revanche, les périodes de faiblesse financière et politique du pouvoir central favorisent nettement l'extension du banditisme. Lorsque l'Etat n'a pas les moyens d'organiser une police rurale, ou d'envoyer des troupes, le maintien de l'ordre se trouve remis de fait à la seule responsabilité de notables locaux, qui doivent le plus souvent se contenter de faire appel à des volontaires : le recours à des escopeteros professionnels demeure toujours exceptionnel. Dans les années qui suivent la fin de la guerre d'Indépendance, une telle situation permet à des bandes comme celles des Niños de Ecija ou la cuadrilla de Montellano de multiplier leurs exactions. La fin de ces deux bandes, en 1817 et 1819 respectivement, est chaque fois le résultat d'un effort exceptionnel : ainsi, plusieurs alcaldes unissent leurs efforts et arment des escopeteros pour en finir avec la cuadrilla de Montellano dont l'agressivité est devenue insupportable (6). Par son rôle majeur dans la répression, le pouvoir local devient ainsi parfois l'ennemi à abattre. Par exemple, dans la Serranía de Ronda, en 1830, l'efficacité de l'alcade de Gausin provoque la coalition des multiples bandes de la région qui s'organisent pour s'emparer du village. La détermination de l'alcade permet de les devancer et, au terme de durs accrochages, d'en capturer une vingtaine (7).

Les années 1830 voient sans doute l'apogée du rôle du pouvoir local dans la lutte contre les bandes armées. Même si, les troubles qui suivent la révolution de 1868 sont propices à une recrudescence du banditisme, le pouvoir central est devenu plus efficace peu après 1840, grâce à la création, en 1844, de la garde civile. Dès l'origine, celle-ci est en effet implantée et organisée pour être un instrument de lutte contre les bandits. Son action ne suffit pas à expliquer le déclin du banditisme. Le chemin de fer joue aussi un certain rôle en détournant des grandes routes une partie du trafic, ce qui peut d'ailleurs aider à comprendre le

progrès de formes de délinquances jusque là peu développées, comme le rapt (8). Cependant, le banditisme tarde à s'éteindre. De 1869 à 1871, il connaît même une spectaculaire flambée. Mais la répression pratiquée par la garde civile, d'une sauvagerie telle qu'elle est dénoncée aux Cortes, provoque un intermède d'une dizaine d'années. Une nouvelle résurgence du banditisme se produit encore au début des années 80, avec en particulier la bande des Ninós de Guadix (9). Mais l'activité de celle-ci ne dure que quelques mois, avant que tous ses membres ne soient finalement massacrés. Ensuite, les bandes perdent de l'ampleur. Au début du XXe siècle, quelques brigands, le plus souvent isolés ou simplement réunis en "couples", font encore parler d'eux. Mais ils finissent par tomber dans les mains ou sous les balles de la garde civile. Les parejas bicornées ont définitivement imposé leur loi (10).

### **3) Le cadre socio-économique**

Ignorant ou sous-estimant les facteurs présentés ci-dessus, Ardila et Bernaldo de Quiros accordent en revanche un rôle déterminant à la structure socio-économique, c'est à dire au régime latifundiaire. Ils écrivent par exemple : "Il est incontestable, selon nous, que la grande propriété territoriale oeuvre d'une manière décisive dans la conservation du banditisme", ou encore : "Il n'y a pas ni il ne peut y avoir de banditisme dans les pays de démembrement de la propriété" (11). Les formules peuvent naturellement être jugées excessives, mais les analyses sur lesquelles elles s'appuient demeurent du plus grand intérêt. Le latifundisme crée en effet dans plusieurs domaines des conditions favorables à l'apparition du banditisme.

Par ses répercussions sur l'occupation de l'espace tout d'abord. Les régions latifundiaires se caractérisent par une occupation très lâche du territoire. La population se regroupe en villages très peu nombreux, de plusieurs dizaines de milliers d'habitants chacun. Les campagnes sont presque vides, sans autres lieux d'habitation que des cortijos très clairsemés. Enfin, la rareté des chemins ruraux réduit le plus souvent les axes de circulation à quelques grandes routes jalonnées de ventas, auberges fortifiées "expression et symbole (...) de l'insécurité du voyage" (12).

Connues de tous, les conséquences sociales du système latifundiaire sont elles aussi importantes. La grande propriété, continue ou discontinue, s'accompagne d'une absence presque complète de classes moyennes et fait cohabiter quelques nantis avec un immense prolétariat misérable. Il est facile à Ardila et Bernaldo de Quiros de souligner combien une telle situation offre un terrain propice à la rébellion.

On voit déjà quelle interprétation du banditisme peut se profiler derrière cette conception du brigand comme sous-produit du régime latifundiaire. Nous avons déjà dit que nous refusons une explication aussi univoque. Il faut même aller plus loin. L'ensemble des facteurs présentés jusqu'ici ne permet évidemment de rendre compte d'aucun des destins individuels des multiples brigands. Laissons à Lombroso son déterminisme. En revanche, il nous paraît clair que la conjonction de divers éléments favorables, parmi lesquels la structure socio-économique joue sans aucun doute un rôle majeur, a fait de l'Andalousie pendant des siècles une terre particulièrement fertile en bandits.

## **II . LE FONCTIONNEMENT DU BANDITISME**

La "carrière" de bandit présente trois étapes successives : l'entrée en banditisme, la vie de bandit, la fin, qui n'est pas toujours la chute.

## **1) L'entrée en banditisme**

Ardila et Bernaldo de Quiros analysent très sommairement ce passage, si important, à l'illégalité. Les seuls exemples qu'ils prennent sont ceux d'individus contraints de fuir la vie normale à la suite d'un homicide, acte irréparable (13). En distinguant meurtriers passionnés et criminels nés, ils se confinent au domaine psychologique pour essayer d'approfondir le problème, en méconnaissant paradoxalement l'importance, pourtant évidente, du facteur socio-économique.

Sans ignorer les cas de rupture individuelle avec les normes sociales, il faut d'abord souligner que le bandit se recrute surtout dans le milieu de prolétariat paysan des jomaleros. L'acte délinquant initial n'est pas toujours la règle et le passage n'est pas forcément irréversible. Certains brigands se sentent si peu exclus qu'ils rentrent dans la légalité si la conjoncture s'y prête, dans tous les domaines.

Avec la misère, le clientélisme, si enraciné en Andalousie, peut aussi faire le bandit. Le plus célèbre chef de bande de l'époque romantique, Dosé Maria, sur qui Mérimée a abondamment écrit, en offre un exemple significatif. A la faveur de sa longue carrière, commencée probablement en 1816 pour s'achever en 1832, il s'est constitué à travers toute l'Andalousie centrale une clientèle si vaste qu'il peut à sa guise compléter sa troupe en recrutant dans un "vivier" de candidats qui ont prêté serment (14)

Aussi exceptionnel soit-il, cet exemple met en évidence un fait important à la fois pour le recrutement et pour l'existence ultérieure des bandits : leurs relations avec le milieu paysan sont rarement hostiles et peuvent être parfois très bonnes. En 1880, les paysans de Guadix soutiennent la bande des Niños de Guadix, qui s'en prend, il est vrai, à de gros propriétaires, et vont même jusqu'à donner de fausses informations à la garde civile (15). Le bandit est en rupture avec la légalité, mais non avec son milieu d'origine.

## **2) La vie de bandit**

### **a) L'aire d'activité**

Sans entrer dans le détail de l'implantation particulière de chaque bande, on peut ajouter une observation complémentaire à nos remarques antérieures sur le rôle des reliefs montagneux. Au XIXe siècle encore, les bandes parviennent assez fréquemment à trouver appui sur des hameaux ou des villages de petite dimension situés en général dans les montagnes. Les gros bourgs des plaines sont trop importants et trop "exposés" pour pouvoir être réellement contrôlés. José Maria, "el Rey de Sierra Morena", représente un cas limite mais significatif de cette emprise du chef de bande sur une population. Il contrôle l'ensemble de la Sierra Morena' et peut étendre sans risque son activité, au nord jusqu'au Valle de Alcudia, au sud jusqu'aux environs de Grenade et même au delà. Il parvient à avoir une vie de relations sociales au vu et au su de tous.

Son assise régionale est si solide que c'est l'incursion policière, très rare d'ailleurs, qui devient un phénomène anormal. Il va de soi que la mise en place, au cours des décennies ultérieures, d'un appareil répressif peu à peu efficace dans le contrôle du terrain, restreint, dans le temps et dans l'espace, les possibilités d'enracinement. Mais les bandes gardent toujours une région d'élection, où elles bénéficient de leur connaissance du terrain et de multiples connivences.

## **b) Les pratiques du bandit**

Le but même du brigandage est l'accaparement des richesses d'autrui. Un des problèmes majeurs du bandit andalou réside dans la faiblesse de la "matière à détrouser". L'Espagne des premières décennies du XIXe siècle est un pays très pauvre, en proie de plus à une grave contraction de la masse et de la circulation monétaires. Deux types de biens sont susceptibles d'être volés, ceux qui sont de passage, empruntant surtout^ les grandes routes pour traverser l'Andalousie, et les richesses locales. La première catégorie offre moins d'aubaines que l'on ne pourrait croire vers 1830, la principale ligne, Madrid-Cadix, n'est desservie que par deux diligences hebdomadaires, protégées par quelques escopeteros (16). L'agression peut être très lucrative, mais son rapport doit être aussi très inégal. Jose Maria complète cette course au trésor par une autre pratique, plus sûre: la direction de Correos lui verse une once par véhicule pour qu'il n'attaque pas le service du courrier (17). Le bandit se fonctionnarise, ou s'assure un revenu de rentier !

Malgré leur célébrité, les agressions sur les richesses de passage sont loin de suffire à l'activité des bandits (18). Moins connus du public, les prélèvements sur les fortunes locales sont une forme très importante du brigandage rural. Ils méritent d'autant plus de retenir l'attention qu'ils sont parfois révélateurs de relations d'une grande complexité avec le milieu local. Le plus souvent, ces prélèvements sont de simples extorsions de fonds opérées sous des formes diverses. Mais parfois le bandit y ajoute tout un circuit de rotation des richesses qui crée ou fortifie une clientèle d'obligés. En voici deux exemples (19). Le premier concerne Pablo Aroca, premier chef des Ninos de Ecija. Ce brigand emprunte un jour une forte somme à un riche propriétaire, consentant "par nécessité". Il la remet à un meunier très endetté à la date même où la justice vient saisir les biens de celui-ci et lui permet de se libérer de sa dette. Il suffit ensuite à Pablo Aroca d'agresser le juge et ses assesseurs pour récupérer la somme et la restituer à son propriétaire. Quelques années plus tard, José Maria se montre lui aussi expert dans l'utilisation de cette méthode. Selon Mérimée, il donne un jour 1500 réaux à un pauvre muletier pour l'achat d'une mule qu'un riche paysan met en vente. Une fois la transaction effectuée, il va chez le vendeur pour "récupérer" ses fonds. Dans les deux cas, les bandits se sont faits des obligés sans aucun frais, simplement en imposant la circulation, selon un parcours déterminé, d'un numéraire dont les campagnes manquent alors cruellement. Cette habileté technique jointe au fait, illustré par le second des exemples cités, que les notables font facilement les frais de l'opération, a souvent introduit dans les esprits une confusion d'interprétation : le bandit peut être perçu comme un redistributeur de richesses, alors qu'il sait surtout qu'il lui faut parfois concilier exactions et clientélisme pour parvenir à durer. Certaines bandes ne tombent-elles pas précocement pour avoir négligé cette exigence ?

Si les richesses régionales constituent une matière très importante, peut-être la plus fréquemment exploitée, de l'activité délinquante, il faut en revanche noter que les brigands ne cherchent jamais à s'emparer de biens fonciers ou immobiliers. Ils s'en prennent exclusivement à la partie mobilière des fortunes, quitte à réemployer ultérieurement des fonds mal acquis dans l'acquisition stricto sensu de biens fonciers.

Reste à examiner l'utilisation de la violence. On ne saurait contester son existence, tant sont multiples les exemples d'attaques, de séquestrations suivies de demande de rançon, etc.. Mais souvent la peur éprouvée par les victimes épargne une violence que le bandit ne pratique jamais gratuitement, sauf très rares exceptions. Sous le règne de Ferdinand VII et pendant les guerres carlistes, les luttes armées d'origine politique sont toujours beaucoup plus violentes que les actes de brigandage. Et l'évocation de la brutalité, voire de la sauvagerie de la lutte de

guerilla pendant la guerre d'Indépendance, renforcerait encore cette constatation. Le brigand n'a d'ailleurs pas la réputation d'être sanguinaire. En ce domaine encore, José Maria est à la fois exceptionnel et significatif. Il n'aurait jamais tué personne, et c'est en tant que sympathisant de la cause libérale, et non comme chef de bande, qu'il aurait fait preuve du plus d'agressivité. José Maria rançonne, détrousse, mais ses exactions ont une contrepartie : la protection du bandit. Il est interdit d'attaquer une diligence à laquelle José Maria a accordé sa protection contre paiement d'une redevance" Si le milieu n'est pas exempt non plus de brutes, c'est surtout à partir de la création de la garde civile qu'une lutte sans merci avec l'autorité tend à devenir la règle. Mais jusque là, la faiblesse du pouvoir favorise l'image du bandit avare de la vie d'autrui et capable de beaux gestes.

### **c) Les fins de carrière**

En dépit du cas remarquable, mais non unique, de longévité de José Maria, Ardila et Bernaldo de Quiros estiment que la carrière du brigand est courte. Il est vrai qu'elle peut prendre fin de multiples manières. La première, la plus courante, est naturellement la mort violente, qui peut avoir elle-même plusieurs origines : les péripéties de l'agression, les luttes intestines entre bandits, la répression enfin. La répression ferdinandine, peu efficace, est impitoyable et même atroce lorsqu'elle parvient à saisir des bandits. Plus tard, en 1870-1871, la chasse aux brigands, remarquablement organisée par le gouverneur civil de Cordoue" Zugasti, s'achève presque toujours par le massacre immédiat des hommes capturés (20). De manière générale, sauf pour les dénonciateurs, la mort est toujours la suite normale de la capture, avec ou sans procès.

Mais, surtout en temps de faiblesse du pouvoir central, le bandit peut parfois faire un retour discret à la vie normale, en devenant propriétaire foncier par exemple. Et il y a enfin la rentrée officielle dans la légalité dans le cadre d'un indulto -grâce- accordé par le roi. José Maria et de nombreux autres bandits en profitent en 1932. Le célèbre chef de bande devient même officier et se trouve investi d'une fonction dans sa propre spécialité, puisqu'il est nommé "commandant de l'escadron franc de protection et de sécurité publique de Seville" (21). La démarche est moins surprenante qu'il ne paraît. Le pouvoir n'a pas les moyens de réprimer l'activité d'un bandit à l'assise locale remarquable. Il le rémunère de fait depuis longtemps et va simplement continuer en l'utilisant à son service. Il y a d'autres exemples d'intégration dans l'armée de rebelles, politiques ceux-là, guérilleros de la guerre d'Indépendance ou des luttes libérales, et plus tard, chefs carlistes.

Inévitablement lacunaires et rapides, les observations précédentes sur la vie du bandit imposent néanmoins une conclusion nette : si la misère pousse au banditisme, le bandit ne lutte pas pour l'avènement d'un autre ordre social. Souvent bien intégré dans le tissu social, le bandit en accepte la hiérarchie, même s'il agresse les riches. La reconnaissance peut être réciproque. Dans un témoignage récemment publié sur le banditisme dans la région d'Estepa, aux confins des provinces de Seville, Malaga et Cordoue, un ancien commandant de la garde civile souligne avec force les protections dont les bandits bénéficient, au début du XXe siècle, de la part des caciques locaux (22). Le brigand n'est pas un révolutionnaire.

Lorsqu'il a un objectif social, celui-ci est simplement de s'intégrer au plus haut niveau possible à l'ordre existant.

### **III. LA MYTHIFICATION DU BANDITISME**

Le bandit andalou est devenu un mythe, mais celui-ci n'est pas uniforme. L'interprétation mythique du banditisme varie selon les époques et ses foyers d'élaboration. Schématiquement, on peut dire que le bandit andalou a pris ainsi deux visages successifs : l'un est celui du bandit romantique ; l'autre est celui d'un précurseur des luttes sociales.

#### **1) Le bandit romantique**

Ce mythe du brigand galant, non violent et généreux, a naturellement José Maria comme principal support. Ainsi, Mérimée raconte que le bandit baise la main des dames tout en ôtant leurs bagues, ne laisse jamais les voyageurs complètement démunis, ou peut rendre un bijou auquel son propriétaire est particulièrement attaché. Une mythologie physique vient s'ajouter à cette idéalisation du comportement. Mérimée dresse de José Maria un portrait tout à fait flatteur, contredit d'ailleurs par une description du marquis de Custine (23).

Ce mythe est créé et diffusé surtout par la littérature. Des auteurs espagnols y contribuent, comme Manuel Fernandez y Gonzalez dans des folletines à succès. Mais c'est principalement grâce à des écrivains étrangers qu'il prend une ampleur extraordinaire. Du côté français, les noms les plus importants sont ceux du marquis de Custine et de Mérimée, qui évoque José Maria dans *Carmen*, dans plusieurs articles et dans sa correspondance. L'Angleterre, où les récits de voyage sont alors très en vogue, participe aussi à l'élaboration et à la diffusion du mythe, avec des auteurs comme Richard Ford ou Cook.

La littérature n'est pas seule à propager le mythe. De multiples représentations graphiques viennent bientôt compléter son action en diffusant, en Espagne comme à l'étranger toute une imagerie du brigand. L'image est en ce domaine d'autant plus efficace que, pour les romantiques, le brigand est un héros individuel sur qui s'accumulent de multiples clichés de comportement, d'ordre physique ou moral. Le brigand romantique peut donc être un bandit d'honneur séduisant, mais il n'est jamais un révolutionnaire.

#### **2) Le bandit précurseur des luttes sociales**

L'assimilation du bandit et du révolutionnaire est le résultat de deux tentatives, d'origines très différentes sinon opposées. La première émane du pouvoir de la Restauration qui s'efforce de faire passer pour des actes de banditisme les premières réactions de révolte suscitées par la diffusion naissante de l'anarchie-me dans le monde rural andalou. Cette assimilation, favorisée par la pratique des sociétés secrètes, aboutit à l'affaire de la Mano Negra (25). Prêter des exactions à une société secrète permet de traiter les anarchistes comme des bandits et de développer contre eux, en 1883, une terrible répression. On confond volontairement le clandestin et l'illégal, la violence du bandit et la revendication sociale.

Surtout, à partir du début du XXe siècle, lorsque se développe l'attention portée au phénomène social andalou, un mouvement inverse apparaît et prend une ampleur certaine. Ce n'est plus le révolutionnaire qui devient bandit. C'est le brigand qui est désormais considéré comme un précurseur des luttes sociales apparues à partir de la fin des années 1850. En dépit de quelques relents des théories de Lombroso sur le délinquant-né, l'ouvrage d'Ardila et Bernaldo de Quiros s'inscrit tout à fait dans cette tendance. Voici par exemple! extraits de la conclusion générale de leur ouvrage : "Le banditisme en définitive, est un épisode, le premier de tous, de la lutte sociale en Andalousie, qui tout au long d'un siècle et demi de conflits,

chaque fois plus intenses et dramatiques, unit Diego Corrientes, le fort et valeureux enfant d'Utrera, et le vieillard vaincu bien qu'immolé, Seisdedos, de Casas Viejas" (...). "Mais si à l'époque de Diego Corrientes, à la fin du XVIIIe siècle, il n'existait pas encore en Andalousie d'autre protestation que celle du bandit, si inefficace et discutable, peu après, presque depuis les temps des Ninos de Ecija et de José Maria, en commence une autre, exempte désormais du péché originel de la précédente, c'est à dire le délit : la protestation ouvrière qui, faible et souterraine au début, finalement déborde et affleure à la surface de la société" (26).

Cette interprétation est sans aucun doute cohérente avec la théorie des auteurs sur les origines du banditisme. Le caractère parfois dramatique des problèmes agraires sous la seconde République aide à comprendre leur propos. Il faut néanmoins constater que, en l'occurrence, l'analyse sociologique cesse d'être scientifique pour contribuer elle aussi à l'élaboration du mythe.

### **CONCLUSION : UN ELEMENT DE L'ORDRE ANCIEN QUI SERT A L'APPRENTIS SAGE DE LA REPRESSION SOCIALE**

Le mythe du bandit andalou est justifié au moins sur un point. Le brigand, fait réellement partie du paysage social andalou du XIXe siècle. Mais le banditisme, n'est le fait, ni de héros, ni de révoltés. Le phénomène tire plutôt sa permanence, et sa vitalité à la fois des tensions économiques et des carences de pouvoir inhérentes à une société traditionnelle très inégalitaire mais pauvre en moyens d'encadrement des masses rurales. Le bandit occupe des failles permanentes, parfois béantes, du contrôle social, au point de se substituer parfois à l'appareil administratif. Mais il ne conteste pas la légitimité profonde des pouvoirs, religieux ou politiques. Cet agent d'insécurité s'insère lui-même dans l'ordre d'une société rurale traditionnelle.

En revanche, la lutte contre le banditisme sert incontestablement d'apprentissage à la répression sociale. L'outil majeur de la destruction des brigands, la garde civile, voit son activité progressivement orientée, dans les campagnes andalouses, vers la répression de l'agitation populaire, comme l'affaire de la Mano Negra l'illustre dès avant la fin du XIXe siècle. Glissement des missions des forces de maintien de l'ordre ; transposition des techniques aussi. Ainsi la ley de fugas, exécution sommaire des prisonniers sous prétexte de tentative de fuite, si en vogue à Barcelone vers 1920, est mise en pratique par Zugasti dès 1870. Et la fin des Ninos de Guadix, brûlés vifs en 1880 dans l'incendie, allumé par la garde civile, du petit cortijo où ils se sont réfugiés, préfigure celle de Seisdedos a Casas Viejas. Le bandit andalou n'est pas un révolté, mais contre lui se prépare l'écrasement des révoltes, surtout des révoltes rurales.



## NOTES

(1) ARDILA, L. et BERNALDO DE QUIROS, C, El bandolerismo andaluz, 1933. Réédition, éd. Turner, Madrid, 1973, 262 p. Parmi les autres ouvrages de Bernaldo de Quiros, on peut citer, sur le problème du banditisme : La Picota y figuras delincuentes, 1907. Réédition, éd. Turner, Madrid, 1975. Et sur la question agraire andalouse : El espartaquismo agrario andaluz, 1919. Des extraits de ses principaux travaux ont été rassemblés sous le titre : El espartaquismo agrario y otros ensayos sobre la estructura economica y social de Andalucia. Seleccion y prologo de J. L. Garcia Delgado. Ediciones de la Revista de Trabajo, Madrid, 1973.

(2) Ils s'efforcent cependant de délimiter la vaste région dans laquelle le banditisme est le plus vivace, ce qu'ils appellent "le polygone du banditisme andalou" (pp. 217 et suiv. de la réédition).

(3) Sur les origines et sur l'ampleur du phénomène déflationniste, cf. la thèse récente d'A. BRODER, Le rôle des intérêts économiques étrangers dans la croissance de l'Espagne au XIXe siècle. 1767-1924. Université de Paris I, 1981.

(4) El bandolarismo...f op.cit., p.89.

(5) Inversement, la fin des guerres intérieures s'accompagne d'un passage important vers le banditisme. Les Ninos de Ecija en sont probablement un exemple, à la fin de la guerre d'Indépendance (Ibid., p.91).

(6) Ibid., p.95.

(7) Ibid., p. 136 et suiv.

(8) Ibid., p. 145.

(9) Ibid., p. 167 et suiv.

(10) Sur le banditisme andalou au début du XXe siècle, cf. ibid., p. 176 et suiv. et CASERO, Comandante G., Caciques y ladrones ediciones Turner, Madrid, 1979.

(11) El bandolerisma..., op.cit., p.228.

(12) Ibid., p.82.

(13) Ibid., p.238 et suiv.

(14) Ibid., p. 108 et suiv.

(15) Ibid., p. 168.

(16) Ibid., p. 104.

(17) Ibid., p. 109.

(18) Les progrès de l'activité minière en sierra Morena à partir du milieu du siècle entraînent quelques transports de fonds pour la paie des ouvriers qui sont parfois mis à profit par les bandits.

(19) El bandolerismo.,, op.cit., p.113-114.

(20) Ibid., p. 149 et suiv.

(21) Ibid., p.II7.

(22) CASERO, Comandante G., op.cit.

(23) Le portrait établi par Mérimée est dans Carmen, celui écrit par le marquis de Custine dans L'Espagne sous Ferdinand VII

(24) Cf. FORD, R., The handbook for travellers in Spain, Londres, 1845 et Gatherings from Spain, Londres, 1846. COOK, Sketches in Spain, Londres, 1854.

(25) Sur la Mano Negra, cf. DIAZ DEL MORAL, 3., Historia de las agitaciones campesinas andaluzas, 1928. Multiples rééditions à partir de 1967. Ed. Alianza, Madrid (la question de la Mano Negra est présentée p. 130-136).

(26) El bandolerismo..., op.cit., p.257-258. A Casas Viejas, village de la province de Cadix, le 8 janvier 1933, la garde d'assaut, agissant aux côtés de la garde civile dans la répression des mouvements anarchistes ruraux, incendia la maison où s'était retranché un vieil anarchiste avec sa famille, petits enfants compris et des voisins. Il n'y eut aucun survivant, la garde mitraillant ceux qui sortaient.

Le drame eut un retentissement considérable à travers le pays.

**REACTIONS ET BRIGANDAGE  
DANS LE MEZZOGIORNO  
PENINSULAIRE  
(1860-1869)**

**par Jean-Pierre VIALLET**

**Une "désespérée, atroce et vaine épopée"  
(Carlo Levi)**

Très souvent, on a fait de l'Italie la terre par excellence du brigandage, en bref "le pays des brigands". S'agissant de l'époque moderne, des jugements aussi péremptoires sont irrecevables : faut-il rappeler que Braudel a souligné l'ubiquité du brigandage dans le bassin méditerranéen au XVI<sup>e</sup> siècle ?

De tels jugements deviennent plus acceptables pour le XIX<sup>e</sup> siècle (1). Si la Calabre acquit une réputation sans pareille, très rares furent les régions italiennes qui ne connurent pas, au moins à l'état endémique, un brigandage important: le cas des provinces napolitaines, presque exceptionnel par son intensité, ne doit pas faire oublier le brigandage de la Sicile ou de certaines régions des Etats Pontificaux ; la Romagne, mais aussi le Latium.

La partie méridionale de la botte, autrement dit l'ensemble des provinces qui constituaient la partie péninsulaire ou continentale du Royaume des deux Siciles, fut néanmoins le théâtre du brigandage le plus important. Par quatre fois (en 1799, 1808, 1848, et, enfin, à partir de 1860) d'"endémique", le brigandage devint "épidémique", pour reprendre le vocabulaire d'Hobsbawm dans son étude sur les formes primitives de révolte sociale. Les causes structurelles du brigandage ne pouvaient être qu'économiques et sociales" S'y ajouta lors des quatre circonstances citées une cause politique, à savoir la volonté des Bourbons d'utiliser le brigandage comme une arme contre-révolutionnaire : pour briser les tentatives ou, même, plus modestement, les vellétés révolutionnaires de la bourgeoisie libérale, les souverains napolitains n'hésitèrent pas à s'appuyer sur les brigands. C'est dire que le brigandage eut ici une coloration légitimiste et contre-révolutionnaire d'autant plus marquée qu'elle s'accompagna de spectaculaires manifestations de religiosité "san-fédiste". Un rappel suffira : en 1799, Fra Diavolo et ses amis aidèrent activement le cardinal Ruffo dans son action brutalement répressive.

Pourquoi m'être intéressé plus particulièrement au brigandage des années 60, dont l'histoire scande dramatiquement la naissance puis les premiers cas du royaume d'Italie ? D'abord parce qu'il s'agit d'un événement en soi considérable. Au moment où la lutte fut la plus terrible, c'est-à-dire dans les années 1862-1864, quelque 80.000 brigands auraient affronté les 120.000 hommes de la Vie armée, chargée de réprimer le brigandage (2). Peu importe que ces chiffres, le plus souvent cités, soient approximatifs et même que le premier soit sans doute grossièrement exagéré. Ils suggèrent bien l'exceptionnelle gravité de ce qui lut beaucoup plus une guerre sociale qu'une "guerre civile". Je suis tenté de récuser cette dernière expression (3) car les antagonistes avaient peine à admettre qu'ils appartenaient à un même Etat, à une même nation : les soldats septentrionaux tenaient le plus souvent les brigands - quand ce n'est pas l'ensemble de la population du Mezzogiorno- pour des êtres inférieurs, sinon pour des barbares.

Dramatique le brigandage le fut aussi par les souvenirs qu'il laissa. J'invoquerai ici un témoignage littéraire, d'ailleurs connu de tous, Le Christ s'est arrêté à Eboli de Carlo Levi, tout en remarquant qu'il serait imprudent d'oublier que l'antifasciste piémontais a décrit la paysannerie de la Lucanie (la Basilicate actuelle) des années 35-36 et non celle de tout le Mezzogiorno.

Levi consacre quelques très belles pages au brigandage dans la partie centrale de son ouvrage. Il part de deux constatations qui l'ont passablement surpris. Les paysans de Lucanie, observe-t-il d'abord, eux qui s'intéressent si peu à la guerre d'Ethiopie et qui n'aiment pas évoquer la Grande Guerre, continuent à vibrer à l'évocation du grand brigandage des années 60 du siècle précédent. Par exemple, il écrit des paysans de Gagliano : "La guerre des

brigands a pratiquement pris fin en 1865 ; 70 ans s'étaient donc écoulés et seuls quelques vieillards décrépits pouvaient l'avoir vécu comme protagonistes ou comme témoins et se rappeler personnellement ses vicissitudes. Mais tous, vieux et jeunes "hommes ou femmes" en parlaient comme si c'était hier avec une passion toujours vivace. Quand je m'entretenais avec les paysans, je pouvais être sûr que, quel que fût le sujet de la conversation, celle-ci n'aurait pas tardé à glisser d'une façon ou d'une autre sur les brigands". Et d'ajouter que cette guerre des brigands des années 60 avait pour ses interlocuteurs valeur de "légende", de "récit épique", de "mythe" ; c'est leur "désespérée, atroce et vaine épopée". En effet, et c'est la seconde constatation de Levi" les paysans de l'époque fasciste épousaient dans leur quasi totalité la cause des brigands, c'est-à-dire des vaincus. Quant aux galantuomini ou civili (ces mots désignent, on le sait, les possédants, autrement dit les gros et moyens propriétaires fonciers) ils approuvaient au contraire l'oeuvre répressive de leurs prédécesseurs.

A partir de ces deux constatations, Levi essaie de dégager la signification globale du brigandage dans l'histoire du Mezzogiorno. Si elles pèchent par excès d'abstraction ces pages n'en demeurent pas moins aujourd'hui encore très suggestives. Je ne peux ici qu'en relever l'idée centrale : le brigandage serait la défense désespérée et sauvage de la "civilisation paysanne" -dont le propre serait d'être "sans Etat et sans armée"- "contre l'Etat, tous les Etats" (4). Comment les masses paysannes du Mezzogiorno" habituées par leur sujétion envers les maîtres du sol à voir l'histoire se dérouler "en dehors d'eux et contre eux" n'auraient-elles pas trouvé parfois un exutoire à leur misère et à leur désespoir dans le brigandage? Comment n'auraient-elles pas confondu leur cause avec celle des brigands ?

Il serait injuste de relever le caractère très vague de nombreuses observations de Levi ou encore l'audace excessive de certains rapprochements (5). Son mérite incontestable a été de rappeler aux historiens que le brigandage avait une évidente dimension sociale et qu'il ne ressortissait pas seulement à l'histoire politique et militaire. Car les premiers historiens du brigandage oublièrent vite cette dimension sociale qui -j'y reviendrai- n'avait pas échappé aux observateurs contemporains les plus lucides. Les historiens de l'époque libérale qui s'intéressèrent au brigandage furent souvent influencés par un des plus surprenants avatars de la culture positiviste italienne : l'anthropologie criminelle qui amena trop de savants à admettre comme une vérité scientifique que les brigands n'étaient que des délinquants-nés. Dois-je ajouter que sous le fascisme il eut été de mauvais goût de s'intéresser de près aux aspects sociaux du brigandage ?

Finalement, pour que l'historiographie se renouvelle sensiblement il fallut attendre l'année 1964, qui vit la publication de l'ouvrage de Franco Molfese : *Storia del brigantaggio dopo Unità* (6). Il s'agit à première vue d'un livre sans ambition particulière : l'auteur adopte une démarche strictement chronologique ; il n'aime pas de toute évidence les grandes interprétations générales et ne se réclame d'aucun parrainage illustre (7), ce qui est rare chez un historien italien. Qui se contenterait de le feuilleter rapidement pourrait même croire que ce livre n'est qu'une enième histoire politique et militaire du brigandage" plus érudite que les précédentes et mise au goût du jour.

En fait, l'ouvrage était important et novateur. D'abord par l'ampleur de l'information. Au sujet de la documentation imprimée j'ai par exemple noté que Molfese citait des ouvrages français qui sont pratiquement introuvables ailleurs qu'à la Bibliothèque Nationale. En outre, il a consulté de nombreuses archives militaires, judiciaires et parlementaires. Ses fonctions de vice-bibliothécaire à la Chambre des députés lui ont permis de retrouver et d'utiliser les archives de la commission parlementaire d'enquête constituée en 1962 ; présidée par Massari

elle rédigea en 1863 un intéressant rapport qui est pourtant loin de rendre compte de la richesse de la documentation accumulée par la commission durant ses investigations.

Le livre de Molfese a été réédité pour la 6e fois à la fin de 1979. C'est dire qu'il fait désormais figure de "classique" j à mon avis, il continue à dominer une production de plus en plus abondante car l'histoire du brigandage rencontre désormais un certain écho auprès du grand public (8). Or -du moins si mon information est exacte- il est passé à peu près inaperçu en France. L'auteur d'un article récent, consacré, si l'on en croit son titre, au brigandage italien, ne le cite même pas (9). A ces deux premières raisons que j'avais de consacrer ma communication, au moins pour l'essentiel, au livre de Molfese s'en est ajoutée une troisième : ma qualité de non-spécialité. Je me réserve toutefois la possibilité d'indiquer au terme de cette communication quelques directions de recherche qui me semblent appeler une exploration ou un approfondissement.

Mon intention n'est pas de donner un compte rendu exhaustif de cet ouvrage et je respecterai beaucoup moins la chronologie que ne le fait Molfese. Je ne dirai rien de l'organisation interne des bandes de brigands, à propos de laquelle notre auteur demeure d'ailleurs très discret. La géographie du brigandage ne sera évoquée que par le biais d'un tableau statistique : c'est que, tout en réunissant une information intéressante, Molfese ne s'y est pas spécifiquement intéressé. Je passerai vite sur la législation répressive adoptée par le Parlement et sur l'action terriblement brutale de l'armée : ce sont pourtant deux aspects de son sujet sur lesquels Molfese a particulièrement insisté. Finalement, j'ai choisi de mettre l'accent sur deux problèmes : dans un premier temps, j'étudierai les causes du brigandage et ses caractères généraux en résumant la partie la plus traditionnelle de l'ouvrage. Dans une seconde partie, j'ai choisi au contraire de mettre en évidence les données les plus novatrices, trop souvent reléguées par Molfese dans les appendices de son livre. Je pense qu'elles permettent d'esquisser une typologie des bandes de brigands.

## **I. CAUSES ET CARACTERES GENERAUX DU BRIGANDAGE POST-UNITAIRE**

Elles sont fort complexes, à l'image du brigandage lui-même qui a passablement évolué. On peut toutefois retenir cette idée générale : les causes politiques du brigandage allèrent toujours plus en s'estompant alors qu'elles avaient semblé essentielles à la naissance du mouvement ? au contraire, les causes économiques et sociales devinrent toujours plus évidentes.

Mais, pour mieux comprendre l'enchaînement des unes et des autres, il convient de présenter succinctement les grandes étapes du brigandage, quitte à citer en peu de temps beaucoup de dates et de noms. En effet, l'histoire du brigandage méridional s'inscrit alors dans un cadre politique totalement nouveau.

### **I) Les grandes étapes du brigandage**

Le prologue de cette histoire dramatique se joua dans l'été 60 qui, on le sait, vit en Sicile la rapide victoire de l'armée garibaldienne et l'effondrement dans l'île du régime bourbonien" François II dut précipitamment se réfugier à Naples d'abord puis, dès septembre" à Gaëte où les restes de son armée ne tardèrent pas à être assiégés par l'armée piémontaise. Dans l'histoire de la constitution du royaume d'Italie, octobre 1860 devait marquer une étape essentielle. Garibaldi, alors qu'il était en train de réaliser la conquête de la partie péninsulaire du royaume des deux Siciles, fut proprement "mis sur la touche" par les émissaires de Cavour

la dictature qu'il avait installée disparut au profit d'une lieutenance générale qui, en un an (automne 1860- automne 1861) ne connut pas moins de quatre titulaires : Farini, le prince de Carignan, Ponza di San Martino et, pour finir, le général Cialdini. Tous quatre, naturellement avec leur sensibilité et leurs méthodes propres (10), furent les représentants du libéralisme modéré de Cavour et de ses épigones. Citons immédiatement un acte très grave de Farini qui favorisa la rapide extension du brigandage dès novembre-décembre 1860" il procéda à la dissolution de l'armée garibaldienne.

Dans l'histoire du brigandage lui-même, trois grandes étapes peuvent être distinguées :

- la première dura approximativement un an puisqu'elle correspond à la période de la lieutenance générale. Le brigandage se présente alors -surtout si l'on s'en tient à ses aspects les plus extérieurs- comme l'expression populaire de la résistance opposée par le légitimisme-bourbonien au nouvel état de choses. Certes François II a dû, en février 1861, abandonner Gaëte et se réfugier à Rome. Mais, de la Ville éternelle, il anime la résistance de ses nombreux partisans restés dans le Royaume et prend appui sur le brigandage qu'il ne cesse d'encourager. Ce dernier s'étendit lentement de l'automne 60 au printemps 61, mais avec une plus grande célérité. Généralement les historiens admettent que la "réaction", c'est-à-dire la révolte paysanne qui eut lieu en avril 1861 dans le Melfese (en Basilicate) marqua la naissance du grand brigandage (sur ce passage des "réactions" au brigandage proprement dit voir infra : Esquisse d'une typologie). Lors de cet épisode du Melfese se révélèrent quelques chefs de bandes appelés à devenir célèbres dans les mois et les années qui allaient suivre : Carmine Donatelli, dit Croco, Ninco-Nanco et Schiavone.

- les années 1862-63 et la plus grande partie de 1864 marquèrent l'apogée du brigandage. L'Italie méridionale fut alors secouée par une véritable explosion de banditisme social. Du côté "italien", la lutte fut conduite de façon inexpiable par le général La Marmora qui, à l'automne 61, succéda à Cialdini. Nommé à la fois préfet de Naples et commandant de la Vie armée, La Marmora n'eut pas des pouvoirs inférieurs à ceux de ses prédécesseurs. Dans l'été 62 la malheureuse tentative garibaldienne qui prit fin à Aspromonte lui permit de proclamer l'état de siège et d'instaurer pratiquement une dictature militaire. Dans l'été 63, la principale loi votée pour réprimer le brigandage, la loi Pica, fournit à posteriori une couverture juridique aux innombrables excès commis lors de la répression. Enfin, la période qui va de l'automne 64 à la fin de 69 vit le lent déclin du brigandage. Dès la fin de 1864 le grand brigandage avait été extirpé en Basilicate, dans la région de Benevent, dans la Capitanata. De 1865 à 1869, non sans mal, l'armée vint à bout du brigandage dans les Abruzzes (régions de l'Aquila et de Chieti), dans le Salernitano, la Terra di Lavoro, la Calabre. Cette troisième période est sans doute la moins intéressante.

## **2) Les causes politiques**

Elles furent donc les plus aisément perceptibles au début du mouvement. Il est incontestable que les incitations de François II, du comité bourbonien de Naples et des comités bourboniens locaux (tous clandestins, cela va sans dire) furent pour beaucoup dans l'essor impressionnant du grand brigandage. On en trouve une preuve a contrario dans le cas sicilien : si, en Sicile, les mouvements sporadiques de protestation paysanne n'engendrèrent pas dans les années 60 un brigandage important, c'est sans doute parce que le "parti" bourbonien y fut beaucoup moins actif que dans la partie péninsulaire de l'ancien Royaume. Le rôle du souverain déchu et du comité napolitain consista à attiser les sentiments anti-

unitaires de la paysannerie et contribua ainsi indirectement à l'essor du brigandage. Le rôle des comités locaux semble avoir été essentiel puisqu'ils assurèrent le recrutement et le financement des premières bandes.

François. II et ses fidèles ne furent pas les seuls à vouloir imprimer un caractère contre-révolutionnaire au brigandage naissant. Pour faire pièce à l'envahisseur piémontais le gouvernement pontifical avait lui-même songé, dans l'été 1860, à s'appuyer sur les paysans-brigands. Si la défaite de l'armée pontificale à Castel fidardo mit fin à de tels projets et réduisit la souveraineté temporelle au seul Latium, Pie IX et sa cour n'en pactisèrent pas moins avec le brigandage, au moins dans les années 1860-61-62 (11). Non seulement François II fut accueilli à Rome mais ses amis purent agir en toute impunité" allant jusqu'à recruter au grand jour les membres des futures bandes ; le passage de ces dernières dans les Abruzzes ou la Terra di lavoro était facilité par le relief accidenté mais aussi par la complicité de la gendarmerie pontificale et celle de l'armée française qui protégeait ce qui restait des anciens Etats pontificaux. Le général Goyon qui la commanda jusqu'au printemps 1862 ne permit jamais à l'armée italienne d'exercer dans le Latium le droit de suite qu'elle revendiqua constamment.

Le Saint-Siège aida encore indirectement le brigandage en appuyant vigoureusement les positions contre-révolutionnaires de l'épiscopat de l'ancien Royaume et de la partie du clergé régulier et du bas-clergé séculier restée fidèle aux Bourbons. Les éléments libéraux ou libéralisants du clergé méridional furent vite réduits au silence et la collusion fut évidente entre la cause du légitimisme bourbonien et du catholicisme ultra. Face à une telle situation, gouvernants, militaires et fonctionnaires italiens répliquèrent par une politique anticléricale apparemment rigoureuse : on ne compta pas les prélats et les ecclésiastiques arrêtés et déplacés. Mais cette action, en fait, fut moins hardie qu'il n'y paraît. Les gouvernants italiens ne s'en prirent pas avec résolution à la richesse économique du clergé: certes, une bonne part de ses biens lui fut confisquée mais leur vente s'opéra lentement et selon des modalités telles que les bénéficiaires de l'opération ne pouvaient être, le plus souvent, que les représentants d'une bourgeoisie foncière déjà bien nantie ; plus rarement les métayers, fermiers ou petits propriétaires jamais les journaliers agricoles ou braccianti.

Tout ce qui précède conduit à poser une question : pouvons-nous comparer les "réactions" (c'est-à-dire les mouvements de protestation populaires auxquels participèrent les premiers brigands) au combat des Vendéens ou à celui des carlistes espagnols ? Nombreux furent ceux qui firent une telle comparaison, poussée très loin par les écrivains légitimistes (12). Mais ces derniers ne furent pas les seuls à voir dans le brigandage post-unitaire "une sorte de chouannerie" (le mot est du général Durando, un temps ministre des Affaires étrangères du royaume d'Italie) ou, plus fréquemment encore, une Vendée (c'est alors que le qualificatif de "vendéen" devint d'un emploi assez fréquent dans le vocabulaire politique italien).

Au premier abord on peut être tenté d'approuver de telles comparaisons, d'autant que de nombreux aristocrates légitimistes accoururent à la fin de 1860 et en 1861 d'Espagne, de Belgique, d'Allemagne, de France, pour essayer d'organiser la guérilla des brigands Comment ne pas considérer comme particulièrement symbolique l'origine bretonne ou vendéenne des aristocrates légitimistes venus de France ?

En fait, la comparaison ne peut être poussée bien loin. Je serai tenté de dire -en simplifiant les observations de Molfese- que le légitimisme et le catholicisme ultra ne furent



que l'habillage idéologique d'un mouvement qui était essentiellement un épisode de banditisme social (13). Les brigands pouvaient bien accepter l'aide financière des agents bourbonniens désireux de les utiliser comme une masse de manœuvre réactionnaire. De même, rien n'autorise à douter de la sincérité de l'attachement des brigands à la foi catholique et à la personne de Pie IX. Mais les brigands combattaient avant tout pour leurs propres revendications, qui étaient de caractère social. Très vite d'ailleurs les relations s'envenimèrent entre aristocrates légitimistes et paysans-brigands. Les premiers, en accourant en Italie méridionale, songeaient à des opérations militaires de grand style ; ils durent vite déchanter et se contenter de prendre la tête d'une guérilla par bandes. En soi, ils ne récusèrent pas ce nouveau type de lutte et il est significatif qu'ils ne répugnèrent nullement, dans leurs mémoires, à utiliser le terme de guérilla. Mais ils souhaitaient qu'elle fût organisée et que l'action des bandes fût coordonnée. C'était compter sans l'individualisme des brigands et de leurs chefs. En outre ces hommes étaient souvent des idéalistes généreux qui répugnèrent à salir leur nom et leur cause en acceptant certaines formes de violence qui leur paraissaient inutilement cruelles. Deux épisodes dramatiques soulignent bien l'impuissance des aristocrates légitimistes à contrôler durablement les brigands. Ils concernent deux espagnols, Borjès et Tristany. Le premier, nommé général par François II, fut amené à collaborer en 1861 avec Crocco, déjà cité. Borjès nous a laissé un journal qui prouve l'extrême méfiance qui caractérisa les rapports entre les deux hommes et l'impossibilité où ils se trouvèrent d'agir ensemble. A la fin de 1861, ils décidèrent de se séparer. Borjès, traqué par les troupes italiennes, fut pris et fusillé alors qu'il se préparait à franchir la frontière des Etats pontificaux. Crocco, lui, ne fut contraint qu'en 1864 à la fuite vers Rome. Et il sauva sa vie. Pris quelques années plus tard, il fut condamné à la prison à vie. Autre épisode, d'ailleurs mal éclairci : au printemps 1862, Tristany, exaspéré de ne pouvoir se faire obéir d'un autre chef de bande célèbre, Chiavone, le fit fusiller...

Au total, la guérilla perdit son caractère légitimiste au plus tard à la fin de 1862, et ce même dans les régions les plus favorables, c'est-à-dire à la frontière du Latium d'une part des Abruzzes et de la Terra di Lavoro de l'autre.

Il paraît difficile de ne pas ratifier le jugement d'ensemble formulé par Molfese qui voit dans le brigandage un "soulèvement anarchique, féroce, aveugle et fondamentalement désespéré des couches inférieures les plus pauvres de la société méridionale".

Que voulaient les cafoni, c'est-à-dire la masse des paysans pauvres ? Parmi leurs revendications traditionnelles figurait l'abaissement du prix du pain et du sel. Or les troubles politiques et militaires de 1860 provoquèrent au contraire leur renchérissement que les gouvernants libéraux, fidèles à leurs conceptions libéristes, ne purent combattre efficacement. Cet exemple prouve surtout que, dès le début, le brigandage fut favorisé par la misère paysanne.

Les cafoni étaient animés par un désir lancinant : celui de voir cesser les usurpations des galantuoreilni ils voulaient notamment que les communaux soient repris aux usurpateurs. Mais que faire des communaux restitués ? Les uns souhaitaient qu'ils demeurent tels, ce qui impliquait seulement la reprise des droits coutumiers ; d'autres voulaient qu'ils soient lotis. L'ensemble de ces aspirations demeurait assez confus et sans doute serait-il exagéré d'évoquer une véritable conscience de classe, même si les traditionnelles aspirations et rancœurs des cafoni avaient été confortées et même renforcées, dans l'été et l'automne 1860, par les promesses imprudentes de Garibaldi et des fractions les plus avancées de la bourgeoisie libérale méridionale.

Les premières manifestations du mécontentement paysan dans le second semestre de 1860 (rapt de possédants, vols de bétail, actes de vandalisme agraire...) furent réprimées de la manière la plus expéditive, que ce soit par les garibaldiens ou par les membres de la garde nationale. La rancœur des masses paysannes s'en trouva augmentée et, au printemps 1861, la "réaction" du Meifese ressembla à une jacquerie.

L'analyse qui précède est très sommaire et ne rend pas compte du caractère nuancé des conclusions de Molfese. Faire du brigandage une "guerre sociale" n'autorise certes pas à considérer que la paysannerie d'un côté" les gaiantuomini de l'autre" constituaient deux blocs homogènes. Clivages politiques et sociaux sont loin de toujours correspondre.

Je m'arrêterai d'abord sur les classes possédantes dont seules nous intéressent les positions à l'égard du brigandage. On peut être tenté de procéder à une double -, assimilation : l'aristocratie et la grande bourgeoisie auraient été bourbonniennes, et, donc, favorables au brigandage ; la petite et moyenne bourgeoisie foncière, au contraire, aurait fourni les cadres du "parti" libéral plus ou moins unitaire qui fut le parti de la répression. En fait la réalité fut beaucoup plus nuancée. Par exemple, une bonne part de l'aristocratie et de la grande bourgeoisie se rallièrent sans trop de problèmes au nouveau régime. Et, à ce titre, comment ne pas être frappé par l'absence à la tête des bandes de brigands des aristocrates bourbonniens aux cotés des nobles espagnols, beiges, français dont il a été question plus haut ? Inversement, il faut rappeler qu'une fraction de la petite et de la moyenne bourgeoisie avait adopté sincèrement la cause des Bourbons, leur demeura fidèle au point de constituer l'ossature des comités bourbonniens locaux.

Molfese a sans doute raison d'insister comme il le fait sur le manque d'unité de la bourgeoisie libérale car le brigandage profita amplement des divisions entre sa fraction dominante, la grande bourgeoisie modérée, et sa fraction "démocratique" ou "progressiste", généralement beaucoup moins riche. Dès le début la bourgeoisie modérée écarta résolument toutes les propositions et les mises en garde de la petite bourgeoisie démocratique qui aurait souhaité un renforcement de la classe de petits paysans propriétaires, par le partage rapide des terres confisquées à l'Eglise et des terres domaniales (18). Les opérations de récupération et de lotissement des communaux usurpés furent pratiquement nulles en 1861 et 1862, et très faibles dans les années suivantes. A lire Molfese on a souvent l'impression que, par souci de défendre ses intérêts de classe, la bourgeoisie modérée agit de manière bien imprudente, notamment dans le domaine militaire. C'est pour apaiser ses craintes que Farini "liquida" si rapidement l'armée garibaldienne à la fin de 1860 en poussant à la démission les fit des officiers et la presque totalité des sous-officiers et simples soldats. C'était se priver, à un moment où les masses paysannes commençaient à s'agiter, d'un instrument militaire doublement précieux : par son importance numérique (l'armée garibaldienne compta un moment quelque 60.000 hommes) et par sa relative connaissance du Mezzogiorno puisque les 3/5 environ des volontaires garibaldiens en étaient originaires. La décision de Farini provoqua un "vide" militaire dont les brigands surent tirer profit.

Poussés par leur extrême méfiance envers les garibaldiens, les gouvernants: modérés allèrent jusqu'à témoigner d'une attitude très conciliante envers les anciens fonctionnaires et militaires du régime déchu. Us offrirent une retraite honorable, aux anciens officiers de l'armée bourbonnienne alors que les sous-officiers et les soldats furent traités sans ménagements. On constatera donc sans trop de surprise que les premiers ne jouèrent qu'un rôle très secondaire dans l'encadrement des premières bandes, les seconds un rôle important, parfois essentiel"

Accumulant les erreurs dans le domaine militaire, les modérés voulurent imposer presque immédiatement aux populations du Mezzogiorno la conscription si redoutée. Les bandes de brigands se trouvèrent ainsi grossies de nouveaux éléments. L'armée régulière, composée donc surtout de soldats originaires des régions septentrionales de l'Italie, fut au début très isolée et presque impuissante. Pour réprimer le brigandage, elle ne put guère compter au début sur la garde nationale qui, dans le cadre communal regroupa tous les amis de la paix sociale sous la direction de la bourgeoisie foncière. S'il est vrai que les braccianti en furent soigneusement exclus, il est difficile de ne voir en elle qu'une milice de classe puisque les petits paysans propriétaires et les artisans en furent souvent membres. Mais les fantassins d'occasion qu'étaient les gardes nationaux ne pouvaient pas grand chose contre les brigands-cavaliers ; leur rôle militaire fut d'autant plus réduit que leur domaine d'action était limité au territoire communal. La situation commença pourtant à s'améliorer à la fin de 1861 quand le gouvernement, instruit par l'expérience, créa une garde mobile et n'hésita pas à accepter l'enrôlement en son sein de nombreux anciens garibaldiens.

Au début, la bourgeoisie libérale se refusa à reconnaître que le brigandage exprimait d'abord une protestation sociale. Elle crut d'ailleurs au caractère éphémère du mouvement. Mais, devant sa persistance, elle fut obligée de réviser sa manière de voir. Ainsi Massari, en 1863, au nom de la commission parlementaire d'enquête, reconnut-il que la misère des cafoni était bien une des causes essentielles du brigandage. Interrogés par la commission, un général et un possédant le présentèrent comme "une vendetta sociale" et comme "un vrai principe de rébellion sociale contre l'actuel système de propriété". A ces jugements, empruntés au livre de Molfese, j'ajouterai celui d'un observateur étranger particulièrement compétent, Marc Monnier. Dans un ouvrage assez connu, publié à la fin de 1862 (14), il présenta encore le plus souvent les brigands comme de vulgaires délinquants. A l'en croire, les premières bandes furent composées "de galériens évadés, faux patriotes déçus, malfaiteurs esquivant la potence, malandrins de vieille date, mendiants, vagabonds, çà et là quelque montagnard famélique" (15). Ce "çà et là" atteste la répugnance instinctive de Monnier à voir la réalité en face. Pourtant quelques notations, dans ce même ouvrage, prouvent que Monnier s'interrogeait. Parlant de la Calabre, à l'automne 1861, il écrivait : "Là surtout, la guerre civile était un prétexte à la guerre sociale. C'était un soulèvement des pauvres contre les riches". Et de remarquer avec honnêteté qu'aux yeux des cafoni Victor-Emmanuel n'était que "le roi des classes bien vêtues", alors que François II faisait figure de "roi des prolétaires et des indigents" (16). Deux ans plus tard, Monnier dut constater que le brigandage, contrairement à ses espoirs, s'était encore développé. Il lui consacra un article peu connu, mais important (17), pour expliquer "les causes de sa faiblesse comme arme politique (et) de sa funeste persistance comme danger social". C'est que, admettait-il désormais pleinement, le brigandage est d'abord une "guerre sociale" provoquée moins "par les excitations venues de Rome" que par "l'état affligeant des campagnes, l'ignorance, la misère, la haine contre la bourgeoisie (...), les folles espérances fondées sur la révolution".

Aujourd'hui, l'historien préférera le terme de guérilla à celui de guerre car le brigandage n'eut jamais d'objectifs d'ensemble, militaires ou politique. Surtout, il aimerait mieux cerner la nature des combattants, car il sait qu'il commettrait une erreur de taille en prêtant à la paysannerie du Mezzogiorno une homogénéité inexistante, tant sur le plan social que géographique. Il convient au moins de rappeler l'existence en son sein de quelques grandes catégories et, pour commencer, celle des braccianti. Les contemporains eux-mêmes perçurent assez bien que ces derniers fournirent au brigandage ses éléments les plus nombreux et les plus actifs. Ainsi Massari trouvait-il tout à fait logique que la Basilicata et la

Capitanata, terres d'élection du bracciantage, le soient aussi du brigandage. Mais alors que dire des Pouliles, de la Calabre, de la Terra di Lavoro, des Abruzzes où sévissait le brigandage alors que les braccianti y étaient beaucoup moins nombreux que les fermiers, métayers et petits propriétaires ? Il faut admettre que ces catégories moins misérables et moins instables de la paysannerie " sans fournir -sauf au tout début- d'importants contingents au brigandage, l'aidèrent beaucoup en favorisant le ravitaillement des brigands, en les informant des déplacements de l'armée et en se refusant à collaborer avec cette dernière. La prudence oblige à ajouter que la situation des fermiers et des métayers variait passablement de région à région, selon la dureté plus ou moins grande des pactes agraires et sans doute faudrait-il distinguer plusieurs degrés dans la complicité du monde paysan.

## II. ESQUISSE D'UNE TYPOLOGIE DES BANDES

Une sociologie du brigandage est-elle possible dans l'état présent de la documentation ? Rendant compte de l'ouvrage de Molfese et reprenant la définition du groupe social retenue par Gurvitch, un sociologue italien a paru croire en cette possibilité. Pour ma part, j'avoue un certain scepticisme. En tout cas, je ne vois pas en quoi notre connaissance du brigandage aura progressé du fait que l'on aura défini la bande de brigands comme "un groupe social multifonctionnel, à structure coercitive inconditionnée. En ce qui concerne sa constitution, c'est un groupe volontaire à structure moyennement ouverte (...) ; c'est un groupe durable, mais non permanent" (18).

Plus modestement il est possible d'esquisser une typologie du brigandage dans la mesure où le livre de Molfese permet de répondre avec une précision relativement satisfaisante aux trois questions suivantes. Qui sont les brigands ? Quels sont les types de bandes ? Quelles sont les actions qu'elles entreprennent ? (19). En répondant à ces questions, nous constaterons chaque fois certaines modifications intervenant à la fin de 1861, comme si au brigandage "politique" des années 60-61 avait succédé un brigandage "social" ; en employant de telles expressions, dont Molfese n'use pas, j'ai bien conscience de leur caractère très simplificateur.

Qui jetaient les brigands ? Les premières bandes furent les plus composites, encore que l'on assure que la grande majorité étaient des paysans. Dans les années '60-61, aux côtés des cafoni, se mirent en évidence les représentants de quelques catégories "sociales", tels les anciens soldats et sous-officiers de l'armée bourbonnienne, soit qu'ils aient déserté, soit qu'ils aient été congédiés par les vainqueurs, tels les réfractaires à la conscription, tels encore d'anciens prisonniers, évadés lors des événements chaotiques de 1860 (20). Devons-nous y ajouter les vagabonds et les mendiants ou faut-il admettre qu'ils n'étaient que des braccianti particulièrement malheureux ? Rappelons enfin quelques dizaines d'aristocrates étrangers, parfois follement généreux, parfois completeurs mesquins (21).

Dans les années 1862-64 qui marquèrent l'apogée du mouvement, puis dans celles du déclin (1865-69), les bandes furent toujours plus paysannes (22). Malheureusement les statistiques judiciaires ne sont pas d'une précision suffisante car les travailleurs de la terre y sont tous regroupés sous le nom de contadini. Molfese ne cite qu'un document parfaitement explicite, qui concerne la qualité des 328 personnes détenues pour brigandage ou complicité de brigandage à la date du 6 avril 1863 dans le ressort de la cour d'appel de Catanzaro. On comptait parmi elles 8 civils ou propriétaires, 17 "divers", 24 artisans, 23 bergers (vachers ou chevriers), 55 petits paysans, fermiers ou métayers et pas moins de 201 braccianti ou bracciali. D'autres statistiques judiciaires, de caractère beaucoup plus général, montrent que la

justice fut une justice de classe" au moins en un sens : le pourcentage des condamnés par rapport aux imputés fut toujours deux à trois fois supérieur chez les paysans que chez les possédants.

Quels étaient les types de bandes ? Molfese propose d'en distinguer trois: les petites (de 5 à 15 membres), les moyennes (regroupant quelques dizaines de membres), les grandes (avec un effectif se rapprochant souvent de la centaine et atteignant parfois trois ou quatre centaines). A la fin de son ouvrage, Molfese en dresse une liste qui occupe une dizaine de pages.

En fait, cette liste est incomplète. D'abord, on s'en doute, parce que de nombreuses petites bandes peuvent n'avoir laissé aucune trace de leur existence. Ensuite parce que Molfese n'a pas inclus dans sa liste les groupes, imposants et tumultueux, qui commirent les "réactions" de la fin 60 et du printemps 61. Le terme renvoie à la nature para-politique de ces mouvements et non à leur organisation. Il me semble révélateur que les contemporains n'employèrent pas à leur propos les termes habituels de bande (ou, pour la Calabre -comme pour la Sicile- de comitive). Ces "réactions", qui réunirent souvent de 1000 à 3000 personnes, s'apparentent tout à la fois à une jacquerie et au brigandage proprement dit puisque, je l'ai dit, de nombreux chefs de bandes se révélèrent pour la première fois en de telles occasions.

Molfese énumère près de 400 bandes proprement dites. J'ai regroupé ses indications sous la forme d'un tableau qui permet d'avoir une idée de l'importance respective de chaque type de bandes. J'ai naturellement respecté les cadres régionaux distingués par Molfese.

Que dire de tels chiffres si ce n'est d'abord -comme Molfese en convient volontiers lui-même- qu'ils doivent être maniés avec la plus extrême prudence. Les effectifs de bandes étaient très fluctuants, au gré des saisons mais aussi des regroupements ou des séparations. Deux exemples empruntés au précédent tableau prouvent l'imprécision de nos statistiques. Les chiffres concernant la Calabre paraissent aberrants puisque Molfese n'y a recensé qu'une grande bande et trois moyennes. Ces chiffres deviennent plus crédibles quand on sait que s'y ajoutent une soixantaine de bandes d'importance indéterminée. Pour l'ensemble du Mezzogiorno et des années 60, cette catégorie est de loin, hélas, la mieux fournie (235/388). Il ne paraît pas illogique toutefois d'admettre que ces bandes devaient être le plus souvent peu fournies.

Ces réserves faites, on est frappé par l'importance des grandes bandes (1/12 du nombre total ; 1/4 des bandes dont les effectifs sont connus avec une précision relative). Elles étaient d'autant plus dangereuses qu'elles étaient constituées de cavaliers, que la discipline y était la plus grande et l'armement le plus moderne et le plus homogène. Leurs raids étaient aussi dévastateurs que spectaculaires.

Comment agissaient les bandes ? Quelle que soit leur importance, la dorsale des Apennins, alors très boisée, constitua toujours leur terre d'élection, parce qu'elle était propice à la fuite ou au repos. Mais que faisaient les brigands quand ils quittaient leurs "bases" de la montagne ?

Lors des "réactions" du début, les agissements des paysans et des brigands furent ainsi décrits par Marc Monnier s "Vols, rapines, propriétaires attaqués, enlevés, ennemis rançonnés, et tués vite s'ils ne payaient pas rançon, hameaux envahis, postes désarmés, fleurs de lis substituées aux croix de Savoie, maisons dévalisées et souvent incendiées, archives brûlées,

prisons ouvertes, et fuite précipitée à l'approche des troupes avec un renfort de détenus évadés et de villageois pillards, tout cela au cri de : "Vive François II, telles sont les expéditions des brigands, toujours les mêmes" (23). A cette description il convient d'ajouter deux précisions. Monnier oublie de mentionner que les "réactions" furent parfois assez fortes pour occuper quelques heures ou quelques jours des villages ou même des villes (telle Melfi occupée par Crocco au printemps 61). Ensuite, il faut dire que les possédants attaqués étaient presque tous connus pour leurs sympathies libérales, réelles ou supposées.

En outre, Monnier s'est quelque peu trompé en affirmant que les expéditions de brigands étaient "toujours les mêmes". Au fur et à mesure que le "parti" bourbonien perdit le contrôle du brigandage" ce dernier cessa d'opérer des distinctions qui, sans doute, ne lui étaient pas très "naturelles" : tous les possédants -qu'ils fussent "bourboniens" ou "libéraux"- furent frappés, par le vol ou le massacre de leurs troupeaux, la destruction des récoltes, ou, plus gravement encore, par les rapt, les chantages, les assassinats. Les pertes furent innombrables. Par exemple, pour la seule région de Melfi et pour la seule année 1863, on compta 432 meurtres, 454 chantages, 73 assauts de courriers, sans parler du vol ou de la perte de quelque 11000 têtes de bétail. Encore cette statistique ignore-t-elle d'autres formes de violence aussi diverses que les viols, les mutilations ou les incendies de bâtiments agricoles.

Mais comment ne pas conclure sur la violence subie par les brigands eux-mêmes qui comme plus tard les émigrants appartiennent eux aussi au "monde des vaincus", celui de la paysannerie. La "grande peur" éprouvée par la bourgeoisie agraire du Mezzogiorno à l'époque du brigandage explique l'intensité et, souvent, la sauvagerie de la répression. Molfese a consacré à cette dernière des pages d'autant plus impressionnantes qu'elles ne s'accompagnent d'aucun pathos. U a souligné la fréquence des exécutions sommaires, avant, pendant (d'août à novembre 1862) et après l'état d'assaut proclamé par La Marmora. Les manutengoli, c'est-à-dire les complices présumés des brigands, furent arrêtés en masse, ainsi que les parents des brigands, jusqu'au troisième degré. Dans l'été 1863, la loi Pica confirma que les tribunaux militaires ne pouvaient infliger que la peine de mort ou, en cas de circonstances atténuantes, la prison à vie, aux brigands faits prisonniers. Elle confia à des commissions provinciales le soin d'assigner à résidence forcée les complices, les vagabonds, les inactifs... Ces commissions siégèrent jusqu'au printemps 64 et les tribunaux militaires jusqu'à la fin de 1865.

La répression fut terrible. Des sources officielles ont permis à Molfese d'établir que, du 1er juin 1861 au 31 décembre 1865, 13.853 brigands furent mis hors de combat (5212 tués au combat ou fusillés, 5046 arrêtés, 3597 s'étaient constitués prisonniers). Mais ces statistiques ignorent les premiers mois et les dernières années du brigandage. En outre, elles sous-estiment l'ampleur de la répression car d'autres sources officielles, moins globales, fournissent des chiffres plus terribles encore : ainsi, dans la seule Basilicate, en 28 mois (de janvier 61 à avril 63), 3500 brigands auraient été tués (2500 seraient morts au combat et 1000 auraient été fusillés).

On peut donc tenir pour assuré qu'au moins 10.000 brigands -et peut-être beaucoup plus encore- furent tués dans les années 60. C'est dire le caractère tragique de la vie dans le Mezzogiorno de l'Italie renaissante.

### **III. QUELQUES DIRECTIONS DE RECHERCHE**

S'il a considérablement enrichi notre connaissance du brigandage post-unitaire, l'ouvrage de F. Molfese ne prétend pas avoir épuisé le sujet. Beaucoup reste à faire pour une

meilleure connaissance du brigandage italien au XIXe siècle. Le non-spécialiste que je suis peut sans peine indiquer trois directions dans lesquelles la recherche gagnerait à s'engager ou à progresser. Et un historien plus compétent pourrait facilement prolonger cette énumération.

Se contenter de poser, comme principe, que le premier s'explique par les secondes n'est guère plus qu'un truisme. Et on admet bien volontiers que la diffusion du brigandage dans les années 60 a correspondu à la rupture d'un certain équilibre économique. Mais, cela reconnu" on aimerait pousser l'analyse plus loin. Par exemple, l'ouvrage de Molfese suscite deux interrogations. Pourquoi se montre-t-il si discret à propos des rapports -pourtant incontestables- entre le brigandage d'une part, les activités pastorales et forestières de l'autre ? Question beaucoup plus fondamentale : faut-il accepter son hypothèse, selon laquelle le grand brigandage des années 60 serait à mettre en liaison avec le triomphe d'une économie de type capitaliste en Italie ? Si la thèse semble quelque peu excessive, reconnaissons qu'il manque au débat une donnée essentielle : nous ne savons toujours pas de manière précise quels furent l'ampleur et le rythme des modifications de la propriété et des structures foncières au XIXe siècle.

Une analyse résolument monographique nous permettrait certainement d'y voir plus clair. Dans le seul cadre de l'Italie péninsulaire, l'ouvrage de Molfese gagnerait à être accompagné de monographies régionales. En effet, dans l'histoire du brigandage, la dimension régionale est toujours restée essentielle. Il est commode de parler de brigandage "meridional" ; mais il résulte en fait de la juxtaposition d'un brigandage calabrais, lucain, campanien, abruzzais, etc." Raison de plus pour dresser pour chaque région un tableau, aussi exhaustif que possible, des conditions favorables (ou défavorables) à l'essor du brigandage : conditions climatiques et orographiques, répartition de la propriété foncière, types d'exploitations et des pactes agraires, catégories des travailleurs ruraux, nature de l'habitat, éventuelle mobilité de la population, etc.

J'ajoute que, sans nourrir d'espoirs excessifs on est en droit de penser que des sources nouvelles pourraient être explorées dans les archives provinciales (et notamment dans les archives de préfectures et de questures) et qu'elles combleraient ainsi certaines lacunes des séries conservées à l'Archivio Centrale dello Stato.

L'histoire démographique aurait aussi son mot à dire. Les responsables des deux grandes enquêtes agraires (l'enquête Jacini" à la fin des années 70 et au début des années 80 du XIXe siècle et l'enquête sur la paysannerie du Mezzogiorno à la fin de la première décennie de notre siècle) ont souvent suggéré que l'émigration aurait peu à peu remplacé le brigandage comme exutoire aux maux de la société méridionale : l'hypothèse est vraisemblable, mais devrait être confirmée par des enquêtes ultérieures.

L'ouvrage de F. Molfese concerne plus, en quelque sorte, le brigandage que les brigands. Je formule là un regret plus qu'un reproche. Molfese a bien conscience de cette lacune, imputable à l'insuffisance qualitative de ses sources.

Je pense toutefois que nos connaissances peuvent encore progresser. Tout d'abord, il est faux de penser que les brigands n'ont jamais laissé de témoignages personnels sur leur vie. Trop souvent les historiens partent du principe que tous les brigands étaient analphabètes : ces êtres frustes étaient donc incapables d'exprimer leur propre témoignage. La règle souffre en fait quelques exceptions. Je ne fais pas allusion ici au "journal" d'un Borjès ou d'un Tristany - ces aristocrates étrangers, devenus chefs de bandes, ne sont eux-mêmes que des témoins

extérieurs- mais bien aux "mémoires" que des brigands, le plus souvent en captivité, ont pu soit rédiger eux-mêmes, soit "dicter" à un compagnon de prison plus cultivé. Tel Gasparone, qui avait exercé ses activités dans les années 10 et 20 du XIXe siècle, collaborant sur le tard de sa vie avec. Pietro Masi : ses mémoires rencontrèrent un joli succès de librairie, si bien que les voyageurs bien introduits vinrent en grand nombre, dans les années 50 et 60, visiter Gasparone, devenu un personnage, dans sa prison (24).

S'agissant du brigandage des années 60, je n'ai connaissance que de trois témoignages similaires, deux sont l'œuvre de chefs de bande (25), le troisième d'un brigand du rang, si j'ose dire. A son sujet, il vaut la peine de mentionner que ce fut G. Salvemini qui sollicita, à la veille de la grande guerre, la publication des mémoires de ce modeste brigand (26). L'"histoire locale", on le voit, ne date pas d'aujourd'hui... Bien sûr, ce nombre de témoignages peut sembler ridicule, mais mon information est sans doute fort incomplète et, de toute manière, l'enquête devrait être élargie à l'ensemble de l'Italie et à la totalité du XIXe siècle.

Seuls quelques aspects de la vie des brigands pourront un jour être mieux connus. Ainsi, je doute que leur langage puisse être étudié (27). La "religion" et la "violence" des brigands sont deux aspects de leur vie qui, à l'inverse, devraient être cernés avec plus de précision.

En un sens, le thème "religion et brigandage" nous est connu avec une précision satisfaisante : l'attitude du Saint-Siège, de l'épiscopat et du clergé de l'ancien royaume des Deux Siciles, à l'endroit des brigands, a été étudiée par les historiens (28) ; il s'agit là de la seule dimension "politique" du sujet. Par contre, la "religion du brigand" pourrait être mieux connue. Nous possédons en effet à son sujet de très nombreux témoignages, systématiquement louangeurs ou inspirés au contraire par un anticléricalisme agressif. Il vaudrait la peine de les collationner et de les passer au crible de la critique. Il paraît difficile en tout cas de se satisfaire de l'image fort sommaire que nous offrent du brigand les historiens : sa religion, nous disent-ils, est empreinte de superstition ! Sans qu'on daigne nous préciser le plus souvent en quoi consistaient l'une et l'autre.

La violence du brigand a, elle aussi, suscité d'innombrables témoignages car elle fut l'objet de scandale et, plus encore, de crainte pour les partisans de l'Italie unie. Aujourd'hui, trop souvent, les historiens se contentent d'ironiser à propos des jugements manifestement inspirés par la peur de classe ; tels ceux d'un Massari, président de la commission parlementaire d'enquête, qui voyait dans les brigands moins des êtres humains que des "cannibales" et des "bêtes sauvages", ou d'un M. Monnier, esprit habituellement pondéré, qui parlait de "bêtes féroces". Ni de tels jugements, aussi caricaturaux qu'ils soient, ni la violence exercée contre les brigands par les soldats et les magistrats de l'Etat libéral, ne doivent faire oublier que les brigands furent accusés de recourir systématiquement à la violence. S'ils ne furent sans doute pas les seuls à violer et à torturer, on aimerait savoir s'il exista des formes de violence propres aux brigands. Par exemple, est-il vrai que les blessés non transportables étaient toujours achevés afin qu'ils ne tombent pas entre les mains des forces de l'ordre ? Doit-on vraiment sourire des accusations d'anthropophagie parfois lancées contre les brigands ? Il ne faudrait pas en tout cas qu'un sens mal entendu de compassion envers les victimes que furent aussi les brigands fasse oublier qu'ils exercèrent eux-mêmes une violence bien réelle dont nous savons encore trop peu.

Est-il exact, comme on l'a souvent écrit (29), que l'ensemble de la culture bourgeoise a forgé une image du brigand grossièrement négative ? Et que, inversement" la culture



populaire a fait du brigand le sympathique défenseur des bonnes causes ? Ne doit-on pas prosaïquement supposer qu'à côté de chefs de bandes jouissant d'un véritable charisme, il en était d'autres redouté pour leurs violences?

Les enquêtes déjà réalisées sur cette image du brigand sont assez décevantes: dépouiller la presse des années 60 n'apporte pas, de ce point de vue, des résultats bien neufs (30) étudier les brigands dans le roman historique est certes une fort bonne idée, mais quel dommage d'exclure de l'examen les romans historiques populaires (31) ; consacrer quelques bonnes pages à Musolino, le dernier grand bandit populaire du XIXe siècle, n'est pas inutile, mais le héros choisi représente un cas extrême (32).

Mais il y a bien d'autres voies à explorer. Certaines enquêtes pourraient s'appuyer sur un matériel considérable : je pense à l'iconographie ou aux récits de voyage (33) ; mais il n'est pas certain que se dégagerait de telles enquêtes une image qui ne soit pas stéréotypée.

Deux thèmes méritent, je crois, une particulière attention. On sait que l'anthropologie criminelle (avec Lombroso, Ferri, Sergi, Niceforo), dans le dernier quart du XIXe siècle, a donné du délinquant en général, et du brigand en particulier, une image profondément négative : celle du brigand-né, féroce, primitif, sanguinaire (34). Mais cette image fut-elle aussi caricaturale qu'on le dit généralement en citant quelques formules particulièrement malheureuses de Lombroso ou de Niceforo ? Il faudrait, je pense, s'en assurer. Ce qui ne devrait pas exiger un très grand effort, s'agissant d'une documentation imprimée de type traditionnel.

Le thème par lequel je terminerai est celui du brigand-héros populaire. Thème important, sans conteste : il suffira de rappeler que Gramsci, lui qui déplorait la faiblesse des traditions proprement nationales de la littérature populaire italienne, faisait deux exceptions : pour le roman populaire anticlérical et pour les biographies de brigands, quitte à déplorer leur médiocre valeur littéraire (35). Les contemporains eux-mêmes furent bien conscients de la popularité de certains brigands, attestée par l'iconographie (36) et par la littérature populaire. Stendhal nous a parlé de "la popularité de ces petits poèmes qui racontent avec chaleur la vie des brigands les plus renommés". Plus tard, M. Monnier a évoqué avec quelque condescendance ces "épopées de carrefour" qu'étaient ces poèmes rimes que récitaient ou chantaient les cantastorie. On s'en doute : le problème est ici de retrouver des matériaux aussi fragiles, le plus souvent écartés des rayons des bibliothèques publiques. Je pense que les fonds dits de "Littérature populaire" conservés au Musée des Arts et des Traditions populaires (Rome) pourraient constituer le point de départ d'une recherche difficile, mais fructueuse.

## NOTES

(1) Elisée Reclus voyait dans le brigandage "l'un des grands fléaux de l'Italie méridionale" (Nouvelle Géographie Universelle, tome I, L'Europe méridionale, Paris, Hachette, 1875, p.505).

(2) On notera qu'en fait les effectifs de la Vie Armée atteignirent presque la moitié des effectifs totaux de l'armée italienne.

(3) Bien que les contemporains l'aient parfois employée. Elle figure par exemple dans un memorandum rédigé au printemps 1862 par un groupe constitué de députés de gauche.

(4) Braudel, qui d'ailleurs cite en note le titre du livre de Levi dans la Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II, 2e éd., Colin, 1966, 2e tome, p.85, écrit lui-même : "Le banditisme c'est tout d'abord une revanche contre les Etats établis, défenseurs de l'ordre politique et même de l'ordre social".

(5) Ainsi Enée voisine-t-il avec les philosophes néo-hégéliens de la Naples de la seconde moitié du XIXe siècle : tous seraient les représentants de "l'autre" civilisation, fondée sur l'Etat. (6) J'ai utilisé la dernière édition de cet ouvrage (Milan, Feltrinelli, 1979, 482 pages).

(7) S'agissant du brigandage post-unitaire" Groce d'un côté, Gramsci de l'autre seraient des "parrains" de choix...

(8) D'où le succès d'un livre comme celui d'Aldo De Jaco : *il brigantaggio meridionale. Cronaca inedita dell'Unità d'Italia*. Rome, Editori Riuniti, 1ère éd. 1969. Cet ouvrage est essentiellement une anthologie de documents, d'ailleurs bien choisis. Mais, quoi que prétende son auteur, il ne "complète" pas le livre de Molfese, accusé par De Jaco d'avoir négligé l'étude des brigands eux-mêmes.

(9) Yves-Marie Bercé, Les brigands italiens in *Les Temps modernes*, septembre 1980, pp.403-409. Il est vrai qu'un seul paragraphe, p.407, est consacré au brigandage proprement dit.

(10) A plusieurs reprises, Molfese oppose Carignan et Cialdini à Farini et Ponza di San Martino. Les premiers acceptèrent, au moins en principe, de faire appel à la collaboration des fractions les plus avancées de la bourgeoisie libérale, alors que les deux derniers s'y refusèrent toujours avec la dernière énergie et adoptèrent une politique très conciliante envers les anciens bourbonniens.

(11) L'acte d'accusation dressé par Alessandro Bianco di Saint-Jorioz in *Il brigantaggio alla frontiera pontificia dal 1860 al 1863* (Milan, 1864, 414 p. Réédité sous forme de reprint par l'éditeur Forni, de Bologne" en 1975) est autrement plus convaincant que la défense entreprise par Carlo Bartolini in *Brigantaggio nello Stato Pontificio* (Rome, 1897, 108 p. Réédité par Forni en 1979).

(12) Tel Oscar de Poli ; cet ancien zouave pontifical" combattant de Castelfidardo, écrivit dans *De Naples à Païenne, 1863-1864* (Paris, Dupray, 1865, 491 p.) : "...les brigands inscrivent sur leurs drapeaux : religion, légitimisme, nationalité. Comme nos pères vendéens, ils combattent et meurent donc pour Dieu, le roi et la patrie".

- (13) En août 1863, dans une circulaire adressée aux diplomates italiens, le Président du Conseil Ricasoli s'indigna que l'on ose comparer de vulgaires brigands aux vendéens ou aux Carlistes (Sergio Romano analyse cette circulaire dans -il brigantaggio- e -l'Unità d'Italia-, Nuova Antologia, février 1974, pp.219-238
- (14) Marc Monnier, Histoire du brigandage dans l'Italie méridionale, Paris, Lévy éd. 1862, 255 p.
- (15) Marc Monnier, Histoire du brigandage dans l'Italie méridionale, Paris, Lévy éd. 1862, 255 p., p.47.
- (16) Ibidem, p. 142
- (17) Marc Monnier, Naples et le brigandage de 1860 à 1864, in Revue des deux Mondes, 1er avril 1864, pp.549-584.
- (18) Giuseppe Imbucci, Per una interpretazione tipologica del brigantaggio méridionale post-unitario in Ricerche di storia sociale e religiosa, 1972, n°2, pp.377-383.
- (19) Cet apport de l'étude de Molfese est d'autant plus intéressant que les deux pages consacrées par E.J. Hobsbawm dans ses Primitive Rebels aux bandes de brigands sont succinctes et imprécises.
- (20) Les adversaires des brigands insistèrent naturellement beaucoup sur ce point.
- (21) Borjès représente bien les premiers (M. Monnier publia son journal dans son livre, dès 1862 donc) ; le médiocre Théodule de Chirsten est un bon spécimen des seconds (Cf. son Journal de ma captivité, suivi du récit d'une campagne dans les Abruzzes, Paris, Dentu, 1866, 262 p.).
- (22) M. Monnier lui-même le reconnut : "Les bandes furent toujours plus paysannes (...) Le vrai brigandage, celui qui persiste et qui reste, est indigène. Ce n'est pas une guerre de partisans, c'est une guerre de paysans" (Naples et le brigandage, art. cité, p.558).
- (23) M. Monnier : Le brigandage.... op.cit. p.136.
- (24) Le pauvre Gasparone fut souvent dépouillé de sa qualité d'auteur ou de coauteur. Par exemple, seul le nom de P. Masi apparaît sur la page de garde de la version française publiée en 1867 sous le titre Le brigandage dans les Etats Pontificaux, Emile Normand, pour sa part, pillait sans vergogne le travail de Gasparone et Masi dans Les Brigands : épisodes de l'histoire du brigandage dans le royaume de Naples et les Etats romains, Publications du journal Le Siècle, s.d., page pp.215-28.
- (25) Il s'agit de deux chefs de bande de la Basilicata, Carmine Donatelli, dit Crocco, à la vie particulièrement aventureuse, et son bras droit, puis rival, Giuseppe Caruso. "L'autobiographie" de Crocco, en particulier, a fait l'objet de plusieurs rééditions.
- (26) Ce brigand est Michèle di Gé. Salvemini publia cette Autobiografia di un brigante d'abord en 1911 sous forme d'opuscule puis dans Lares, la première revue de l'ethnographie italienne (1914, pp.61-68, 163-174).

(27) L'ouvrage de E. Mirabella, *Mala vita : gergo, camorra et costumi degli affiliati con 4500 voci délia lingua furbesca* (1910) est le seul que je connaisse concernant le vocabulaire des "délinquants". Mais il ne s'intéresse qu'à la délinquance urbaine.

(28) On trouve beaucoup de précisions dans l'ouvrage de Bruno Pellegrino, *Chiesae rivoluzione imitaria nel Mezzogiomo Rome*, éd. di Storia e Letteratura, 1979, 219 p.

(29) Par exemple L.M. Lombardi Satriani, pp.54-55 in *il silenzio, la memoria e to sguardo*, Paler me, Seilerio ed., 1979" 314 p.

(30) Alfonso Scirocco, *IL brigantaggio post-unitario nella stampa italiana contempormea* (1861-1865), *Archivio storico per la Calabria e la Lucania*, 1975, pp. 137-156. Du même auteur : *Il brigantaggio nella stampa quotidiana napoletana* (1861-1864), *Archivio storico per le provincie napoletane*, 1975, pp.231-185.

(31) Sergio Romagnoli, *Il brigante nello romanzo storico italiano*, *Archivio storico per la Calabria et la Lucania*, 1975, pp.171-2122. Cf. pourtant les pp.201-208, qui concernent des oeuvres plus populaires que celles précédemment étudiées par l'auteur.

(32) Sur le mythe Musolino, cf. Gaetano Cingarí, *Brigantaggio, proprietari e contardini nel Sud* (1799-1900), Reggio Emilia, Editori Meridionali Riuniti 1976, 280 p. Sur le mythe du brigand-justicier, passim, pp.87-88 (pages de caractère général); 39-41 (sur Fra Diavolo) ; 207-213, 235-237, 242-243 (sur Musolino).

(33) La littérature romantique a fait l'objet d'un travail d'ambition modeste de Niarfeix, *Le thème du brigand dans la littérature romantique*, Grenoble, T.E.R., 1969 dactylographié. Je n'ai pu prendre connaissance de la "dissertation" de Anne-Christel Recknagel, *Der Brigant in der italianischen Literature des 28. Jahrhun derts : ein Beitrag zur Sozial-und idéologie-geschiente des italianischen BUrgers-tums*, Brème, 1974.

(34) Pour un exemple précis des conclusions aberrantes auxquelles pouvait aboutir un anthropologue armé du positivisme le plus délétère ; cf. Niccolo de Ruggieri, *Indagine antropologica su la personaly del brigante Giuseppe Nicolo Summa, detto Ninco-Nanco*, *Archivio storico per la Calabria e la Lucania*, 1975, pp.231-233.

(35) A. Gramsci, *Quademi del carcere*, Turin, Einaudi, 1975, 4 vol., LXVIII + 3369 p, cf. p.2109 et 2121.

(36) Monnier écrivait : "Maintenant même, dans bien des campagnes" contre les parois blanchies à la chaux des maisons de paysans, s'étalent de grossières lithographies qui rappellent les hauts faits de Mammome ou de Fra Diavolo. Le bandit ménageait les pauvres et attaquait les riches ; il trouvait partout des complices et des adhérents" ( Naples et le brigandage, art. cité, p.552).

**REFLEXIONS SUR LE  
BANDITISME EN ALGERIE A LA  
FIN DU XIX<sup>e</sup>**

**A propos de la Grande Kabylie (1890-1895)**

**par Alain SAINTE-MARIE**

## **Bandits de grand chemin ou bandits d'honneur**

La distinction n'a d'intérêt que par la valeur symbolique attachée au bandit d'honneur, incarnation de la résistance à un ordre contesté. On n'acquiert cette stature que par quelques traits remarquables : la longévité, le prestige -chef de bande de préférence-, l'audace, le pouvoir -le contrôle d'une région et l'exercice de fonctions quasi régaliennes".

Arezki El Bachir et Ahmed Ou Said Abdoun fournissent l'exemple de deux cheminements.

Arezki El Bachir (1) est un simple manoeuvre, un ouvrier maçon kabyle émigrant pour vivre à Alger où il commet, en 1890, un vol avec effraction dans une villa de Mustapha Supérieur. Poursuivi par la police, il se réfugie tout naturellement dans sa région natale où la vaste forêt de Yakouren-Akfadou offre un asile sûr. Puis il tue l'amin de Moknéa qui, pour le compte de la justice française, le serrait de trop près. Dès lors il ne lui reste plus qu'à essayer de survivre le plus longtemps possible au maquis.

L'histoire de Ahmed Ou Said Abdoun est, elle aussi, traditionnelle. Une rivalité de village entre les familles Abdoun et Achabou, un président de douar (Béni Djenad el Bahr) assassiné ; Abdoun est accusé de ce meurtre par un membre de la famille ennemie et, sans doute à tort, à la suite d'un procès bâclé, il est condamné à mort en 1884. Sa peine est commuée en travaux forcés à perpétuité. Il la purge à Cayenne d'où il s'évade en 1887, après une première tentative en 1886. Recueilli par un bateau anglais, il trouve refuge à Panama. Grâce à un pécule accumulé en travaillant au percement du canal, il passe aux Antilles et de là, via Londres et Gibraltar, il gagne le Maroc puis la Kabylie. Cet exploit, qui traduit une prodigieuse force de caractère, n'est pas exceptionnel (2). Avant tout il doit assouvir sa vengeance et, le 26 juin 1889, il tue son dénonciateur. L'honneur sauf, il ne lui reste plus qu'à prendre le maquis pour échapper à la fois à la justice française et à la vengeance de la famille rivale. La sienne est solidaire et son frère Mohamed Ben El Had) Ou Abdoun et son neveu l'y rejoignent.

On trouve donc là un crime d'honneur, qui ferait le bandit d'honneur" une manifestation de justice privée tout à fait normale, voire quasi, obligée, en fonction des coutumes locales. C'est ce que plaide, en 1895, Me Langlois au procès de Ahmed Ou Said Abdoun : "Là-bas, comme en Corse, il y a des rivalités de famille à famille... qui dégénèrent en vendetta et ne s'achèvent qu'avec le fusil... Venger un parent n'est pas un crime... ne pas le faire serait une lâcheté... mais ces querelles peuvent se vider sans effusion de sang par l'intervention de la djemaa et le désintéressement pécuniaire de la famille de la victime. L'intervention française dans la querelle Abdoun-Achabou a tout faussé" (3).

Autour d'Arezki d'une part et des frères Abdoun d'autre part s'agglutinèrent d'autres réfractaires (4). Les deux bandes d'abord distinctes? opérant dans deux cantons voisins ; les Béni Djenad et les Béni Ghobri, finirent par fusionner.

Si l'on veut durer au maquis, il faut s'assurer la complicité d'une grande partie de la population environnante et pour cela respecter quelques règles qui forment le code du bandit d'honneur :

- ne s'attaquer qu'à ceux qui sont impopulaires par leur richesse mal acquise (propriétaires exploitant leurs métayers, usuriers...) ou parce qu'ils représentent l'autorité (amin, gardes champêtres ou forestiers, gendarmes"..),

- prévenir la tentation de la dénonciation, peu honorable certes mais tentante quand une forte prime est promise, en châtiant impitoyablement les mouchards;
- se créer une légende, une aura, par des largesses, des bravades, quelque acte audacieux qui ridiculise l'adversaire .
- faire régner une certaine forme de loi, de sécurité, où un maximum de gens, éventuellement colons et agents français locaux, peuvent trouver leur compte.

Pour cela il punit les défaillances au sein de sa bande et pourchasse les bandits isolés, voire les bandes organisées qui voudraient chasser sur son territoire sans respecter sa déontologie.

Et voilà, s'il dure et fait parler de lui, que naît, s'amplifie et se prolonge au-delà de la mort du héros, la légende sans laquelle il ne serait pas de bandit d'honneur, légende construite et propagée par toute une littérature surtout orale.

L'épopée donne une image embellie du héros tant au physique (5) qu'au moral. Tout naturellement le fier combattant est un justicier et un séducteur. Il fait battre les coeurs et on lui prête maintes aventures y compris, ô prodige ou horreur, avec des Européennes. "Arezki ben Bachir règne en maître... sur tous les environs d'Azazga, rançonnant sans pitié les riches, punissant les délateurs et ne dédaignant pas de consoler la veuve et l'orpheline, surtout lorsqu'elles sont jeunes et jolies" (6). "L'insolence d'Arezki... en est arrivé à un tel point que ceux qui apprennent ses exploits par les journaux, croient à un pur roman. Il joue très bien en effet son rôle de héros classique. Généreux envers les uns, il n'est impitoyable que pour les vilains et les manants qui se rebiffent. Dédaignant d'avoir recours à des émissaires pour porter ses ordres, il va lui-même signifier ses commandements sur les marchés. Il frappera bientôt monnaie. En attendant il a établi sur ses terres le droit de jambage, se contentant des femmes mariées pour le moment" (7). En outre, il se présenterait en redresseur des torts des amins, voire de certains administrateurs de commune-mixte (8).

Dans l'inconscient collectif il est encore plus que cela : il est le champion d'une cause, l'incarnation d'une résistance.

### **Valeur réelle et valeur symbolique du bandit**

Dans le jeu de cache-cache avec le gendarme, l'opinion kabyle est du côté du bandit, mais il serait bien superficiel de ne retenir que cet aspect. Certes il déjoue, il nargue les forces attachées à sa perte et le récit oral amplifie ses exploits, mais surtout la majeure partie de la population s'identifie à sa cause, en fait le champion de la résistance à l'autorité extérieure et étrangère et s'enhardit de son exemple.

Pour les autorités françaises, nul doute : l'indiscipline grandit en Kabylie dans les années 1892-1893, "les Kabyles deviennent arrogants", les refus de payer impôts et amendes ou d'assister les fonctionnaires français se font plus nombreux. Après l'échec d'une tentative de ratissage des forêts de Yakouren et de Tamgout, on a l'impression d'une révolte larvée, de se trouver "en présence d'un véritable état insurrectionnel d'une partie des populations kabyles" (9). D'abord parce qu'il y a échec, ensuite parce que toute intervention massive et prolongée de la force armée vivant sur le pays mécontente les populations. "Quand ils partirent, ils n'avaient pris aucun bandit mais le douar était ruiné et quelques Kabyles exaspérés iront probablement grossir, à la première occasion, le bataillon des outlaws" (10). Tout cela est bien connu depuis le développement contemporain des guérillas et "guerres

subversives" qui, par bien des aspects, sont des extensions du banditisme d'honneur, ce qui nous amené tout naturellement à "la cause nationale".

Actuellement nul doute que pour nombre d'Algériens les bandits fameux, encore présents dans les mémoires, n'aient été des résistants à la domination française, des formes primitives, fractionnées du nationalisme algérien. Aussi bien Bouzian El Kalai des Béni Chougran, mort en 1876 (11), que Messaoud Ben Zelmad dans les Aurès, mort en 1921 (12), en passant bien sûr par les frères Abdoun et Arezki El Bachir.

Pour les contemporains ils représentent surtout une résistance aux lois et aux autorités françaises. Poursuivis le plus souvent pour s'être conformés à un code d'honneur coutumier, ils sont donc les champions de cette coutume que les Français cherchent à réduire, à supprimer et où les Kabyles voient, à juste titre, un élément fondamental de leur particularisme. En outre, selon l'orientation donnée au récit, selon tel détail de leur biographie, ils s'inscrivent dans le cours de l'évolution historique ou dans le cadre des modifications apportées par la colonisation. Amezian Mansour, tué près de Dellys en 1874, est présenté comme le chef de l'une des bandes réfugiées dans les forêts de Kabylie après l'échec de la révolte de 1871. Arezki serait un déclassé, sa famille aurait dû vendre ses terres sur les poursuites du fisc mis en branle par le service forestier (13) dont les rigueurs sont responsables de bien des assassinats de gardes-forestiers.

Le bandit doit, de toute manière, faire face en permanence aux agents locaux de l'autorité : administrateurs français et, subordonnés à eux, les chefs investis de village, de douars ou de tribus : amins, adjoints indigènes ou présidents. Ceux-ci oscillent entre deux attitudes : fermer les yeux sur les exactions et risquer de se faire destituer ou tout au moins de se faire rappeler à l'ordre par leurs supérieurs, par la presse coloniale ; ou faire du zèle et risquer leur vie. C'est loin d'être une vue de l'esprit. Arezki répond personnellement de la mort de trois amins trop attachés à sa perte. Le commissaire-délimitateur Sicard qui opère dans la commune mixte d'Azeffoun pendant les années 1892 et 1893 fournit de précieux témoignages. Sur les meurtres d'amin :

"Pendant notre séjour chez les Béni Flick, du 13-6 au 25-7-1892 trois grands crimes ont été commis et cela en plein jour. Le premier qui a eu lieu a côté de l'important marché des Béni Djenad a été l'attaque à main armée de toute une famille." le deuxième a eu lieu dans la tribu des Zerkfaoua et le troisième chez les Béni Ghobri. Ces deux derniers crimes ont entraîné la mort de deux amins qui nous étaient dévoués, aussi les indigènes hésitent-ils à accepter ces fonctions et s'ils s'y décident c'est avec l'intention bien arrêtée de ne pas s'occuper de police générale qui attirerait sur eux et les membres de leur famille de grandes vengeances" (14).

#### **et sur l'état d'esprit des populations :**

"Depuis 26 ans que nous travaillons en territoire indigène, nous n'avions pas encore rencontré de tribus refusant d'exécuter les ordres qui leur étaient donnés. Il a fallu que nous allions à Ighil N'Zekri pour cela" (15).

Les relations avec les Européens sont relativement complexes d'autant qu'il faut faire, dans ce cas, la part de l'habileté d'Arezki qui ménage les quelques Européens qui se trouvent dans le secteur -gardes-forestiers, instituteurs- pressant les élèves kabyles de fréquenter les écoles d'Azazga et de Yakouren et colons. Du reste il y aurait trouvé quelques appuis et parmi



les 16 individus accusés de complicité par recel (fourniture de vivres et de poudre) et tous acquittés pour avoir agi par crainte, figurent trois Européens. Il faut aussi faire la part des arguments polémiques d'une partie de la presse d'Algérie en campagne contre l'administration, ses théories et ses procédés, au nom d'un thème qui revient périodiquement : l'insécurité (16).

Cette presse, ces traités, ces pamphlets contribuent eux aussi à donner un aspect symbolique, une dimension mythique aux « hors-la-loi » qui mettraient en péril la colonisation et donc la présence française en Algérie, non que les régions qu'ils tiennent soient vitales" en fait il s'agit des régions les plus déshéritées, les moins accessibles donc les moins colonisées, mais parce qu'ils maintiennent vivant l'esprit de résistance sans compter qu'ils offrent un refuge à tous ceux qui sont en délicatesse avec les autorités françaises voleurs ou meurtriers déserteurs ou insoumis.

Toute action prolongée et/ou spectaculaire d'une bande est prétexte à une campagne où, selon l'époque, les lieux ou les tendances on règle ses comptes avec l'administration militaire ou civile, accusée de faiblesse sinon de complaisance, avec les chefs "indigènes" suspects à priori, avec les missionnaires anglais anti-français par essence et qui fourniraient des armes de contrebande, avec les juifs dont les pratiques usurières poussent les Algériens à la révolte (17) etc.. Pour attirer l'attention et augmenter l'inquiétude les articles des journaux ont souvent des titres alarmants, "Rébellion en Kabylie" annonce l'Akhbar dès le 12 décembre 1891. On réclame des réformes pour mettre fin à l'insécurité : soit des mesures de police -extension de Sa responsabilité collective, châtiments exemplaires-, soit des réformes qui varient suivant les auteurs -du réseau serré de brigades de gendarmerie à des refontes de la justice, eu code forestier, du régime de la propriété...

Mais en premier lieu il s'agit de mettre fin à l'action des bandes armées, de dégonfler "les légendes boufonnes", la thèse d'une partie de la presse (la Vigie algérienne, entre autres) étant que le rôle et l'étoffe d'Arezki ont été volontairement forcés pour masquer l'incurie et les complaisances de l'administration. Thèse reprise, pour d'autres raisons, lors du procès de la barde par le réquisitoire du Ministère public qui s'efforce de démontrer qu'il ne s'agit que d'un vulgaire détrousseur de grand chemin, assassin à ses heures, mais en aucun cas d'un héros épique. Forçant quelque peu la note, la Vigie algérienne rapports ce réquisitoire en ces termes :

"On vous a dit que l'accusé était "un héros- une manière de paladin moyennageux et silvestre armé pour défendre le faible et le juste, un Fra Diavolo chevaleresque, un Don Juan flirteur, un Bellacoscis vengeur, une riche nature, un chic type. Eh bien ! des blagues ! il faut en rabattre. C'est uns fripouille, un voleur vulgaire, un assassin qui joue du fusil pour détrousser les passants, un gibier de potence quoi ! (18).

Ce procès a lieu en janvier 1895, plus d'un an après l'arrestation d'Arezki-Abdoun et de la plupart de leurs compagnons. Fin novembre 1893, profitant de la tension croissante entre villageois et bandits, craignant que l'agitation ne dégénère en une véritable révolte, une grande battue est lancée par le préfet d'Alger avec le concours de 300 tirailleurs, spahis et paysans armés :

"Avec l'autorisation de M. le Gouverneur général Cambon, M. le Préfet Laroche et M. Lefebure" sous-préfet à Tizi-Ouzou, organisent une expédition mixte composée de civils et as militaires. Les premiers sous les ordres des administrateurs de leurs adjoints et des présidents indigènes. Ils commandaient à un certain nombre de Kabyles armés pris dans chaque village

parmi ceux qui avant eu le plus à souffrir des bandits et qui remplissaient le rôle de traqueurs. Ils donnaient tous les renseignements utiles et aidés des gardes forestiers et gendarmes n'hésitaient pas à s'emparer des bandits qui leur tombaient sous la main" (19).

Le 24 décembre 1894, à Seddouk, canton d'Akbou, Arezki est capturé par un adjoint indigène. A la fin janvier, 45 bandits, pour la plupart membres de la bande Arezki Abdoun, ont été tués ou arrêtés ; la bande est pratiquement anéantie même si certains ne seront capturés qu'en juin 1894, voire en juillet 1895. Leur procès occupe en 1894 deux sessions d'assises, l'une en janvier-février, l'autre en mars. Arezki est condamné à mort le 26 janvier, Ahmed Ou Said Abdoun le 5 février. Au total sont prononcées 18 condamnations à mort dont 6 commuées, au travaux forcés à perpétuité, 14 aux travaux forcés à temps, 6 à la réclusion, 3 à des peines d'emprisonnement et il y a 16 acquittements. Parmi les prévenus "quelques uns sont morts pendant... leur détention par suite de phtysie soit par le typhus" (20).

Le 14 mai 1895, Arezki et Abdoun et quatre de leurs compagnons sont exécutés publiquement à Azazga ; le 19 sont guillotins à Port-Gueydon deux membres de la bande dite des Béni Hassain (21). Ces exécutions publiques sont destinées à avoir un effet salutaire pour la sécurité. Si Ton en croit leur répétition, la dissuasion n'est pas si évidente (22). Quatre des condamnations à mort non commuées ont été prononcées par contumace et concernaient : Amar ou Merai, fidèle lieutenant d'Arezki qui s'était taillé une réputation de férocité, Said Ou Mohand, Mohamed Ou Tahar, et Mohamed Ben El Hadj ou Abdoun, frère d'Ahmed Ou Said Abdoun.

En juillet 1895, pour capturer "les derniers partisans de la bande de malfaiteurs qui opéraient sous la direction du nommé Arezki Ben El Bachir (23) est montée une expédition comprenant des cavaliers des communes mixtes et des "auxiliaires volontaires pris parmi les indigènes de la région". Le 27 juillet leur présence est signalée par des indicateurs dans la forêt de Bou Halaiou non loin du village d'Agraredj, dans le canton d'Azazga. Cernés, ils se défendirent énergiquement, deux auxiliaires furent tués" puis ils succombèrent sous le nombre à l'exception d'Abdoun qui, bien que sans doute blessé, réussit à s'enfuir (24).

### **Un combat sans espoir, ou le bandit artisan de sa propre fin**

Il lui faut déjà du talent et de la chance pour échapper aux premières poursuites, constituer une bande et devenir suffisamment redoutable pour acquérir les dimensions d'un bandit d'honneur. Là s'ouvre une période qui lui est favorable et qui peut durer plusieurs années. Par l'admiration et la terreur qu'il inspire, il peut compter sur de nombreuses complicités et sur le respect de la loi du silence. Et, tant que son rayonnement ne dépasse pas une région d'intérêt médiocre, les moyens mis en place pour le neutraliser restent limités ou inadaptés. Mais peu à peu, et d'une manière quasi inexorable, la situation du bandit se dégrade.

D'abord par ce que l'on pourrait appeler l'élargissement du cercle des représailles. Dès le départ, s'il s'agit d'une prise de maquis à la suite d'un meurtre, une famille, un clan, voire une tribu ont une vengeance à tirer. Puis, quelque prudente que soit leur démarche, les bandits volent et tuent ceux qui leur résistent, ceux qui les poursuivent, et de nouvelles familles sont attachées à leur perte (25).

Ce sont parmi ces familles que les administrateurs cherchent et trouvent des auxiliaires. Lorsqu'Amziam Mansour tombe, son refuge a été dénoncé. C'est Sidi Mohammed

Ben Khedda, président du douar-commune de Sidi Saada qui arrête Bouzian El Kalai. Des auxiliaires "arabes" aident à détruire en 1877 la bande de Bou Guerra dans les environs de Demmapes (Constantinois) (26). L'opération n'est cependant pas sans risque puisque quatre d'entre eux auraient été assassinés par la famille de Bou Guerra dans les quinze jours qui suivirent (27). Deux des victimes d'Arezki auraient été armées par l'administrateur d'Azazga avec mission de l'abattre, mais Arezki, prévenu, se porte avec audace, en plein jour, au devant d'eux, tue l'un et blesse grièvement l'autre (28).

Le plus souvent la tête du "hors-la-loi" est mise à prix. La récompense peut être tentante quand, la bande affaiblie par des morts au combat et des arrestations, le risque de représailles est fortement atténué. Des bergers, rémunérés par une prime, contribuent à la fin de Bournesrane (1920) et de Ben Zelmât (1921) dans les Aurès.

Des mesures sont prises pour que le bandit ne puisse plus se sentir comme un poisson dans l'eau dans la région qu'il contrôle et mettre fin que parents et amis lui apportent à l'aide "les parents et amis des bandits n'écoutaient plus rien. Ils refusaient de payer les amendes et même l'impôt". Les ennemis des bandits étaient non seulement exposés à être votés ou tués mais encore ils étaient astreints à toutes les corvées imposées au douar."(29).

L'Akhbar du 16-3-1892 signale que dans la lutte contre le banditisme kabyle on a déporté dans la région de Bône les familles (47 personnes) des principaux chefs. L'épouse d'Arezki semble avoir été transférée à Alger et Arezki tue, le 16-7-1892, l'amin de Bou Hini, son village natal, qu'il rend responsable de la déportation de sa femme.

Autre aspect qui tend à dégrader les relations entre villageois et bandits: le talent de séducteur de ces derniers. C'est ainsi que le 4 janvier 1893, El Bachir Ou El Hadj Abdoun, le neveu des frères Abdoun, est tué dans une embuscade en se rendant chez sa maîtresse à Tabarourt (30). Embuscade tendue par des agents kabyles recrutés par l'administrateur de la CM. d'Azeffoun. Arezki et Abdoun organisent une première expédition punitive contre Tabarourt dans la nuit du 3 au 4 juillet 1893 "attaquant et incendiant plusieurs maisons du village, tuant ou blessant quatre des habitants", mais apparemment ils s'étaient trompés de cible d'où une deuxième opération de représailles le 13 novembre 1893. Le lendemain l'amin de Tifrit à la tête d'auxiliaires s'attaque à la bande et est tué. En peu de temps la vendetta s'est considérablement élargie.

Né souvent de la vendetta, le banditisme ne la dépasse guère. Si son action peut conforter les résistances locales à la domination externe, elle n'a pas de mobiles politiques précis. Il procède parfois d'un refus de la justice française, de la conscription -voir l'ampleur des désertions et de l'insoumission pendant la guerre 1914-18 qui alimentent de nombreuses bandes- mais il n'est en aucun cas r l'embryon d'un soulèvement national, le point de départ d'une insurrection générale. Peut-être faut-il voir en Belkacem Krim, à partir de 1947, le premier maquisard de la lutte de libération nationale algérienne qui, tout naturellement, englobera les bandes qui se trouvaient en 1954 dans les Aurès ou en Kabylie.

Tous les caractères du banditisme que nous avons relevés pour la Kabylie de la fin du XIXe siècle se retrouvent, proches ou identiques d'un bout à l'autre de la Méditerranée dès qu'il y a exercice d'une vengeance privée, qu'elle réponde ou non à des normes coutumières, dès qu'il y a possibilité de prendre le "maquis". Le bandit sicilien ou calabrais renvoie au Rif, aux Aurès ou à la Kabylie ; le Corse appartient à la même famille avec le Grec, le Turc, le Druze ou l'Albanais... En fait, plus largement, ces caractères se retrouvent partout et toujours

dans l'histoire de l'humanité dès qu'une autorité extérieure, nationale ou non, et impopulaire, pèse sur des communautés d'habitants qui peuvent trouver des possibilités naturelles de fuite, de refuge : la montagne, la forêt ou le maquis, le marais ou le désert...

Nombreuses sont simplement les variations sur le thème, en fonction du contexte.

## NOTES

(1) Son nom est diversement écrit. On trouve aussi Arezki ben Bachir ou ben el Bachir. Il est né en 1857 à Bou Hini, village des Béni Ghobri.

(2) F. CHAVERIAT, Huit jours en Kabylie, Paris, 1889, signale (p.101) de semblables évasions et retours en Algérie. On trouve d'autres indications dans les avis de recherche du Mobacher. Le numéro du 21 juillet 1877 indique plusieurs évasions survenues en Guyane le 1-7-1876, le 12-9-76, le 19-9-76 (dont un originaire des Flisset el Bahr) et 8-12-76. Certains réussissent à regagner l'Algérie. Le Mobacher du 30-8-1879 annonce l'arrestation à Aïn Beida d'un forçat évadé de Guyane en 1877 après avoir purgé 10 ans de bagne. Sur les 35 bandits arrêtés ou tués en Kabylie de décembre 1893 à janvier 1894, trois sont des évadés de Cayenne, et pour l'un d'entre eux à deux reprises. Ali Ou Bâta du douar Zerkfaoua, tué le 25 janvier 1894, s'en serait même évadé dès 1870. L'Akhbar du 19-1-1891 mentionne une trentaine d'évadés de Cayenne présents en Algérie que la rumeur publique européenne gonfle démesurément on parle de 800, voire de 900 forçats en rupture de ban.

(3) La Vigie algérienne du 27-1-1895.

(4) Un rapport du Parquet du Procureur général d'Alger au Garde des Sceaux (Archives Nationales, Paris, BB 18-1968, 920 A 94) du 6 mars 1894 fournit des renseignements sur 35 membres de ces bandes. La plupart ont pris le maquis, la forêt plus exactement, à la suite d'homicides ou de tentatives d'homicide. A côté du crime passionnel, voire du parricide, on trouve de véritables vendettas, impliquant parfois plusieurs membres d'une même famille : Saïd Bien Mohamed Ou Hassain a "gagné la forêt après avoir tué, pour venger le meurtre, de son frère et de son cousin, deux des parents du meurtrier". D'autres n'ont commis que de menus larcins qui leur valent trois mois à un an de prison et préfèrent quand même échapper à la justice, le cas extrême est celui de Mohamed Ou Ali Ou Boudjemaa, poursuivi pour tentative d'homicide, avait rejoint les bandits". On ne trouve qu'un seul tirailleur déserteur.

(5) Les journalistes qui assistent au procès d'Arezki ne peuvent cacher leur déception devant son physique quelconque et son aspect fruste.

(6) L'Akhbar du 22-10-1892.

(7) P. TROLARD, La sécurité en Algérie, Alger 1893, p.3.

(8) E. MALLEBAY, Cinquante ans de journalisme, Alger 1938.

(9) Rapport du Procureur général d'Alger au Garde des Sceaux, 26 juin 1894 (A.N.BB 181968, 3001 A 92) ; à moins qu'elles ne soient "terrorisées par les tentatives audacieuses d'Arezki et de sa bande" qui sévissent sur les territoires des communes mixtes de Dellys, Azeffoun, Azazga et Fort National, ce qui n'est en fait que deux aspects d'une même situation (lettre du ministre de l'Intérieur, 4 novembre 1892, A.N., BB 18 1968).

(10) P. TROLARD, op.cit.

(11) N. BENDEDDOUCHE, Bouzian el KalaT, mémoire de sciences politiques, Alger 1976.

- (12) J. DEJEUX, Un bandit d'honneur dans l'Aurès de 1917 à 1921 : Messaoud Ben Zeimad, Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée, 1978, n° 26, pp. 35 à 54.
- (13) E. MALLEBAY, op.cit.
- (14) Rapport d'ensemble sur les Béni Flick, A.N. Aix-en-Provence, loi de 1887, M 202-41.
- (15) M 205-48.
- (16) Tout tableau de l'insécurité fait une large part au banditisme. Cf. Ch. R. AGERON, Les Algériens musulmans et la France, Paris, 1968, pp.552-561 et G. MEYNIER, l'Algérie révélée (premier quart du XXe siècle), thèse Histoire, Nice, 1979, pp. 1461 et suivantes, qui donnent de nombreux exemples de bandes opérant en Algérie, y compris en Kabylie, pendant la période 1914-1918.
- (17) Un bel exemple de la violence de ces libelles est fourni par E. VIOLARD, Banditisme en Kabylie, Paris, 1895.
- (18) Numéro du 27-1-1895.
- (19) SICARD, Rapport d'ensemble des Béni Hassaïn, A.N., M 221-104.
- (20) A.N., BB 18-1968, rapport du Parquet du Procureur général d'Alger au Garde des Sceaux, 1er avril 1895.
- (21) La bande des Béni Hassaïn semble avoir été distincte de celle d'Arezki-Abdoun. Le membre le plus ancien, condamné pour homicide "sous l'autorité militaire", tenait la forêt depuis 17 ans, un autre depuis 6 ou 7 ans, lors de leur arrestation au début janvier 1894.
- (22) Le 19 janvier 1891 a eu lieu une triple exécution publique à Isserville. L'année précédente, le 24 février, l'administrateur de la CM. de Daily s fait cerner dans son repaire "le malfaiteur kabyle Aberkane de Tikobaïn, qui depuis quelque temps troublait la contrée" et qui est tué sur place etc..
- (23) Lettre du Procureur général d'Alger au Garde des Sceaux, 14 août 1895, A.N., BB 18-1968, 920 A 94. Une autre lettre du 3 avril 1895 (BB 18 1990, 93 A 95), nous apprend que Amar Ou Merai et Said Ou Mohamed sont accusés d'avoir tué ou blessé pour les voler deux Kabyles, le 21 mars 1895, près de Port-Gueydon.
- (24) Nous ne savons pas ce qu'il est devenu.
- (25) Arezki El Bachir et sa bande sont prévenus de 25 assassinats, 7 meurtres, 11 tentatives d'assassinat, 2 incendies volontaires, 2 vols qualifiés et une séquestration.
- (26) "Cette aide s'explique par les rancoeurs des victimes du banditisme ; d'autre part cette aide est nécessaire pour déjouer les ruses de leurs coreligionnaires". Le Mobacher, 15-11-1877.

(27) Exemples à l'appui, P. TROLARD, op.cit. p. 54, explique que "tout indigène qui dénonce ou aide à capturer un malfaiteur est un condamné à mort ; un jour ou l'autre, il tombera sous les coups de la vendetta".

(28) Lettre du ministre de l'Intérieur, 4 novembre 1892, A.N., BB 18-1968.

(29) SICARD, rapport sur les Béni Hassaïn, A.N., M 221-104.

(30) Un jeune homme se vante d'être l'auteur du coup de feu décisif. En récompense il est nommé président de douar. Le 2 mai 1893 il est assassiné à 12 km de Port Gueydon par la bande d'Arezki.

**MARGINAUX ET COMBAT  
POLITIQUE : LE PROBLEME  
DES FELLAGHAS  
DANS LE MAGHREB**

**par André NOUSCHI**



L'histoire de l'indépendance des trois pays maghrébins contient de nombreuses obscurités. Parmi elles, celles qui touchent à l'action menée par ceux que l'on a désignés entre 1953 et 1962 par le terme de fellaghas. Rapidement, et surtout en Algérie, le mot a dégénéré ; il est devenu fell, fellouze. Le Petit Robert fait du fellag(ha)a "un partisan algérien soulevé contre l'autorité française de 1954 à 1962" et donne comme termes d'argot militaire les deux appellations de fell' et de fellouze. Le dictionnaire date son apparition de 1956 et en fait un pluriel de fellag" mot arabe signifiant "coupeur de routes" (1).

La réalité telle qu'elle apparaît après analyse et réflexion est plus complexe que ne l'indique le savant dictionnaire. Et d'abord le mot lui-même. La racine Falaga signifie fendre, couper quelque chose en deux. Le fellag est donc le coupeur.. Certains arabisants pensent qu'il s'agit de coupeurs de... têtes et non de routes. Observons qu'il ne figure pas dans les dictionnaires d'arabe classique ; ainsi Charles Pellat dans l'Arabe vivant (2) édité en 1961 l'ignore. Pourtant, cet éminent linguiste traque à travers les journaux et les livres tous les termes dont l'usage est fréquent. Est-ce à dire que ce mot d'origine arabe n'est pas utilisé par les Arabes eux-mêmes ? On serait tenté de le penser, même s'il apparaît quotidiennement dans la presse de langue française. En effet, pour les Algériens, les termes les plus couramment utilisés sont Fiddal, Mujahhid, Mussabil. Faut-il suivre le Robert quand il indique 1956 comme date de son apparition ? Sans doute est-il popularisé à cette date ? mais les faits sont différents. Témoin des mouvements de libération maghrébins, je l'ai vu pour la première fois bien avant 1956 ; les journaux d'Algérie parlaient en effet en 1954 des bandes de fellaghas qui sillonnaient le centre et le sud tunisiens. Je dirai donc pour ma part que le terme apparaît en 1954, à partir de l'été, dans la presse française à propos de bandes qui parcourent la Tunisie des steppes. Leur action fait planer sur le pays une insécurité évidente. Les fellaghas sont donc d'abord tunisiens.

Deux bons observateurs de la Tunisie d'alors, Elie Cohen-Hadria, secrétaire de la Fédération SFIO de Tunisie d'une part, le général Boyer de La Tour d'autre part, résident de France, disent chacun à leur façon ce qu'étaient les premiers fellaghas de 1954. "Quand ils firent leur apparition, écrit E. Cohen-Hadria, on crût d'abord qu'il s'agissait d'un phénomène accidentel, favorisé par l'effervescence générale". Et le même ajoute : "certaines routes étaient devenues impraticables de nuit, et même de jour", et il cite le nom de plusieurs personnes abattues, tantôt par des fellaghas, tantôt par d'autres. Si nous connaissons certains chefs de fellaghas comme Lazhar Chraïti qui ont fini plus tard contre un mur" devant un peloton d'exécution (ils étaient accusés d'avoir comploté contre Bourguiba), nous ne connaissons que médiocrement ceux qui ont constitué les premiers groupes de fellaghas. Combien étaient-ils ? Selon les auteurs, leur nombre varie de 2500 (A. Raymond) (3) à environ 3000 (R. Le Tourneau) (4). Leur origine ? Aucune étude de fond ne permet de dire ce qu'ils étaient. Tout au plus peut-on affirmer qu'ils étaient en relation étroite avec le Néo-Destour (5). En effet, ils ne remettent leurs armes aux autorités qu'après que Bourguiba et le Parti leur en donnent l'ordre et s'en servent surtout chez eux, sans être jamais inquiétés. La flambée des fellaghas n'avait duré que quelques semaines, au mieux quelques mois, en tout cas moins d'un semestre. Cette flambée des fellaghas tunisiens s'arrête donc pratiquement quand l'Algérie voisine est agitée par les premières manifestations de l'insurrection du FLN. On sait que celle-ci déclenche une série d'actions à travers toute l'Algérie, dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre et plus particulièrement le 1er novembre entre minuit et 3 h du matin ; celles-ci marquent le début de ce qui a été la guerre d'Algérie de novembre 1954 à mars-juillet 1962.

Sans aborder l'ensemble des problèmes propres à la guerre, je me limiterai à la série d'attentats qui se déroulent d'abord en Tunisie, ensuite en Algérie de l'été 1954 à l'été 1955. Et

d'abord les fellaghas tunisiens. Ils apparaissent à l'été 1954 et leurs bandes sillonnent les campagnes de la haute steppe tunisienne désormais soumise à l'insécurité. Elles sont organisées en de nombreux groupes, forts de quelques hommes à quelques dizaines d'hommes, les fellaghas semblent d'origine campagnarde, car, une fois leurs armes remises à partir de décembre et hormis quelques groupes, ils regagnent tranquillement leurs tribus. Selon P. Rouanet (6) les fellaghas étaient "originaires des caïdats du sud de la Tunisie... et provenaient pour la plupart des tribus nomades (Ziass, Ferchichi (sic) Béné Zid, Hammaman) et étaient de condition misérable".

Les fellaghas ont-ils un modèle ? Il est difficile de se prononcer ; en effet, comme le note E. Cohen-Hadria, le fellagha est "un bandit comme et a fleuri et fleurira sans doute longtemps sur toutes les rives de la Méditerranée, partout où une végétation de maquis ou de brousse leur permet de se camoufler" et tout comme le notait E. Hobsbawm, ces bandits, calabrais, grecs, corses ou siciliens, sont aussi bien redresseurs de torts ou détresseurs de droit commun, que guerilleros espagnols, partisans yougoslaves, etc.. E. Cohen-Hadria remonte même à Tacfarinas ; il aurait pu, pour être complet, y ajouter les "circonciliens" qui parcouraient les mêmes régions. A. Raymond note que "le mouvement des résistances" armées avait été sporadique de 1952 à 1954" ; j'ajouterais qu'à partir de l'été 1953, la déposition au Maroc du sultan Sidi Muhammad Ben Youssef et son remplacement par Muhammad Ben Arafa, protégé par le résident Guillaume et le Giaoui, déclenche une série d'attentats et d'actes de résistance à travers le Maroc, mais rien de comparable à ce que la Tunisie connaît depuis la fin de l'été 54 avec les fellaghas.

S'il faut chercher un modèle pour cette résistance armée, j'inclinerais à regarder d'abord du côté européen et spécialement français, ensuite du côté vietnamien, même si pour le Vietnam la résistance est le fait d'une armée qui s'organise et prend de plus en plus de place à partir de 1950, alors que les fellaghas ne sont que des bandes ; dans l'un comme dans l'autre cas, la résistance armée est liée à la lutte et à l'action politique. Les fellaghas tunisiens ont pu s'équiper d'abord grâce aux armes abandonnées par les armées de l'Axe durant la 2e guerre mondiale, ensuite à celles des armées alliées, enfin à celles traditionnellement détenues. Les fellaghas ont remis 2144 armes (1500 fusils, 44 pistolets mitrailleurs, 4 fusils-mitrailleurs) et plus de 100 000 cartouches. Sur ce nombre 1740 sont en bon état de fonctionnement 910 italiennes, 267 allemandes, 141 anglaises, 242 américaines, 375 françaises, 2 turques ; enfin 207 sont de modèle ancien, non utilisé dans les armées. Les fellaghas ont-ils agi de façon spontanée ou "sur ordre" ? Apparemment, ils semblent aux ordres du Neo-Destour puisqu'ils obéissent pour la grande majorité quand Bourguiba et le Néo-Destour leur commandent d'accepter l'aman des autorités françaises et de rendre les armes. Est-ce à dire alors que le Néo-Destour les a lancés dans une action quasi militaire avec des intentions bien précises ? On peut l'imaginer avec vraisemblance, mais, sur ce point comme d'autres, la lumière est loin d'être faite. Mais qui au Néo-Destour, puisque Bourguiba est déporté à la Galite puis transféré ensuite à l'île de Groix ? Apparemment, et sans que cela soit dit brutalement par E. Cohen-Hadria et Ch. Saumagne (7), bons et sûrs observateurs de la vie tunisienne dans ces années, l'entreprise aurait été lancée par Salah Ben Youssef. Cela était d'autant plus facile que Bourguiba n'avait pas sa liberté d'action en Tunisie, que Hédi Nouria avait démissionné de son poste de secrétaire général adjoint du Néo-Destour et que Ben Youssef combattait l'entreprise menée par Mzali pour tenter de trouver une voie médiane dans le débat franco-tunisien. Charles Saumagne suggère une action menée de l'extérieur s "quelques conseillers discrètement venus de l'extérieur (à cet égard Salah Ben Youssef et la propagande d'Orient font une oeuvre bien nocive) fournissent des alibis d'ordre confessionnel ou patriotique qui tentent de réussir quelques coups durs" (8). Ben Youssef était de loin la personnalité la plus

marquée et la plus marquante au sein du Parti. A tort ou à raison on lui prêtait plus d'intransigeance à l'égard des Français que Bourguiba dans la lutte pour l'indépendance. Dans ces mois de l'été 1954 où Pierre Mendpi-France esquisse hardiment les lignes d'une nouvelle politique tunisienne" alors que P. Voizard, le nouveau résident, est en butte aux attaques des Européens de Tunisie, comment le Néo-Destour ne chercherait-il pas à pousser l'avantage le plus loin possible? La tentation est d'autant plus forte qu'après le renversement de Farouk par les officiers libres de Noguib et Nasser" un vent nouveau souffle sur le monde arabe et spécialement sur ceux du Maghreb. Salah Ben Youssef radicalise donc ce fait grâce aux fellaghas et diffuse dans le pays l'action déjà entreprise dans les villes de Tunisie. Cette formule pourrait avoir d'autant plus d'écho que l'administration française locale, et surtout la pousse, traînaient les pieds, d'abord pour agir contre le terrorisme européen, ensuite pour faire entrer rapidement dans les faits la nouvelle politique de Mendès-France. Ben Youssef pouvait ainsi acquérir une popularité de bon aloi auprès des Tunisiens et sa statue pouvait évidemment éclipser celle de Bourguiba, placé en résidence surveillée. Ce dernier mesura sans doute l'importance de l'affaire puisqu'il donna l'ordre de Croix (?) de Chantilly pour que les fellaghas se rendent aux conditions de Boyer de La Tour, ce qu'ils firent sauf quelques uns. Toutefois, quelques mois plus tard, le même Ben Youssef se dresse contre Bourguiba revenu en Tunisie avec la plénitude du pouvoir politique et une formidable popularité. Le sud fut le champ de la nouvelle entreprise de Ben Youssef, celle-ci fut rapidement écrasée et Salah Ben Youssef dut s'enfuir à l'étranger. Les derniers fellaghas disparaissaient de la scène tunisienne tandis qu'en Algérie d'abord, au Maroc ensuite, l'insécurité grandissait à travers chacun des deux pays.

Au Maroc, il faut attendre octobre 1955 pour voir les hommes de "l'armée de libération" attaquer un certain nombre de postes tenus par les Français ; ces postes se trouvent non loin du Maroc espagnol, dans la région de Taxa. Simultanément, on apprend que cette armée est dirigée par le Dr Khalib (9) tandis qu'au Caire Assal El Fassi et un homme du FLN algérien énoncent un nouveau plan pour la libération du Maghreb" Or, Assal El Fassi avait déclaré peu avant que la guerre était menée parce que les Français tergiversaient pour exécuter leurs promesses d'Aix-les-Bains. Cette armée de libération dont l'existence sera brève (en mars 1956 elle cessera pratiquement de se manifester) pose plusieurs problèmes (10). L'idée de former une armée de libération apparaît fin 1953 quand certains membres de l'Istiqlal désirent utiliser la violence pour combattre le coup de force de la Résidence. Des contacts ont lieu entre des membres de la Résistance marocaine et certains officiers marocains de l'armée française, ces derniers ainsi que les dirigeants de l'Istiqlal expriment de fortes réticences, voire leur opposition. Néanmoins le projet prend corps : des fonds sont collectés ; des armes sont achetées ; les hommes sont regroupés au Maroc espagnol qui joue le rôle de base et de sanctuaire. Des contacts sont pris tout au long de 1954 avec les Algériens? l'action devait avoir pour théâtre la région des Beni Snassen, les Marmoucha et la région de Berkane. Il semble que ces trois projets sont abandonnés à la fin de 1954. Cependant l'organisation de l'armée se poursuit et au printemps 1955 un "Comité de Révolution" a la haute main sur l'action dirigée par une commission de coordination. Il est sûr que durant ces mois, les Marocains de Khatib ont entretenu des relations constantes avec les Algériens du FLN ; il est sûr aussi que le camp de Nador a servi de lieu d'entraînement et de rencontres, indépendamment de Paris, Madrid, le Caire ou Genève. L'Istiqlal a tissé un réseau de financement, de communication et de filières d'acheminement des armes dont les bases au Maroc sont Tanger et Tétouan. Le soutien plus ou moins avoué des Espagnols lui était acquis. Il n'est pas étonnant que du Maroc espagnol surgissent les premiers groupes de l'armée de libération destinés à mener la vie dure aux troupes françaises.

Ces attaques visaient non seulement les installations françaises au Maroc, mais aidaient aussi les Algériens du FLN. Malgré le retour du Sultan en France en octobre 1955, l'armée de libération continue de se manifester. Sa pression a-t-elle poussé le gouvernement français à agir plus rapidement ; c'est possible. De toute manière, ces coups de main risquaient de discréditer l'autorité de Mohammed V. Il était urgent pour ce dernier d'imposer sa loi, ce sera fait au printemps 1956. L'armée de libération s'intègre à l'armée royale.

La question des fellaghas en Algérie soulève des problèmes autrement plus difficiles que pour la Tunisie ou le Maroc. En effet, ceux qu'on dénomme ainsi et qui occupent le devant de la scène à partir du 1er novembre 1954 se renforcent au fil des années pour finir comme au Viêt-Nam par constituer ce qui deviendra l'armée de libération nationale (ALN). Il n'est donc pas question ici d'analyser les différentes phases qui ont mené du 1er novembre 1954 aux accords d'Evian. Je me bornerai donc à la première phase qui va de la Toussaint 1954 à l'été 1955. Durant cette période, les fellaghas prennent le risque de poser en termes de lutte armée la question des rapports entre la France et les Algériens. Comme pour les fellaghas tunisiens, l'historien ne dispose d'aucuns documents d'archives et doit se contenter d'utiliser certains documents épars dans différentes publications. Rappelons les faits du 1er novembre 1954 : une série d'attaques lancées simultanément à travers toute l'Algérie, aussi bien dans les villes (Alger, Satna) que dans les campagnes. Personne ne se trompe dans l'administration française, parmi les responsables qui dirigent l'Algérie, sur le sens de ces attentats ou encore de ces "événements" comme on les nommera plus tard. Ils sont le fait d'une organisation et certains fonctionnaires parient déjà de fellaghas (par exemple le général Spillmann). Il est vrai que de la Tunisie vers l'Algérie orientale, les passages sont aisés et que les bandes de fellaghas tunisiens franchissent la frontière quand l'armée française les serre de trop près. Combien d'hommes ont-ils participé aux attentats du 1er novembre ? Sans répondre directement à cette question, Mohammed Harbi reprend les chiffres de Ben Tobbai, un des responsables du FLN et donne comme combattants les indications suivantes : Constantinois, 50 ; Aurès, 350 ; Kabylie, 450 ; Algérois, 50 ; Oranais, 60 ; en tout 960 hommes, en gros un millier de combattants. Ici, comme en Tunisie, les armes utilisées ont été abandonnées au cours de la 2e guerre mondiale (11). Il est sûr que l'armement des premiers fellaghas algériens est moins abondant que celui des Tunisiens et qu'il est tout aussi disparate. Les attentats ont sans doute surpris l'ensemble des Français d'Algérie, mais pas les responsables de la police ou de la haute administration (12) qui sont informés depuis longtemps des projets de certains militants de l'ex MTLD. On peut donc dire qu'ils s'y attendaient mais qu'ils ignoraient la date du jour 3. Ils savent aussi qu'elles sont les têtes de l'organisation, mais ignorent dans quels milieux ils ont recruté les premiers combattants. Sans revenir sur ce qui est maintenant largement connu, disons que le noyau du FLN, puisque c'est ainsi que se nomment ostensiblement les premiers fellaghas algériens, est issu d'une branche du MTLD, l'organisation spéciale (i'O.S) créée en février 1947 mais ne vivant qu'à partir de novembre suivant. Celle-ci tient le devant de la scène pour les actions de combat jusqu'en avril 1954, date à laquelle est fondé le C.R.U.A. (Comité Révolutionnaire pour l'Unité et l'Action) ; celui-ci devient tour à tour le Comité des 22 en juin 1954, puis des 5, des 6, et finalement des 9 ceux-ci seront regardés comme les "historiques" du FLN (13). De l'OS au FLN, la volonté est toujours la même pour ceux qui sont las de la parole et qui pensent qu'avec la France et la colonisation de l'impérialisme français en Algérie, le seul dialogue possible est fondé sur la force et les armes. Dès la fin de 1948, l'un des chefs du 1er novembre (Aït Ahmed) affirme devant le C.C. du P.P.A.: "la lutte de libération sera une guerre. Elle assumera les proportions d'un conflit avec la puissance coloniale et tout son potentiel militaire, économique et diplomatique, donc économique (...). C'est bel et bien à l'une des grandes puissances du monde que nous aurons à arracher notre indépendance (...).

Cette guerre sera une guerre de partisans menée par les avant-gardes militairement organisées des masses populaires elles-mêmes politiquement mobilisées et solidement encadrées". Les paysans en seront le fer de lance (14). De 1948 à 1954, les "activistes" tendent à réaliser leur projet, de façon diverse. Ainsi ils organisent des stages en 1948, l'un théorique en janvier avec des conférences sur les guerres de partisans, les mouvements révolutionnaires en Irlande, en URSS, en Algérie, des commentaires de textes de Marx et Engels sur les insurrections, l'autre stage qui a lieu dans la région du Dhara. Ce dernier est-il pratique ? Théorique ? Il est difficile de le dire. Pour certains des chefs "activistes", l'entraînement a lieu en Lybie ou en Egypte (15). "Sur le plan technique, on procède à l'étude théorique et pratique du maniement des armes modernes et des explosifs, aspects principaux du combat individuel. Sur le plan tactique, nous avons choisi dans des ouvrages récents traitant de la guérilla, de la guerre des partisans, des "commandos", des leçons s'adaptant le mieux aux données de notre pays et qui sont d'un niveau accessible à nos militants... Nous avons multiplié les stages de formation en campagne, afin de familiariser les éléments avec les problèmes posés par la guérilla" (16). A cela, il faut ajouter le hold-up de la grande poste d'Oran par A. Ben Bella qui permet aux hommes de l'O.S. de disposer d'une première mise de fonds. Bien entendu, tout ne se déroule pas sans anicroches ; parmi elles, la destruction en 1950 de O.S. par la police française. Cela ne semble pas cependant abattre la volonté des activistes qui réussissent à faire évader certains de leurs chefs emprisonnés (Ben Bella en 1952 est alors expédié au Caire). Ils affirment aussi sans équivoque leurs intentions d'agir lors des réunions du MTLD et poursuivent avec énergie leurs entreprises. Au printemps 1954, les plus résolus créent un Comité Révolutionnaire pour l'Unité et l'Action (CRUA) et lancent aux militants un appel dans le 1er numéro de leur bulletin Le Patriote : "Face à la crise actuelle, un groupe de responsables intègres et étrangers au conflit (avec Messali) a décidé de chercher une issue pour sauver le parti de la destruction. La position que vous devez adopter avec nous consiste en la tenue d'un congrès souverain et à faire de notre parti un instrument révolutionnaire véritable qui, en accord avec les partis frères de Tunisie et du Maroc, hâtera la destruction du colonialisme français." L'appel se termine comme il avait commencé par la volonté de "sauver le parti de l'anarchie et de l'inaction" (17). Des buts que les militants du CRUA avaient, on peut se demander si la volonté de sauver le parti de l'anarchie et de l'inaction ne l'emportait pas sur la destruction du colonialisme français. En réalité celle-ci n'avait de chances qu'avec un parti rénové par le CRUA. Or, l'évolution du MTLD entre le printemps et l'automne 1954 souligne les lignes de fracture à l'intérieur du parti, entre partisans et adversaires de Messali. Les membres du CRUA organisent donc leur action en dehors des messalistes.

Sur quelles forces s'appuient-ils ? Sur quelques groupes de militants plus conscients ? Sans doute est-ce vrai au niveau de ceux qui prennent les décisions et organisent le 1er novembre ; mais à la base ? Mohammed Harbi dans Les origines du FLN fournit un document intéressant tandis que les frères Bromberger en apportent d'autres. Celui de Harbi concerne la région de Philippeville (Skikda): dans la kasma (localité) on trouve 7 personnes responsables (1 pompiste, 2 chauffeurs, 2 employés, 2 chômeurs) ; la kasma couvre une importante zone allant de la côte jusqu'à une trentaine de kms vers l'intérieur. Le MTLD comprenait alors 3000 membres dont 2000 environ pour Philippeville ; ces derniers, à partir de 1950, travaillent le monde campagnard, non sans rencontrer "l'apparition des gens des confréries des paysans aisés ou de tout petits propriétaires". Ici comme dans les autres villes, la crise du MTLD réduit ce nombre à une poignée de militants. A El Arrauch, entre Philippeville et Constantine, on compte 3 ou 4 cellules, en tout 50 militants ; l'organisation est assez instable ; la section rurale regroupant 5 douars comprend une centaine de membres. Les dirigeants

locaux sont au nombre de 7 (2 enseignants, 1 étudiant, 2 commerçants, 2 sans profession signalée) ; malgré la crise (ou à cause d'elle), début juillet, commence au sein de l'organisation rurale la mise sur pied d'un noyau armé. L'armement est si médiocre (quelques stati italiens dont certains en mauvais état) que les dirigeants décident d'acheter des armes. L'action est déclenchée le 1er novembre par les campagnards ; en tout une trentaine d'hommes entre El Arrouch et Smendou.

Ce témoignage, confronté à ceux recueillis par les frères Bromberger souligne plusieurs faits :

- la volonté des activistes de faire entrer en action les campagnards -c'est vrai du tell Philippiis, ce l'est encore plus des Aurès;
- la médiocrité de l'armement ;
- la préparation minutieuse de l'action ;
- la finalité politique de cette action.

Effectivement, la proclamation du 1er novembre lancée par le FLN ne laisse aucun doute sur ce dernier point. Malgré la simultanéité des attentats à travers toute l'Algérie, le pays ne s'embrase pas ; pourtant, d'un jour, d'une semaine, d'un mois sur l'autre, la situation antérieure se dégrade au point qu'au printemps 1955 les effectifs des troupes françaises en Algérie atteignent 80 000 hommes (soit 30 000 de plus qu'en 1954) et réduisent les effectifs du FLN à un peu moins de 500 : les maquisards du début ont été tués. Néanmoins, depuis le 1er novembre, celui-ci a marqué des points : il a lancé des mots d'ordre (refus de boire de l'alcool) de ne plus fumer) que doivent respecter les Algériens musulmans, faute de quoi ils subissent des mutilations ou sont tués. Il lance aussi les premières embuscades réussies dans l'Algérie orientale et tue les Algériens trop zélés (gardes champêtres, gardes forestiers). Autour du FLN commence dès lors de se constituer une sorte de mythologie au sein des Algériens musulmans et de l'autre tous les Français. Entre les deux, quelques poignées d'hommes résistent contre l'engrenage de la peur, de la haine, de la violence, mais en vain. Peu à peu, l'insécurité passe des campagnes aux villes et dans celles-ci des ligues de séparation, d'abord invisibles, ensuite ostensibles, isolent les Algériens des Européens.

Ainsi, en Tunisie, l'action terroriste et l'attentat ont une finalité authentiquement politique, mais en Algérie ils sont l'action politique ce qui empêche dans le début toute négociation politique, tandis qu'en Tunisie ils ne sont qu'un auxiliaire de l'action politique menée par le Néo-Destour. Celui-ci n'est jamais dépassé par les fellaghas, alors qu'en Algérie les fellaghas ignorent les organisations politiques et leur tournent ostensiblement le dos. On le voit bien quelques mois plus tard quand le FLN rejette les prétentions du PCA et impose à l'UDMA de F. Abbas de se dissoudre. Cette volonté d'être les seuls représentants des Algériens ne se dément pas de 1954 à 1962 et engendre des règlements de compte terribles avec les messalistes qui leur résistent. Les fellaghas algériens, à l'échelon de base, sont les combattants d'une nouvelle organisation politique. Ils sont recrutés d'abord dans les campagnes comme leurs congénères tunisiens. Sans doute on trouve aussi parmi eux quelques bandits de droit commun, comme Grine Belkacem dans les Aurès et, de ce point de vue, il est bien vrai que le banditisme est une constante dans certaines zones de l'Algérie, du Maghreb, voire de la Méditerranée. Pour la période qui nous occupe, il faut bien distinguer entre un Grine et son quasi homonyme, le kabyle Krim Belkacem, l'un des chefs historiques du FLN, militant MTLD, fils de caïd, assassin de garde forestier, qui organise pratiquement le premier maquis en Kabylie bien avant 1954. Le premier ne fait pas de politique tandis que le second ne court la campagne que pour des raisons politiques, l'un et l'autre utilisent le terrain et le pays accidenté, montagneux et relativement peu quadrillé par l'administration française. On connaît les remarques de J. Soustelle à propos de la sous administration de certaines régions

de l'Algérie : cette déficience favorise évidemment la naissance des maquis. Une chose est la naissance, une autre est la persistance et l'extension malgré l'action menée par l'administration française. A mon avis, celles-ci ne s'expliquent que par les raisons suivantes: d'abord le combat a pour finalité des objectifs politiques qui ne peuvent que rencontrer l'assentiment et plus tard l'appui de tous les Algériens puisqu'il s'agit d'un combat pour l'indépendance du pays? Ensuite et surtout, au delà des mots d'ordre politiques, cette lutte n'a été engagée qu'après avoir été minutieusement préparée. Même si les attentats du 1er novembre ne réussissent que médiocrement, ils ont une valeur d'action irréversible qui a échappé à de nombreux responsables administratifs français et évidemment aux Européens d'Algérie. La préparation? Elle concerne aussi bien l'intérieur de l'Algérie que l'extérieur. A l'intérieur j les responsables du FLN ont partagé le pays en six wilayas (Aurès et environs, nord constantinois, Kabylie, Alger et Algérois, Oranais, et sud Algérois), chaque wilaya est partagée en jahas (région), chaque jaha en kamas (localité), chaque tesma en far a'as (section), -chaque fara'a en faoudjs (groupe) et chaque faoudj en khalias (cellule). Le cloisonnement est de rigueur dans cette organisation et l'action militaire ou armée est toujours encadrée politiquement. De plus, puisqu'il s'agit d'action armée, le CRUA met en place différents services : matériel, transmissions, artificiers, sanitaires. Autant dire que nous sommes devant une organisation politico-militaire avec une infrastructure de type militaire classique. Pour mieux encadrer les Algériens, le FLN décide de créer des organisations spécifiques: syndicats, union d'étudiants, etc.. algériens. Il signifiait ainsi que les éléments de l'ancien système mis en place par les Français ne l'intéressaient pas et ne pouvaient pas concerner les Algériens j ceux-ci se donnaient tout ce qui constitue la vie et l'activité d'un état d'abord, d'une nation ensuite. En se retirant de l'armature administrative mise en place par les Français en Algérie, ils démontraient que le faux-semblant n'avait plus de raison d'être. L'Algérie des Français, de quelque nom qu'on l'appelât, ne pouvait concerner les Algériens auxquels il fallait donner une Algérie algérienne, seul le FLN était capable de le faire.

A l'extérieur, le groupe du Caire (Aït Ahmed, Khider, Ben Bella) représentait les Algériens dans l'organisation du Maghreb uni. Certes, les rapports avec les services secrets égyptiens n'étaient pas faciles et les Egyptiens étaient avares pour approvisionner les Algériens en matériel es guerre. En revanche, la radio égyptienne Sax ai'Arab apportait une aide non équivoque eux Algériens comme aux autres Maghrébins en lutte avec la France ; et ceci n'était pas mince. Par ailleurs à partir du moment où Nasser remplace Nequib (automne 1954), l'ouverture de l'Egypte vers le monde africain et asiatique est ostensible. Le groupe du Caire en profite donc naturellement quand la lutte des Algériens s'insère dans, .le mouvement de libération de tous les peuples colonisés ; Sandoung en 1955 est autant le triomphe de Nasser que celui de Nehru et de Tito. Il donne au FLN la première occasion de se manifester officiellement sur le plan international. On saisit mieux ainsi le sens de l'action menée par le FLN dans la nuit du 1er novembre ; en apparence, les attentats étaient la première manifestation militaire du front; profondément, leur sens était politique. Ils signifiaient qu'un nouvel Interlocuteur s'imposait aux Français, il avait surgi de la clandestinité .et de l'ombre ; les données antérieures du jeu politique en Algérie étaient ainsi radicalement modifiées.

## NOTES

- (1) E. COHEN-HADRIA dans Du Protectorat à l'indépendance, souvenirs d'un témoin socialiste, Nice 1976, adopte la définition du Robert. En revanche, C.H. MOORE, Politics in North Africa, Boston, 1970, donne pour fellagha, literally "bandits", guerrilla fighters".
- (2) Ch. PELLAT, L'arabe vivant, Paris, 1961.
- (3) A. RAYMOND, La Tunisie, Paris, 1961.
- (4) R. LE TOURNEAU, Evolution politique de l'Afrique du Nord musulmane, Paris, 1962. P. ROUANET, Mendes-France au pouvoir, Paris" 1965, donne 2719 fellaghas ayant effectué leur soumission.
- (5) A. RAYMOND, op.cit. écrit p.78 : "les fellaghas approuvaient l'action".
- (6) P. ROUANET, Mendes-France au pouvoir, 1954-1955, Paris, 1965.
- (7) G SAUMAGNE, Journal et écrits (Tunisie, 1947-1957), Nice, 1979.
- (8) C. SAUMAGNE, op.cit., p.90-91.
- (9) Pour S. et M. BROMBERGER, Les rebelles algériens, Khalid est d'origine algérienne.
- (10) Pour tout cela, voir les très bonnes pages de D.S ASHFORD, Political Change in Marocco,
- (11) Selon G. CHAFFARD, Les carnets secrets... p.46, elles ont été acheminées dans les 5 ou 6 semaines précédant le 1er novembre depuis la Tunisie vers le sud algérien par des caravanes.
- (12) Y. COURRIERE, La guerre d'Algérie. T.1, Les fils de la Toussaint, Paris, 1968. G. CHAFFARD op.cit. A. HORNE, La guerre d'Algérie, Paris, 1980.
- (13) Ce sont Hocine Ait Ahmed, Ahmed Ben Bella, Mostefa Ben Bouiaid, Larbi Ben M'hidi, Rabah Bitat, Mohammed Boudiaf, Mourad Didouche, Mohammed Khider, Belkacem Krim. Cité par M. HARBI, Le FLN, mirage et réalité.
- (15) J.R. TOURNOUX, Secrets d'Etat.
- (16) Rapports d'Aït Ahmed à Zeddine (réunion du C.C. du P.P.A. fin 1948, mars 1949) in M. HARBI, op.cit.
- (17) M. HARBI, op.cit.



**LA PRESSE FRANÇAISE  
CONTINENTALE ET  
L'EXTERMINATION DES  
BANDITS CORSES EN 1931**

**par Ralph SCHOR**

Le banditisme corse, éliminé à la veille de la deuxième guerre mondiale, représenta longtemps un phénomène typique et spectaculaire. Grâce à la ruse, à la connaissance du maquis, à certains réseaux de complicité, les bandits purent se jouer des forces de l'ordre durant de longues périodes. Sous le Second Empire, Félix Bertrand, premier avocat général à la Cour de Bastia, observait :

"Favorisés par la configuration du sol, par les sympathies des habitants, par les traditions locales, quelques centaines de condamnés, flétris par la justice, tenaient en échec un corps de troupes et bravaient l'action d'une légion de gendarmerie dont les cadres exceptionnels renfermaient près de mille hommes" (1).

Divers facteurs expliquaient le développement de la délinquance dans l'île. Le poids du passé, les luttes que les Corses avaient dû soutenir contre leurs maîtres successifs, le peu de confiance qu'ils accordaient à la justice génoise avaient habitué la population à assurer elle-même sa défense. De plus, le sous-développement économique, la pauvreté d'une grande partie des Corses, la rudesse des mœurs, un sentiment très vif de l'honneur, les antagonismes entre ruraux et citadins, bergers et cultivateurs, montagnards et habitants des plaines, les luttes politiques souvent très aiguës, tous ces facteurs contribuaient à passionner les relations entre individus et favorisaient le recours à la violence. Ainsi, les litiges privés, les querelles d'intérêt, les rivalités amoureuses, les offenses les plus diverses pouvaient entraîner des règlements de comptes sanglants.

L'homme qui avait versé le sang de son ennemi pour laver une grave insulte et obtenir une réparation qu'il estimait juste devenait un bandit d'honneur. Ce dernier, pour échapper aux autorités, se réfugiait souvent dans le maquis. Là, commodément vêtu d'un costume de velours et d'un grand manteau de drap, muni de ses armes, fusil, pistolet, stylet, la gourde et le zaïno ou havresac en bandoulière, le bandit menait une vie errante. L'aide discrète d'amis ou de parents, la familiarité du terrain lui permettait parfois d'échapper à la justice durant de longues années. Traditionnellement, le bandit d'honneur obéissait à un véritable code moral : il attaquait seulement ses ennemis personnels et les policiers attachés à sa poursuite, il protégeait les faibles, il ne volait pas, mais pouvait s'en prendre aux usuriers et aux dénonciateurs. Il se montrait attaché à divers rites : il était souvent religieux, voire superstitieux ; il ne se taillait pas les cheveux avant d'avoir réparé le tort dont il s'estimait victime ; s'il devait venger un mort, il gardait la chemise de ce dernier comme un rappel constant de l'objectif à atteindre. Ce fut ce type de bandit qu'exaltèrent et popularisèrent les écrivains du XIXe siècle, Prosper Mérimée dans *Mateo Falcone et Colomba*, Honoré de Balzac dans *La Vendetta*, Alexandre Dumas dans *Les Frères corses* Alphonse Daudet, Guy de Maupassant, Gustave Flaubert dans diverses oeuvres et leur correspondance (2).

Cependant, le banditisme d'honneur dégénérait souvent en vulgaire brigandage. Il arrivait que les hommes du maquis, talonnés par la nécessité de se ravitailler, entrâmes dans l'engrenage du crime, grisés par la longue impunité dont ils pouvaient jouir et par la crainte qu'ils inspiraient, oubliassent leur mission sacrée ou que, celle-ci accomplie, ils poursuivissent leurs méfaits. Au XIXe siècle, Félix Bertrand se plaignait déjà de ce que le banditisme d'honneur servît de paravent à une délinquance de droit commun (3).

Le même problème se présenta au XXe siècle. La guerre de 1914-1918, cause d'une aggravation des difficultés économiques et d'une désorganisation de la gendarmerie, avait été suivie d'un fort développement du banditisme. L'audace des bandits et la gravité de leurs méfaits apparurent tels qu'en 1931, le gouvernement français jugea bon d'organiser une véritable expédition militaire pour éliminer ces individus devenus trop puissants. L'aspect spectaculaire de la répression, la mission inhabituelle confiée à l'armée" la réputation des bandits corses frappèrent vivement l'opinion française continentale et suscitèrent des prises de position souvent divergentes.

## **I. LES FAITS ET LEUR PRESENTATION BANS LA PRESSE**

Au lendemain de la Grande Guerre, une recrudescence de la délinquance avait été enregistrée en Corse. Certes, il existait encore des bandits d'honneur, conformes à la tradition ; c'était notamment le cas de Simon Ettori, qui se cachait dans la région de Sartène depuis 1905 et était considéré en 1931 comme le doyen des "rois du maquis". Mais le nombre des bandits "modernes", prêts à utiliser tous les moyens pour accroître leurs profits et leur domination, avait augmenté. L'un des plus célèbres représentants de cette nouvelle génération de gangsters avait été Nonce Romanetti, mégalomane, assassin sans scrupules, toujours escorté de femmes et de séides en armes, lié avec certains politiciens, tel le riche parfumeur François Coty/ Romanetti avait été finalement abattu par la police, ce qui n'avait pas empêché divers malandrins de marcher sur ses traces.

Vers 1930, de nombreux cantons situés dans les régions montagneuses du centre de l'île étaient contrôlés par des bandits. Le bûcheron Spada régnait dans la Cinarca ? Bartoli, jadis transporteur routier, était campé près de Zicavoj Caviglioli était installé dans le secteur de Sagone ; l'ancien gendarme Bornea s'était également constitué son propre fief. Ces individus, dépourvus de scrupules et influencés par les méthodes en vigueur dans le "milieu" des grandes villes du continent, avaient formé des bandes armées et réalisaient des profits grâce au vol, au chantage, au "racket", à la prostitution. Ils ne rançonnaient généralement pas les touristes, mais bien plutôt les industriels et commerçants corses, particulièrement les hôteliers, à qui ils promettaient de ne pas gêner leurs activités, contre paiement d'une forte somme. Les bandits ne se privaient pas d'intervenir dans les joutes électorales ; ils faisaient élire des maires, ils exerçaient des pressions sur les délégués chargés de désigner les sénateurs, ils prélevaient des taxes sur certains candidats ; les politiciens les moins scrupuleux recherchaient l'appui, souvent efficace, de ces puissants personnages. Les succès qu'ils remportaient et la longue impuissance des forces de Tordre avaient donné aux bandits l'impression qu'ils possédaient un pouvoir presque illimité. Grisés, il" se comportaient souvent en véritables souverains : Romanetti se disait roi de Cinarca, Bartoli se proclamait gouverneur des cantons de Zicavo et Santa-Maria-Siché. Ils dictaient leurs volontés, ils adressaient des ultimatums par voie de presse, ils rendaient leur justice, ils arbitraient des conflits entre débiteurs et créanciers, ils interdisaient le port d'armes aux policiers traversant leur territoire ; Caviglioli s'était réservé le droit exclusif de la chassé dans les plaines de Sagone et du Liamone ; Spada avait interrompu durant deux mois le service postai entre Ajaccio et Sopigna. Les contrevenants s'exposaient à la mort ; Bartoli était responsable de quinze assassinats, Spada de treize. Dans l'arrondissement d'Ajaccio, cinquante personnes, dont six gendarmes, furent tués durant les années 1930 et 1931.

Une curiosité souvent malsaine s'était établie autour des bandits corses et contribuait à leur tourner la tête. Une presse en mal de sensationnel avait fait connaître au grand public les "exploits" des "rois du maquis". Les journalistes, grâce à des intermédiaires discrets,

réussissaient à rencontrer les hors-la-loi, les photographiaient, recueillaient leurs confidences et leurs plaidoyers pro-domo. Ainsi, en novembre 1931, au moment même où une action répressive de grand style était entreprise, Henri Séméria publia sur sa première page du Petit Niçois quotidien de tendance radicale, sept longs articles dans lesquels Spada se justifiait des accusations lancées contre lui, garantissait qu'il tuait seulement pour se défendre et développait ses idées, empreintes d'un mysticisme primaire ; Séméria, parce qu'il se disait soucieux de ne pas porter de jugement sur son interlocuteur, atténuait la gravité des crimes de ce dernier et, au passage, le journaliste rachetait en quelque sorte l'assassin en soulignant "la philosophie" le fatalisme et la foi de Spada" (4). D'une manière générale, les articles traçaient une frontière imprécise entre le traditionnel banditisme d'honneur et le brigandage de grand chemin, de sorte que le public ne pouvait mesurer exactement la gravité du problème. Sous cet éclairage, les bandits apparaissaient un peu comme des aventuriers au sens noble du terme, des héros romantiques conformes au modèle popularisé par les écrivains du XIXe siècle ; le recours à un style très littéraire renforçait la force de cette présentation (5). Des cinéastes emboîtèrent le pas des journalistes et vinrent filmer les bandits ; la production dont Spada était le héros passait justement sur les écrans en novembre 1931, au moment où la répression fut organisée. Des dames de la haute société internationale, saisies d'une trouble curiosité, se rendirent elles aussi en Corse et se déclarèrent ravies des égards que ces personnages à la mode leur avaient réservés.

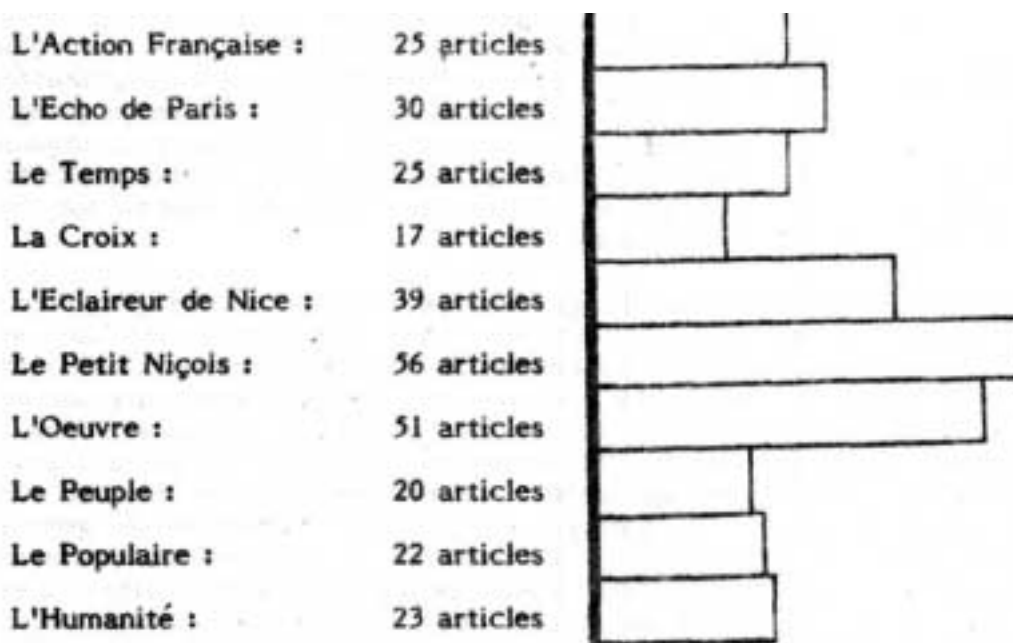
Ce fut en novembre 1931 que le gouvernement, alors présidé par Pierre Lavai, décida de mettre un terme à l'audace et aux innombrables méfaits des bandits corses. A vrai dire, depuis le milieu de 1930, un policier, le commissaire Natali, avait été chargé de rassembler un maximum de renseignements sur les criminels et de préparer l'intervention des forces de l'ordre. Quand le moment fut jugé opportun, les ministères de l'Intérieur, de la Guerre et de la Marine montèrent une opération conjointe qui permit d'acheminer par mer près de 600 gendarmes et gardes mobiles. Ces hommes, placés sous les ordres du général Fournier, furent armés de carabines à répétition et de pistolets automatiques mais ils reçurent aussi en renfort deux tanks, une dizaine d'automitrailleuses, une vingtaine de camions, un avion de chasse, des chiens policiers ; trois avisos furent chargés de surveiller les côtes et d'empêcher les bandits de quitter l'île.

Avant même que les troupes eussent entrepris d'agir, deux des principaux bandits se trouvèrent éliminés : Caviglio. Il fut abattu le 2 novembre dans une embuscade qu'il avait lui-même tendu aux gendarmes ; Bartoli fut tué le 6 novembre par un industriel auquel il voulait soutirer de l'argent. Au cours des semaines suivantes, les forces de l'ordre passèrent à l'action sur une grande échelle. Les régions les plus désolées par le banditisme, furent soumises à une sorte d'état de siège. Des patrouilles parcoururent le maquis, occupèrent des villages, contrôlèrent la circulation des particuliers, découvrirent diverses cachettes servant aux bandits et détruisirent le fortin que Spada avait aménagé à la Punta, au-dessus du golfe de Sagone. La police arrêta une centaine de personnes, proches des criminels, et les rassembla à la prison d'Ajaccio. Pourtant, malgré l'ampleur des moyens mis en oeuvre et l'énergie, parfois jugée trop brutale, déployée par les gendarmes, le succès ne se dessina que lentement. Il fallut prévoir une rotation des troupes qui se fatiguaient vite ; les villages les plus exposés furent occupés jusqu'en août 1934 ; des spécialistes durent réorganiser en profondeur la police de l'île.

Ainsi, peu à peu, force put rester à la loi. Spada, le plus connu des bandits, fut finalement capturé, jugé et guillotiné le 21 juin 1935. A la veille de la deuxième guerre mondiale, on pouvait considérer que le mal avait été extirpé.

La presse française suivit avec la plus vive attention les débuts de la répression. A partir du 8 novembre 1931, date à laquelle la colonne de gendarmerie fut acheminée vers la Corse, les journaux consacèrent un ou plusieurs articles quotidiens au problème du banditisme insulaire et à l'épuration entreprise. Cet intérêt demeura très soutenu tout au long du mois de novembre. Ensuite, les journalistes, lassés par la lenteur des résultats et incapables de renouveler le sujet, espacèrent leurs articles ; désormais, seuls les événements décisifs, par exemple l'arrestation d'un dangereux criminel, réveilla l'attention de la presse.

### NOMBRE D'ARTICLES CONSACRES AU BANDITISME CORSE DANS LA PRESSE FRANÇAISE EN NOVEMBRE 1931



Les journaux des Alpes-Maritimes, région proche du théâtre des opérations et abritant une importante population corse, s'intéressèrent particulièrement à la question du banditisme. La presse radicale réagit de même. En moyenne, les journaux consacèrent) durant le mois de novembre 1931" une trentaine d'articles aux bandits corses. Ce sujet bénéficia dans toutes les feuillets d'une égale mise en valeur : les articles, éditoriaux ou simple énoncé des nouvelles, étaient presque toujours imprimés en première page, dotés de titres en gros caractères accompagnés de photographies montrant les principaux criminels, le débarquement des automitrailleuses, les patrouilles en action ; des cartes de l'île avec les limites des divers fiefs que s'étaient taillés les bandits, aidaient à l'intelligence du texte ; des détails sur les aspects les plus spectaculaires de la chasse à l'homme, des anecdotes et des études historiques sur les mœurs insulaires illustraient l'actualité. Les événements de Corse inspirèrent toutes les catégories de journalistes, depuis les éditorialistes jusqu'aux dessinateurs humoristiques qui trouvèrent là un thème facile qu'ils exploitèrent largement ; l'Oeuvre publia à elle seule vingt-cinq dessins sur les opérations en cours dans le maquis. Cette importance de la caricature n'empêcha nullement la presse de dramatiser l'affaire, l'Oeuvre titra, le 14 novembre 1931 : "Visions de guerre en Corse".

Pour grave qu'elle fût unanimement jugée, la situation faisait l'objet d'interprétations différentes.

## II. LES PARTISANS DE L'ORDRE

La droite modérée et les radicaux se rangèrent sous la bannière de l'ordre et approuvèrent l'envoi de l'expédition militaire en Corse : "Ca ne pouvait pas durer, le gouvernement a bien agi", s'exclama Georges Maurevert dans l'Eclaireur de Nice, quotidien conservateur (6).

Les partisans de l'ordre trouvaient intolérable que des individus se fussent érigés en maîtres absolus sur des portions du territoire national. C'était, pour La Croix, "une situation pénible et révoltante" que de voir, en plein vingtième siècle, des populations rançonnées et terrorisées par quelques malandrins (7). Jean-Baptiste Marcaggi, spécialiste des problèmes corses, observait dans Le Temps, grand journal libéral :

"Sait-on exactement qu'en l'an de grâce 1931, au vingtième siècle, des hors-la-loi audacieux se sont taillé des fiefs dans l'arrondissement d'Ajaccio et y prélèvent régulièrement la dîme sur une catégorie de citoyens, su vu et au su des pouvoirs publics" (8) ?

Les bandits d'honneur, nobles et faméliques, que la Corse avait connus dans le passé trouvaient certes grâce aux yeux des observateurs modérés ; en la matière, Georges de La Fouchardière opérait même un rapprochement inattendu :

"Un bandit corse est un meurtrier qui a tué pour l'honneur. Eh ! De ce point de vue, quel est l'ancien combattant qui est sûr de ne pas être un bandit ?" (9)

Mais, à la réflexion, beaucoup de modérés en venaient à se demander si le bandit d'honneur avait jamais existé : ce dernier, en fait, était contraint de tuer pour se protéger, de voler pour subsister et il devenait ainsi, selon Pierre Rocher, "un bandit tout court" (10), A étudier de près le cas de ceux qui se vantaient de prendre le maquis pour de nobles raisons, Louis Lafon ne trouvait aucune motivation défendable :

"Même en Corse, les bandits furent toujours des bandits que tantôt l'orgueil, tantôt la rancune, tantôt la cupidité, tantôt la crainte des représailles animait (11).

Pour tous les observateurs, la délinquance se révélait toujours une réalité sordide. Seuls l'éloignement de la Corse, le caractère grandiose et sauvage de ses paysages, et surtout la plume des écrivains avaient pu transformer les hors-la-loi en héros d'épopée, "faire d'un scélérat une manière de gentilhomme de la brousse" (12). Les journalistes conservateurs de La Croix et de l'Illustration se retrouvaient d'accord :

"Tes bandits d'honneur, c'était de la littérature" (13).

"Tôt ou tard, ils s'évadent du mythe romantique ou de la convention romanesque pour devenir les mauvais garçons, les authentiques et vulgaires criminels de grand chemin" (14).

En réalité, les "seigneurs du maquis" (15) étaient des féodaux qui, poussés par le goût du pouvoir et du lucre, imposaient leurs lois et leur justice, rejetaient les élus du suffrage universel, attaquaient tous ceux qui contestaient "la légitimité de leur puissance, de leurs amours, de leurs intérêts" (15), s'organisaient pour jouir d'un confort matériel acquis dans l'illégalité :

« Ils entendent mener bonne et joyeuse vie ; Ils roulant en auto, boivent ; du champagne, portent du linge fin, entretiennent une garde soldée » (16)

"Ces messieurs ont auto, canots automobiles, cardas du corps et secrétaires pour (eut correspondance, lis ont aussi leur police" (17).

A ces intolérables privilèges, il devait être mis un terme définitif. Pierre Laval, président du Conseil, déclara à la Chambre des Députés :

"Le gouvernement a estimé que la civilisation devait être la même en Corse que dans tous les autres départements français". La loi sera respectée en Corse comme ailleurs (18).

Les parlementaires et journalistes conservateurs ou radicaux applaudissaient à de telles paroles :

"Nous voulions le respect de la loi, nous ne voulons plus qu'il y ait en Corse une carence de l'autorité (très bien, très bien au centre et à droite" interruption" à l'extrême gauche)" (19), la Corse est un département français, et la France est sortie des époques barbares" (11).

Parmi les partisans de l'ordre, une place particulière doit être réservée à Georges de La Fouchardière, journaliste célèbre qui s'exprimait quotidiennement dans le journal radical l'Oeuvre. La Fouchardière, ayant effectué un voyage à travers la Corse en octobre 1931, un mois avant l'envoi des forces de l'ordre, avait découvert la gravité du banditisme et une "population terrorisée" (20). Il avait aussitôt exigé, à l'aide d'une très pressante campagne, l'organisation d'une répression impitoyable dans l'île. Bien qu'il fût réputé antimilitariste et anarchisant, La Fouchardière réclamait l'acheminement d'un "détachement important de gendarmerie" (21), "armée pacifique et nécessaire" (22) ; il conseillait que les autorités relussent le récit des guerres de Vendée pour exterminer les petits groupes armés comme l'avaient été les chouans ; il voulait que fussent pris en otages les parents et amis des principaux criminels, que la tête de ces derniers se trouvât mise à prix et que, grâce aux renseignements recueillis, ils fussent rapidement repaires et exécutés. Pour La Fouchardière, il fallait en effet "détruire et non pas capturer" les bandits (23) ; celui qu'on enfermait dans une prison continuait à faire peur, exerçait une influence grâce à ses séides encore libres et pouvait s'évader, tandis qu'un bandit mort n'inspire plus la moindre considération à personne" (23). La Fouchardière confia à ses lecteurs que, lors de son voyage en Corse, il avait refusé une rencontre clandestine avec Bartoli, malgré une invitation de ce dernier, car il comptait "insister pour qu'on l'abattît comme une bête malfaisante" (24) Quand Caviglioli eût été tué par les gendarmes, le journaliste s'exclama joyeusement ! "Et d'un !... Il est bien agréable d'écrire : feu Caviglioli" (23). Après l'exécution de Bartoli par une victime, il renchérit : "Et de deux", et ajouta : "L'île de Beauté sera heureuse quand on pourra chanter le lamento de Spada" (25). La rédaction de l'Oeuvre, d'accord avec son collaborateur, approuva le procédé sommaire par lequel Bartoli avait été éliminé et "Voilà de la bonne besogne à suivre" (26).

D'après les défenseurs de l'ordre, les bandits avaient tellement spolié et terrorisé la population corse que celle-ci espérait une répression énergique et attendait les militaires comme des sauveurs. Le conservateur écho de Ports annonçait : "Les gendarmes de l'expédition seront bien accueillis en Corse et aidés" (27). L'Eclaireur de Nice confirmait : "Hier la population a accueilli avec joie les représentants de la loi" (28). Selon les conservateurs, la mort de Caviglioli et de Bartoli avait déjà produit un "soulagement considérable" (29) ; la présence des forces de l'ordre redonnait encore plus confiance aux Corses. Le député Camille de Rocca-Serra garantissait ;

"Dans son ensemble, la Corse approuve les mesures qui ont été prises pour la débarrasser de ce qui était autrefois une plaie et n'est plus aujourd'hui qu'un" tare dégradante. Osa conçoit qu'une situation exceptionnelle exige des mesures exceptionnelles" (30).

Ce n'étaient cependant pas les forces nouvellement acheminées dans l'île qui avaient eu raison de Caviglioli et Bartoli, mais un simple particulier et des gendarmes déjà en poste. Les défenseurs de Tordre craignirent donc que le médiocre résultat obtenu dans l'immédiat par les troupes débarquées en novembre 1931 ne tempérât la confiance de l'opinion. Aussi les journaux modérés ne cessèrent-ils d'annoncer que l'essentiel avait été atteint : l'instauration d'un climat de sécurité pour les honnêtes gens et de crainte pour les malfaiteurs (31).

Si les modérés insistaient sur l'adhésion des Corses à la répression et sur l'imminence des résultats, c'était particulièrement pour répondre à diverses critiques formulées contre l'action en cours.

### **III. LES CRITIQUES CONTRE LA REPRESSION**

Un groupe hétérogène rassemblant la gauche non radicale" la CGT, les socialistes, les communistes, ainsi que l'extrême droite royaliste, critiquait vigoureusement les initiatives prises par le gouvernement Laval contre les bandits corses.

Les adversaires de la répression n'approuvaient certes pas la délinquance mais ils restaient assez discrets sur le détail des méfaits imputables aux malfaiteurs insulaires et ils dressaient de ceux-ci des portraits assez indulgents ; c'étaient, pour Léon Daudet, de L'Action Française, "des cœurs simples et rudes, partagés entre la cupidité sommaire et violente, et la gratitude après versement" (32) le quotidien communiste L'Humanité concédait que les hommes du maquis étaient, des "voleurs et assassins très vulgaires", mais ils apparaissaient d'abord comme de "pauvres bougres" victimes de la société ou d'un coup de tête (33). En revanche, la gauche et l'extrême droite insistaient sur la "tolérance amicale" (34) dont avaient bénéficié les bandits corses, personnages interrogés par les journalistes, filmés par les cinéastes, utilisés par les politiciens modérés, adulés et mis à la mode par une haute bourgeoisie décadente avide d'émotions fortes, Le socialiste Paul Faure observait dans Le Populaire journal de son parti :

"Le banditisme était devenu une véritable profession encouragée et entretenue par le tourisme" la névrose, le journalisme et la politique"(34)

La gauche et les royalistes relevaient de multiples liens entre les hors-la-loi et les hommes politiques modérés élus en Corse. Ces derniers se trouvaient nommément pris à partie : Adolphe Landry, François Pietri, Paul Doumer, François Coty avaient "pactisé avec les bandits" (35), utilisé ceux-ci comme agents électoraux ; plusieurs journalistes rappelaient notamment que le riche Coty avait payé le malfaiteur Romanetti pour obtenir des voix aux élections de 1924 (36). Le communiste Gabriel Péri partageait l'opinion du royaliste Pierre Tuc :

"Ces politiciens sont, eux, de vrais bandits et le maquis où ils vivent est autrement redoutable" (37).

"Qu'attend-on pour mettre ces illustres complices à l'ombre" (38).



La gauche et les royalistes qui minimisaient la délinquance corse et soulignaient la longue tolérance témoignée par les hommes politiques aux bandits, s'étonnaient de la subite volonté de répressions ainsi que de l'ampleur de cet effort et de la publicité dont il bénéficiait. Beaucoup d'observateurs trouvaient que le déploiement militaire, l'envoi d'un général escorté de gendarmes, de tanks, d'automitrailleuses, de bateaux armés, de correspondants de guerre, de cinéastes des actualités cinématographiques, était disproportionné et même "grotesque" (39) en regard des six ou sept malfaiteurs qu'il fallait empêcher de nuire. "Action certainement excessive, je dirai même quelque peu ridicule", s'exclamait le député communiste André Berthon (40) ; "de la mesure dans les mesures", demandait M de Moro-Giafferi (41) ; "à quand l'envoi d'un corps d'armée ?", interrogeait ironiquement le royaliste Léon Daudet (42)

Les méthodes employées par les forces de l'ordre étaient mises en cause. Selon les progressistes et l'extrême droite, la Corse subissait un "véritable état de siège, voyait ses libertés restreintes » (43), connaissait une inacceptable "terreur administrative" (42). Les troupes, assurait-on" avaient reçu l'ordre de "tirer à tort et à travers" (44), ce qui exposait les habitants honnêtes à un danger redoutable et les obligeait à se terrer chez eux. La mort brutale de Caviglioli et Bartoli apparaissait comme le résultat de guets-apens tendus par des tueurs à gages recrutés par les gendarmes, lesquels étaient trop lâches pour agir eux-mêmes (45) ; cette sauvage répression offrait ainsi, disait Paul Faure, "des morts authentiques et du sang tout fumant et tout chaud rougissant le roc et la bruyère" (34).

Les représentants de la loi étaient accusés de développer une "abjecte chasse à l'homme" (46), fondée sur des contrôles brutaux, un mouchardage érigé en institution, des vagues d'arrestations arbitraires. La prison d'Ajaccio, où étaient rassemblés les détenus, était peinte comme un "enfer"(47) prévu pour recevoir cinquante prisonniers et où s'entassaient cent vingt personnes, hommes, femmes et enfants; dans ce cloaque, la promiscuité, les conditions d'hygiène et la brutalité des gardiens étaient jugées indescriptibles. Des critiques étaient lancées contre Georges de La Fouchardière qui "fait un clin d'œil à Deibler et promène déjà, en rêve, la guillotine à travers toute l'île de Beauté" (48). Les journalistes qui" à l'instar de La Fouchardière, exigeaient une répression sévère étaient décrits comme les individus dépourvus de scrupules moraux, recherchant le sensationnel à tout prix, accordant à l'affaire des bandits corses une "publicité tapageuse et indécente" (46) ; c'étaient des metteurs en scène assoiffés de véritable sang peur pimenter le film médiocre qu'ils tournaient ; l'Humanité s'indignait :

les feuilles de grande information font un battage écœurant autour de l'affaire des bandits corses. les reporters bourgeois réclament l'épuration implacable, et" hurlent à la mort » (49).

Quant aux résultats et à l'efficacité de telles méthodes Ils semblaient presque nuls. Progressistes et royalistes pensaient que l'excès de l'appareil guerrier avait amené les bandits à se cacher encore mieux, de sorte que la police , pour ne, pas paraître bredouille, avait arrêté des foules d'innocents. Mais, ajoutait Léon Daudet, un tel procédé aggravait la délinquance et constituait une "école de la (50), en effet, précisait l'hebdomadaire *Candide* :

"Pensez que chaque homme arrêté se torture actuellement, l'esprit pour chercher qui a bien pu le dénoncer" Et quand il sera remis en liberté, il voudra se venger" il tuera ses voisins, ses parents, ses amis" (51)

Les adversaires de l'expédition insistaient sur l'indignation et l'humiliation qu' éprouvaient les Corses devant l'occupation militaire de l'île, les méthodes utilisées par les forces de l'ordre et la "publicité malsaine » (52) qui entourait, cette intervention.

Sur ce point les journaux radicaux eux-mêmes, pourtant favorables à la répression, rejoignaient les autres périodiques de gauche et d'extrême droite. Tous publiaient des lettres de lecteurs corses protestant contre "les violera ces policières" (53), le discrédit jeté sur l'île et le coût considérable de l'expédition ? les feuilles progressistes mirent particulièrement en valeur un article de leur confrère La Nouvelle Corse qui condamnait les mesures d'exception imposées à la population.

Ainsi, l'échec de l'expédition était jugé éclatant à tous les points de vue" Pour Daudet, cette issue prouvait l'incapacité de Pierre Laval, "larve montée en homme d'Etat" (54). Cependant, d'autres observateurs se demandaient si l'envoi de la gendarmerie en Corse- ne cachait pas dès desseins auxquels l'élimination des bandits servait seulement de paravent. Une occasion facile offerte à Laval de montrer son énergie ? Un moyen de rassurer les touristes qui n'osaient plus se rendre en Corse ? Plus probablement la volonté d'impressionner les fascistes italiens qui réclamaient le rattachement de la Corse (55).

Le Parti communiste comme les autres mouvements de gauche, s'opposait à la présence des forces de l'ordre en Corse, mais Sa violence exceptionnelle de ses attaques et la campagne très insistante qu'il mena lui conféraient une place particulière. Les articles de l'Humanité peignaient la situation d'une couleur dramatique. Dès le 13 novembre 1931, le journal titra :

"Dans l'île en état de siège la terreur policière s'étend. La population brutalisé" par la soldatesque gronda sourdement".

Les jours suivants, le tableau s'obscurcit encore. Les gendarmes devinrent "les colonnes infernales chargées de semer la terreur" (56), des "hordes policières" (57) multipliant "infamies et crimes" (58), accomplissant des "dragonnades" (58) comme les soldats de Louis XIV dans les Cévennes la Erreur régnait à Ajaccio en raison "de violences policières vraiment abominables" (59) et de "l'oppression militaire la plus barbare" (60) ; "un département français est écrasé sous le talon de la soldatesque" (60) ; "l'infamie du régime s'écrit en caractères de boue et de sang" (61).

Pour donner plus d'ampleur à sa campagne, le Parti communiste organisa des meetings en liaison avec l'association l'Emancipation de la Corse qui voulait regrouper les ouvriers corses révolutionnaires résidant sur le continent (62). Le parti chercha également à se présenter comme le seul défenseur des travailleurs corses agressés par l'armée ; il attaqua la droite et les socialistes qui, selon lui, étaient complices des bandits :

"Comme toujours, chefs socialistes, bourgeois démocrates et jésuites rouges de la Ligue des Droits de l'homme se taisent. Seul le prolétariat révolutionnaire soutient les paysans corses, victimes des pires violences" (63).

Le député André Berthon déposa à la Chambre une interpellation qui, en termes académiques, résumait les griefs des communistes :

Le scandale des opérations de Corse; l'usage excessif et Injustifié de la force armée, les arrestations nombreuses et illégales opérées par la police, les restrictions imposées aux citoyens dans l'exercice de leurs droits par l'établissement (fun état de siège déguisé que ne nécessita pas la recherche de quelques malfaiteurs, la prolongation d'une situation que la Corse trouve intolérable »(64).

D'après les communistes, si les gendarmes agissaient en Corse "par des procédés de colonialisme" (64), s'ils terrorisaient la population" procédaient à des exécutions sommaires, braquaient les mitrailleuses sur les mairies, écoles, maisons suspectes" multipliaient les visites domiciliaires, arrêtaient en masse, torturaient les prisonniers du sexe masculin et déshabillaient les femmes, c'était pour des objectifs bien précis (65). En réalité, la chasse aux bandits ne représentait qu'un prétexte : il fallait bien plutôt "mater complètement le peuple corse" (66), lui rappeler son statut colonial, écraser sa fierté, le dépouiller de ses armes, puis faire de l'île seulement peuplée d'esclaves une solide forteresse, un point d'appui pour l'impérialisme français en Méditerranée. Aussi les communistes exigeaient-ils le départ immédiat des troupes ; ils voulaient qu'ensuite les crédits" dégagés pour l'expédition fussent affectés à la mise en valeur économique de la Corse, à l'assainissement de la côte orientale, à la lutte contre la pauvreté et l'ignorance.

Plus profondément, les communistes pensaient que l'intervention militaire en Corse venait illustrer un principe fondamental : la lutte des classes. L'Humanité constatait que "toutes les personnes arrêtées sont d'origine ouvrière ou paysanne... C'est la ruée sur les petits qu'il faut écraser à tout prix" (67). En maltraitant les prolétaires, le capitalisme français, ajoutaient les communistes" restait fidèle à lui-même : il avait toujours honteusement exploité la Corse, il l'avait laissé croupir dans la misère pour stimuler l'émigration des habitants et faire de ceux-ci des fonctionnaires subalternes. Les bandits, qui étaient certes de "tristes sires", incarnaient cependant, par leurs agressions contre les riches, la traditionnelle aspiration des Corses à l'indépendance et ta volonté de ce peuple de secouer le carcan capitaliste :

« Les bandits représentent globalement ta tradition, déformé" et corrompue, de ta lutte séculaire du peuple corse contre tes oppresseurs étrangers, barbaresques, génois, français enfin" (68).

Très éclairant, selon les communistes, apparaissait l'exemple du bandit Bartoli. Ce dernier "s'était attiré la haine meurtrière des capitalistes de la région qu'il faisait chanter" (69) ; aussi un industriel, agissant par trahison, avait-il assassiné le hors-la-loi "la victime, c'est le bandit" (70). Mais il ne fallait pas attendre que le meurtrier fût jugé : il était l'instrument et le protégé des possédants, des autorités, des militaires, toujours coalisés pour défendre leurs intérêts communs contre les sursauts populaires :

"la justice bourgeoise) en Corse plus encore qu'ailleurs, n'est que comédie. Le crime de Bartaft, que nous avons d'ailleurs jugé Met comme un triste personnage" est d'avoir inquiété les puissants, les riches, au lieu de servir leurs intérêts. Les exploités capitalistes de la Corse, après avoir tant utilisé les bandits, veulent, paraît-il, les faire disparaître. Alors, comme les bandits, et mieux que ceux-ci, ils tuent" (70).

Pour grave que leur parût le sort de la population corse, les communistes ne se privèrent pas, comme les autres partis, d'émettre des plaisanteries sur la situation régnant dans l'île.

#### **IV. L'HUMOUR ET L'EXPEDITION DE CORSE**

Toute la presse française donna, par le texte et par l'image, une note humoristique à ses relations des événements de Corse. Ce recours à la plaisanterie n'atténuait pas la gravité ou la vigueur des jugements présentés sur l'expédition, car un tel procédé était systématique dans les journaux de la Me République; les nouvelles les plus dramatiques, guerres, luttes sociales,

assassinats, inspiraient largement les humoristes, particulièrement les dessinateurs, dont les oeuvres n'enlevaient rien au sérieux et à la conviction des éditoriaux.

Les humoristes soulignaient d'abord les liens unissant les hors-la-loi et les politiciens. Ils prédisaient que l'élimination des bandits rendrait impossible l'organisation des élections (71). Ils montraient des malfaiteurs qui, mécontents d'être traqués, menaçaient de se plaindre à François Coty (72). Le député communiste Jacques Doriot s'attira, de l'aveu même des journaux de droite, un franc succès à la Chambre en interpellant en ces termes son collègue Camille de Rocca-Serra:

"De quel bandit êtes-vous l'ami?- Chacun sait que chaque homme politique est" en Corse, l'ami d'un bandit (on rit). Ce disant, je n'entends pas faire injure aux bandits de la Corse (nouveaux rires, mouvements divers)" (73).

L'importance de l'effort militaire inspira d'autres plaisanteries. La Corse semblait envahie de policiers ; les amoureux qui recherchaient un peu de solitude dans le maquis ne voyaient pas les innombrables gendarmes dissimulés dans les fourrés ; de chaque buisson dépassaient des canons de fusil ; les bandits, gênés par les mouvements des tanks et des automitrailleuses, réclamaient l'installation de passages cloutés sur les chemins de montagne ; pour l'Oeuvre, amateur de calembours, la Corse était devenue "l'île de bottes" (74). Des journalistes prétendirent que l'expédition violait le pacte Briand-Kellog et que les bandits voulaient se placer sous la protection de la Société des Nations ou d'Aristide Briand. A ce dernier fut attribué, par l'Echo de Paris, le texte d'une lettre protestant contre le déclenchement des hostilités en Corse :

"J'ai tous les pacifistes; derrière moi. S'il est nécessaire de pacifier la Corse, la collection de mes discours à Genève y suffira, le suis prêt à en faire un autre adapté aux circonstances, mais qui dira Sa même choses Arrêtez les tanks ! Arrière les mitrailleuses !" (75).

Enfin les journaux s'amusaient des médiocres résultats de l'expédition. Les gendarmes ne débusquaient que des chats et des lapins, ils étaient réduits à rechercher les bandits au moyen de petites annonces, le terrible Spada se montrait seulement à eux dans les films qu'il avait tournés. En ces derniers mois de 1931 où le chômage commençait à se faire ressentir en France et où sévissait une crise du logement, les humoristes trouvaient maladroit qu'on voulût empêcher les bandits de travailler et qu'on les délogeât de leur rustique demeure (76).

L'épuration de la Corse en 1931, événement qui relevait plutôt de la rubrique des faits divers, acquit une dimension beaucoup plus importante en raison de la gravité du banditisme et de la vigueur de l'effort répressif.

Les journaux entreprirent alors une réflexion sur le phénomène du banditisme. Ils essayèrent, les modérés surtout, d'établir une typologie de la délinquance insulaire. Ils distinguèrent essentiellement les bandits d'honneur et les simples brigands commettant des délits de droit commun. Mais il leur apparut qu'au XXe siècle, la frontière entre ces catégories s'était évanouie et que le "gangstérisme" moderne avait gagné la Corse.

Cependant, le débat sur le banditisme et sur sa répression ne resta pas serein et divisa l'opinion. En fait, les partis pris idéologiques l'emportaient souvent sur la volonté d'analyse objective. La droite et les radicaux voulaient enfermer le phénomène dans une perspective étroite : ils faisaient de la délinquance un simple désordre social et ils ne s'arrêtaient guère sur

les possibles implications politiques ou économiques de cette déviation. En revanche, la gauche et principalement les communistes, situait le banditisme dans un ensemble très vaste : l'existence des hors-la-loi illustrait la crise de la société bourgeoise, les compromissions des politiciens de droite, la brutalité des militaires, voire la lutte des classes. Quant à l'extrême droite royaliste, qui condamnait aussi le régime, elle était amenée, pour cette raison, à cheminer à côté de ceux pour lesquels les initiatives du gouvernement étaient néfastes.

Ainsi, la relation des événements de Corse révéla en général des positions inconciliables, selon la famille politique à laquelle appartenaient les observateurs. Pour la droite et les radicaux, partisans de l'ordre, l'action entreprise en Corse était bien menée, les résultats semblaient satisfaisants et la population exprimait sa satisfaction. La gauche manifestait son attachement pour les droits de l'homme que les excès de la répression violaient, elle soulignait l'échec de l'opération militaire et le mécontentement des Corses.

En définitive, l'affaire des bandits corses confirme qu'un phénomène social est rarement simple et que la presse peut en donner des analyses très partisans ou partielles. Dans le cas précis, le lecteur soucieux d'obtenir une explication objective et équilibrée aurait dû accomplir la tâche très complexe de rechercher, à travers une foule de périodiques, des lambeaux de vérité. L'intérêt des études d'opinion réside précisément dans ce travail de reconstruction qui permet, par surcroît, de saisir les multiples facettes de la pensée politique.

## NOTES

(1) Félix BERTRAND, La vendetta et le banditisme et leur suppression. Tableau de mœurs corses, Paris, 1870, page 1.

(2) Gustave Flaubert s'exprimait en ces termes : 'ici, un bandit est ordinairement le plus honnête homme de son pays et il rencontre dans l'estime et la sympathie populaires tout ce que son exil lui a fait quitter de sécurité sociale. Un homme tue son voisin, en plein jour, gagne le maquis et disparaît pour toujours. Hors un membre de sa famille, qui correspond avec lui, personne ne sait ce qu'il est devenu. Les bandits vivent ainsi dix ans, quinze ans, quelquefois vingt ans. Quand ils ont fini leur contumace, ils rentrent chez eux comme des ressuscités, ils reprennent leur ancienne façon de vivre sans que rien de honteux soit attaché à leur nom". Cité par René SEDILLOT, La grande aventure des Corses, Paris, 1969, page 283. Cf. Pierre BONARDI, Les rois du maquis, Paris, 1926. J.B. MARCAGGI, Les bandits corses, Paris, 1966. J.B. MARCAGGI, Les chants de la mort et de la vendetta, Paris, 1898. Xavier VERSINI, Un siècle de banditisme en Corse, Paris,

(3) Cf. Félix BERTRAND, La vendetta et le banditisme, op.cit. page 42.

(4) H. SEMERIA, te Petit Niçois, 10 novembre 1931. Cf. la suite de cette enquête intitulée "André Spada bandit corse et roi du maquis" les 6, 7, 9, 11, 12 et 13 novembre 1931.

(5) Par exemple, le journaliste Jean MONDOLONI évoquait "la farouche résolution" des familles résolues à opérer une vendetta, les veillées funèbres durant lesquelles coulaient des "larmes de sang arrachées par les ongles à la chair meurtrie des veuves", tandis que s'élevait "la psalmodie du vocero plus cruelle que la lame d'un poignard" ( le Petit Niçois, 14 novembre 1931).

(6) Georges MAUREVERT, l'Eclaireur de Nice, 25 novembre 1931. Cf. l'Echo de Paris, 7 novembre 1931 ; l'Oeuvre, 8 novembre 1931 ; la Croix, 12 novembre 1931

(7) La Croix, 8 novembre 1931.

(8) J.B. MARCAGGI, le Temps, 5 novembre 1931.

(9) Georges de LA FOUCHARDIERE, l'Oeuvre, 7 octobre 1931.

(10) Pierre ROCHER, l'Eclaireur de Nice, 8 novembre 1931.

(11) Louis LAFON, le Temps, 17 novembre 1931.

(12) M. LE GUET, ta Croix, 14 novembre 1931.

(13) M. LE GUET, la Croix, 14 novembre 1931.

(14) L'Illustration, 21 novembre 1931.

(15) Edouard JULIA, le Temps, 11 novembre 1931.

(16) J.B. MARCAGGI, le Temps, 5 novembre 1931.

(17) Georges de LA FOUCHARDJERE, l'Oeuvre, 8 octobre 1931.

(18) Journal Officiel, Débats de la Chambre, 20 novembre 1931, page 4000.

(19) Déclaration de Camille de Rocca-Serra, député de la Corse, ibid, page 3999.

(20) Georges de LA FOUCHARDIERE, l'Oeuvre, 11 octobre 1931.

(21) " " 14 octobre 1931.,

(22) " " 10 novembre 1931.

- (23) " " 4 novembre 1931.
- (24) " . " 11 octobre 1931.
- (25) " " 8 novembre 1931.
- (26) L'Oeuvre, 7 novembre 1931.
- (27) L'Echo de Paris, 9 novembre 1931.
- (28) L' Eclairer de Nice, il novembre 1931.
- (29) L'Echo de Parts, 8 novembre 1931. Même opinion : l'Echo de Paris, 12 novembre 1931 ; le Petit Niçois, 8 novembre 1931 ; l'Eclairer de Nice, et 9 novembre 1931 ; l'Oeuvre, 17 novembre 1931 ; la Croix, 18 novembre 1931.
- (30) Journal Officiel, Débats de la Chambre, 20 novembre 1931, page 3999.
- (31) Cf. l'Eclairer de Nice, 12 et 23 novembre 1931 ; le Temps, 24 et 28 novembre 1931. Titre de l'Eclairer de Nice, le 15 novembre 1931 : "Traqués par les gendarmes, Bornea et Spada doivent commencer à trembler pour leur éphémère royauté et leur liberté".
- (32) Léon DAUDET, l'Action Française, 10 novembre 1931.
- (33) -L'Humanité, 12 novembre 1931.
- (34) Paul FAURE, le Populaire, 11 novembre 1931. Même opinion : le Peuple, 1 2 novembre 1931.
- (35) "L'Humanité, 14 novembre 1931.
- (36) Cf. le Populaire, 19 novembre 1931 ; discours de Jacques Doriot, Journal Officiel, Débats de la Chambre, 20 novembre 1931.
- (37) Gabriel PERI, l'Humanité, 24 novembre 1931.
- (38) Pierre TUC, l'Action Française, 17 novembre 1931 ; même opinion : Pierre TUC, l'Action Française, 21 novembre 1931.
- (39) André BOTTA, le Populaire, 14 novembre 1931.
- (40) Journal Officiel, Débats de la Chambre, 20 novembre 1931, page 3998.
- (41) V. DE MORO-GIAFFERI, l'Oeuvre, 15 novembre 1931.
- (42) Léon DAUDET, l'Action Française, 14 novembre 1931.
- (43) André BOTTA, le Populaire, 15 novembre 1931.
- (44) Le Populaire, 13 novembre 1931.
- (45) Cf. l'Humanité, 20 novembre 1931.
- (46) Le Populaire, 16 novembre 1931. Cf. le Peuple, 15 novembre 1931.
- (47) L'Humanité, 19 novembre 1931. Même opinion : l'Humanité, 22 novembre 1931 ; Léon DAUDET, l'Action Française, 20 novembre 1931.
- (48) P. de MARMANDE, le Peuple, 15 novembre 1931. Deibler était le titulaire de la charge de bourreau. Cf. les réponses de Georges de La Fouchardière aux critiques de la droite, dans l'Oeuvre, 6 et 10 novembre 1931.
- (49) L'Humanité, 12 novembre 1931. Cf. Pierre TUC, l'Action Française, 17 novembre 1931.
- (50) Léon DAUDET, l'Action Française, 20 novembre 1931.

- (51) *Candide*, 15 novembre 1931.
- (52) *L'Humanité*, 26 novembre 1931.
- (53) *L'Humanité*, 14 novembre 1931. Cf. Pierre ROCHER, *l'Oeuvre*, 11 novembre 1931 ; *le Petit Niçois* du 15 au 20 novembre 1931 ; *le Populaire*, 19 novembre 1931 ; *le Peuple*, 21 novembre 1931 ; Pierre TUC, *l'Action Française*, 24 novembre 1931 ; *l'Humanité*, 26 novembre 1931.
- (54) Léon DAUDET, *l'Action Française*, 20 novembre 1931. Cf. *le Peuple*, 13 novembre 1931.
- (55) Cf. *l'Humanité*, 8 novembre 1931 ; *le Populaire*, 13, 14 et 15 novembre 1931 ? Nicolas PAILLAT, *ta Lumière*, 21 novembre 1931 ; Léon DAUDET, *l'Action Française*, 14 et 18 novembre 1931.
- (56) *L'Humanité*, 14 novembre 1931 ; même expression le 15 novembre 1931.
- (57) *L'Humanité*, 1er décembre 1931.
- (58) *L'Humanité*, 20 et 23 novembre 1931.
- (59) *L'Humanité*, 14 novembre 1931.
- (60) *L'Humanité*, 16 novembre 1931.
- (61) *L'Humanité*, 18 novembre 1931.
- (62) Cf. *l'Humanité*, 24 novembre, 8 et 9 décembre 1931.
- (63)- *L'Humanité*, 17 novembre 1931 ; même opinion les 11 et 22 novembre, 17 décembre 1931.
- (64) *Journal Officiel*, *Débats de la Chambre*, 20 novembre 1931, page 3998.
- (65) Cf. *l'Humanité*, 12, 15, 18 novembre 1931.
- (66) *L'Humanité*, 19 novembre 1931 ; cf. *l'Humanité*, 24, 25 et 30 novembre, 2 décembre 1931.
- (67) *L'Humanité*, 13 novembre 1931.
- (68) *L'Humanité*, 19 novembre 1931.
- (69) *L'Humanité*, 10 novembre 1931.
- (70) *L'Humanité*, 9 novembre 1931.
- (71) *L'Oeuvre*, 9 et 12 novembre 1931.
- (72) *Le Populaire*, 21 novembre 1931 ; *l'Humanité*, 25 novembre 1931.
- (73) *Journal Officiel*, *Débats de la Chambre*, 20 novembre 1931, page 3999.
- Le député Désiré Bouteille répondit à Doriot : "Ne corsez pas le débat". Cf. compte rendu de *l'Echo de Paris*, 21 novembre 1931. *L'Oeuvre*, 13 novembre 1931. Cf. *l'Oeuvre*, 10, 11 et 17 novembre 1931.
- {75} *L'Echo de Paris*, 9 novembre 1931. Cf. E. JULIA, *le Temps*, 11 novembre 1931.
- (76) Cf. *l'Oeuvre*, 13, M, 21, 29 novembre, 9 décembre 1931 ; *le Peuple*, 16 et 23 novembre 1931 ; *le Populaire*, 18 novembre 1931.





— Et c'est juste au moment où l'on parle de chômage qu'on veut empêcher les bandits de travailler !

L'Oeuvre, 14 novembre 1931.

---

**CONTRE LES « BANDITS » CORSES ?**

---

**Laval envoie à Sartène  
600 gardes mobiles, des autos-mitrailleuses  
et des tanks**

---

Un plan militaire ne se cache-t-il pas sous cette étrange démonstration ?

---

L'Humanité, 8 novembre 1931.



Vous n'avez pas de bandits dans  
le pays?  
Non... Mais vous pourriez mettre  
une annonce dans les journaux...

Le Peuple, 23 novembre 1931.

## L'ÉPURATION DU MAQUIS

**LA CORSE, MALGRÉ LES DÉMENTIS  
est, en fait, en état de siège**

La garde mobile a opéré à Guitera une perquisition  
chez Bornéa, l'ancien gendarme devenu bandit

Le Populaire, 13 novembre 1931.

TABLE PAR NOMS D'AUTEURS DES ARTICLES PARUS EN 1982  
DANS RECHERCHES REGIONALES

Gérard CHASTAGNARET et Emile TEMIME

Le bandit andalou au XIXe siècle : criminel, pauvre bougre, héros ou révolté ?

Gérard CHOLVY

Déracinement et vie religieuse : Italiens, Espagnols et Tziganes dans le Midi de la France depuis 1830

Geneviève DERMENJIAN

Juifs et antisémitisme à Oran 1895-1905

Viviane ELEUCHE-SANTINI

Brigandage dans le Comté de Nice au XVIIIe siècle

Anne-Christine FAITROP

Des risques inhérents au cosmopolitisme en 1900

Pierre GUILLEN

L'antifascisme, facteur d'intégration des Italiens en France dans l'entre-deux-guerres

Stephen KENNY

L'union des Canadas vue de Nice : des lettres de Peter Burnet

Yvonne KNIBIEHLER

La Société française d'émigration des femmes aux colonies (1897-1898)

Annie LESAIGNOUX

Les travailleurs étrangers au sein de la société anonyme de Saint-Martin de Crau (1904-1939)

Marie-Françoise MARANINCHI

Un exemple de migration dans l'entre-deux-guerres : l'exode calenzanais

Nicole MOFFLIN

Le Var premier département touristique du sud-est.  
Un bilan au début des années 80

André NOUSCHI

Marginaux et combat politique : le problème des fellaghas dans le Maghreb

Alain SAINTE-MARIE

Les Nord-Africains dans le département des Alpes-Maritimes : le problème de l'habitat

Réflexions sur le banditisme en Algérie à la fin du XIXe siècle. A propos de la Grande Kabylie (1890-1895)

Ralph SCHOR

Italiens des villes - Italiens des champs. L'accueil des immigrés italiens dans les Alpes-Maritimes et dans le sud-ouest (1919-1939)

La presse française continentale et l'extermination des bandits corses en 1931

Régine SUMEIRE

Les migrants andalous et la S.E.A.T. à Barcelone

Bechir TLILI

La communauté corse de Tunisie au lendemain de la grande guerre : positions et revendications (1925-1926)

Jacques TOMASI

Le migrant dans l'entreprise. De la journée de travail à l'essai à la "carrière" dans une entreprise : le migrant étranger à Decazeville (1920-1930)

Jean-Pierre VIALLET

"Réactions" et brigandage dans le Mezzogiorno péninsulaire (1860-1869)

Alain VENTURINI

Evolution des structures administratives, économiques et sociales de la viguerie de Nice (mi XIIIe - mi XIVe siècle) à travers les enquêtes générales de Charles Ier d'Anjou (1251), Charles II (1298) et Léopard de Fulginet (1333)

Gabriel WACKERMANN

Le rôle multifonctionnel des canaux de la Siagne et du Loup

-----  
Colloque sur l' *Aménagement des espaces littoraux*  
(Madrid, 9 - 14 décembre 1981)

Comptes-rendus bibliographiques